



BURKINA FASO

Mars 2018

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT : COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comportant une déclaration du Président du Conseil d'administration et résumant les avis des administrateurs tels que formulés le 14 mars 2018 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 14 mars 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 31 janvier 2018 avec les autorités du Burkina Faso sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 février 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI *
Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabè *
Protocole d'accord technique
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 18/86
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 mars 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord FEC d'un montant de 157,6 millions de dollars en faveur du Burkina Faso

Le 14 mars 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur du Burkina Faso un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 157,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays) en appui au programme national de réformes économiques et financières.

Le programme vise à atteindre une position viable de la balance des paiements, à réaliser une croissance inclusive et à réduire la pauvreté en créant un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires dans les domaines de la sécurité, de la politique sociale et de l'investissement dans les infrastructures. Il a également pour objectif de catalyser des financements officiels et privés, ainsi que de renforcer la résilience à des chocs économiques futurs.

La décision du conseil d'administration permet de décaisser immédiatement 18,06 millions de DTS (environ 26,3 millions de dollars). Le solde sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

Après l'examen de la demande du Burkina Faso par le conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président du conseil d'administration par intérim, a publié la déclaration ci-après :

« Le Burkina Faso est confronté à des problèmes de développement considérables, qui se sont intensifiés récemment en raison de la dégradation de la situation sécuritaire et de troubles sociaux. Disposant de ressources limitées, les autorités s'efforcent énergiquement d'améliorer la sécurité et de répondre aux attentes de la population en mettant en œuvre leur stratégie nationale de développement.

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

« Les perspectives économiques sont globalement favorables, mais sont exposées à des risques. La croissance économique s'est accélérée et les recettes ont augmenté. La situation sécuritaire et des problèmes internes constituent les principaux risques pesant sur les perspectives.

« Il convient de saluer la détermination des autorités à remplir les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) relatifs au déficit budgétaire global, aux recettes, à la masse salariale et à la dette. Le cadre budgétaire qui sous-tend le nouveau programme offre une trajectoire crédible en vue de remplir d'ici 2019 le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire global.

« Le programme repose sur la création d'un espace budgétaire en augmentant les recettes grâce à une amélioration de l'administration de l'impôt et à de nouvelles mesures fiscales, ainsi qu'en cherchant à limiter la masse salariale du secteur public. Il convient aussi de protéger le budget contre l'accumulation de passifs conditionnels dans le secteur de l'énergie, notamment en établissant un calendrier pour l'application du mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des carburants.

« Il est extrêmement important d'améliorer la qualité et l'efficacité des investissements en établissant un ordre de priorité parmi ces derniers et en procédant à une analyse coûts-avantages des projets, y compris des partenariats public-privé (PPP). Il est nécessaire aussi de renforcer le cadre juridique et institutionnel pour la gestion de l'investissement public et des PPP. Il convient de saluer la décision des autorités de s'abstenir de recourir à des accords de préfinancement étant donné le risque budgétaire que comportent ces accords. »

Annexe

Évolution récente de l'économie

L'accélération de la croissance est estimée à 6,5 % en 2017, contre 5,9 % en 2016, portée par l'augmentation de la production agricole, en particulier du coton, la progression de l'activité minière et une hausse considérable de l'investissement public. L'inflation est demeurée modérée : les prix à la consommation n'ont progressé que de 2 % sur un an en 2017. Le déficit des transactions courantes s'est creusé : l'augmentation des exportations de produits de base (or et coton) a été dépassée par la demande d'importations portée par les augmentations de l'investissement public, des dépenses de sécurité et de la masse salariale du secteur public.

La croissance du PIB devrait se stabiliser à 6 % en 2018 et à moyen terme. L'inflation devrait rester modérée et le déficit budgétaire devrait ne plus dépasser 3 % du PIB en 2019, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA. Ces perspectives sont menacées principalement par une nouvelle détérioration de la sécurité et, sur le front externe, par la

volatilité des prix des principaux produits importés et exportés par le Burkina Faso, à savoir le pétrole, le coton et l'or ainsi que les aléas pluviométriques.

Résumé du programme

Le nouveau programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire en accroissant les recettes intérieures et en améliorant les dépenses publiques. Il a pour objectif de ramener le déficit budgétaire à un niveau viable qui correspond aux engagements pris par le pays dans le cadre de l'UEMOA, tout en protégeant les dépenses essentielles qui sont consacrées aux services sociaux et aux investissements publics prioritaires. Un renforcement de la gestion de la dette et des finances publiques, des réformes des administrations des douanes et de l'impôt, ainsi qu'une amélioration de la sélection et de l'analyse des grands projets d'infrastructures, y compris les PPP, devraient étayer les efforts déployés par les autorités pour maximiser le bénéfice des dépenses publiques tout en préservant la stabilité macroéconomique et de la dette.

Informations générales

Le Burkina Faso est devenu membre du FMI le 2 mai 1963 et possède une quote-part de 140,48 millions de DTS auprès de l'institution.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et le Burkina Faso, voir <http://www.imf.org/en/Countries/BFA>

Burkina Faso : principaux indicateurs économiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Programme			Proj. serv. FMI
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB et prix								
PIB à prix constants	4,3	3,9	5,9	6,4	6,0	6,0	6,0	6,0
Déflateur du PIB	-0,6	-3,1	2,7	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	-0,1	1,3	-1,6	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	32,9	16,7	2,0	21,2	13,3	13,5		
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	4,4	-1,3	-4,5	12,4	8,5	3,5		
Crédit au secteur privé	16,9	10,2	6,0	8,7	8,4	12,3		
Monnaie au sens large (M3)	9,3	19,3	11,8	15,6	12,7	14,2		
Crédit au secteur privé/PIB	25,7	27,7	28,5	29,0	29,0	30,1		
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b.; en FCFA)	3,6	2,7	12,2	11,9	-0,3	4,1	5,0	5,9
Importations (f.à.b.; en FCFA)	-9,3	3,3	7,9	19,5	1,2	0,1	6,2	6,2
Termes de l'échange	-5,4	13,2	8,7		
Solde courant (en pourcentage du PIB)	-8,1	-8,5	-7,2	-8,4	-8,0	-7,0	-7,1	-6,9
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Finances de l'administration centrale								
Recettes courantes	17,4	17,0	18,4	19,0	19,7	20,3	20,8	20,9
Total des dépenses et prêts nets	23,4	22,9	24,4	29,9	28,1	27,0	27,2	27,4
Solde budgétaire global, dons compris (engagements)	-1,9	-2,2	-3,4	-8,2	-5,0	-3,0	-3,0	-3,0
Dette publique totale	30,4	35,8	38,3	38,3	41,0	41,3	41,8	41,6
Dont : dette extérieure	23,5	26,5	27,4	24,2	24,6	24,3	23,9	23,5
Postes pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,120	6,163	6,704	7,302	7,896	8,540	9,232	9,986
PIB nominal par habitant (US\$)	705	576	614	652	702	742	781	820

Sources : autorités burkinabè, estimations et projections des services du FMI.

1/En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



BURKINA FASO

28 février 2018

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. L'activité économique continue de se redresser après la transition politique de 2014–2015. Cependant, en dépit des progrès accomplis au cours des dernières années, l'indice de développement humain du Burkina Faso reste parmi les plus faibles à l'échelle mondiale, et la pauvreté demeure relativement élevée. Les autorités s'efforcent de résoudre les problèmes de développement du pays, qui se sont intensifiés récemment en raison de la situation sécuritaire, en mettant en œuvre le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016–2020. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalent à 108,36 millions de DTS (90 % de la quote-part) en appui de leur programme de réformes économiques à moyen terme.

Objectifs et contenu du programme. Le programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique, tout en promouvant une croissance durable et inclusive. Il prévoit que le déficit budgétaire global se rapprochera du critère de convergence de l'UEMOA (3 % du PIB) d'ici 2019 dans le cadre d'un effort déployé à l'échelle régionale pour pérenniser la stabilité externe et reconstituer les réserves de change communes au niveau régional. L'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes, en particulier celles consacrées aux salaires, permettront de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses de sécurité, les dépenses sociales et les dépenses d'investissement. Une amélioration du choix et de l'exécution des investissements permettrait d'atteindre de meilleurs résultats avec les ressources disponibles. Une gestion prudente des finances publiques et de la dette, conjuguée à des réformes dans le secteur de l'énergie, assurerait la viabilité des finances publiques et atténuerait les risques pesant sur cette dernière. Des réformes structurelles amélioreraient le climat des affaires et favoriseraient la diversification de l'économie.

Perspectives et risques. La croissance du PIB devrait se stabiliser à 6 % en 2018 et à moyen terme. La menace de nouvelles attaques terroristes, qui pèseraient sur le secteur minier et le tourisme, et de troubles sociaux, qui intensifieraient la pression sur les dépenses, notamment pour de nouvelles concessions relatives à la masse salariale publique, ainsi que l'opposition des intérêts acquis à un renforcement de la mobilisation des recettes intérieures constituent les risques principaux. Parmi les autres risques figurent la volatilité des prix des principaux produits importés et exportés par le Burkina Faso, notamment les importations de pétrole, ainsi que les exportations d'or et de coton, les aléas pluviométriques et leur impact sur la

production agricole, ainsi qu'un accès plus difficile au financement en raison d'un resserrement du marché régional de la dette.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'un accord FEC. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière énoncent des mesures appropriées en vue d'atteindre les objectifs du programme.

**Approuvé par
Dominique Desruelle
(département
Afrique) et Johannes
Wiegand
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)**

Les entretiens se sont tenus à Ouagadougou du 2 au 10 novembre 2017 et se sont poursuivis par vidéo-conférence et communication écrite jusqu'à fin janvier 2018. L'équipe des services du FMI était composée de Mme Hakura (chef), M. Arnason, Mme Diouf (représentante résidente), M. Lessard et M. Ouattara (économiste local) (tous du département Afrique), ainsi que de M. Lima (département des finances publiques). M. Nguema Affane (bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. L'équipe a reçu l'aide de Mme Nikaein Towfighian pour les recherches, ainsi qu'un soutien administratif de Mme Margevich et de Mme Ndome (toutes du département Afrique).

L'équipe des services du FMI a rencontré le Premier Ministre, M. Thiéba, la ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, Mme Sori/Coulibaly, ainsi que la ministre déléguée au Budget, Mme Yaka. Elle a aussi rencontré le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Ki-Zerbo, d'autres hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi que des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	6
A. Améliorer les résultats économiques	6
B. Perspectives positives mais exposées à des risques	7
ENTRETIENS	8
A. Politique budgétaire bien conçue et crédible	8
B. Préserver la viabilité de la dette	11
C. Créer un espace budgétaire	12
D. Améliorer le choix et l'exécution des investissements	14
E. Renforcer la gestion des finances publiques	16
F. Promouvoir la diversification, la réduction de la pauvreté et une croissance inclusive	17
G. Améliorer le climat des affaires	18
H. Données économiques	18
I. Renforcement des capacités	19
J. Évaluation des sauvegardes	19

K. Modalités du programme	19
---------------------------	----

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	20
---	-----------

FIGURES

1. Évolution économique récente	22
2. Évolution réelle et externe	23
3. Évolution budgétaire	24

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21	25
2. Balance des paiements, 2014–21	26
3. Situation monétaire, 2014–19	27
4a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2015–21 (en milliards de francs CFA)	28
4b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2015–21 (en pourcentage du PIB)	29
4c. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018 (en milliards de francs CFA)	30
5. Calendrier des décaissements dans le cadre d'un accord FEC triennal, 2018–20	31
6. Besoins de financement extérieur, 2015–21	32
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2015–32	33

ANNEXES

I. Problèmes sécuritaires	34
II. Inégalités entre les sexes	35

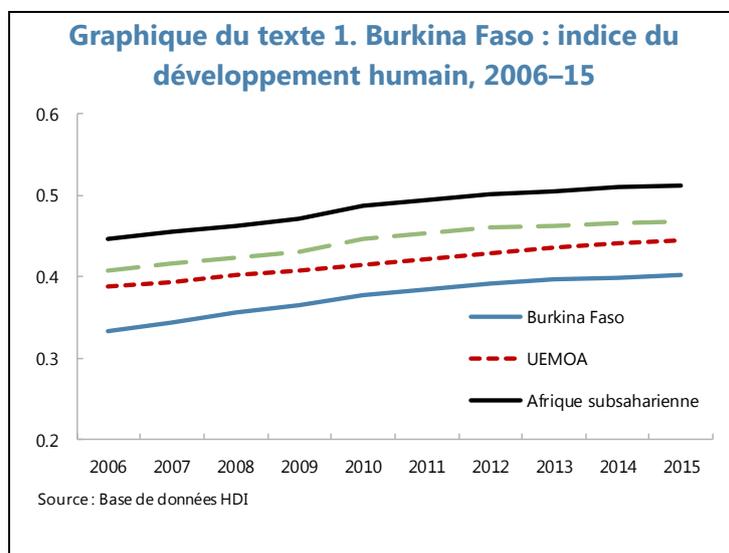
APPENDICE

Lettre d'Intention	37
I. Mémoire de politiques économique et financière	40
II. Protocole d'accord technique	58

CONTEXTE

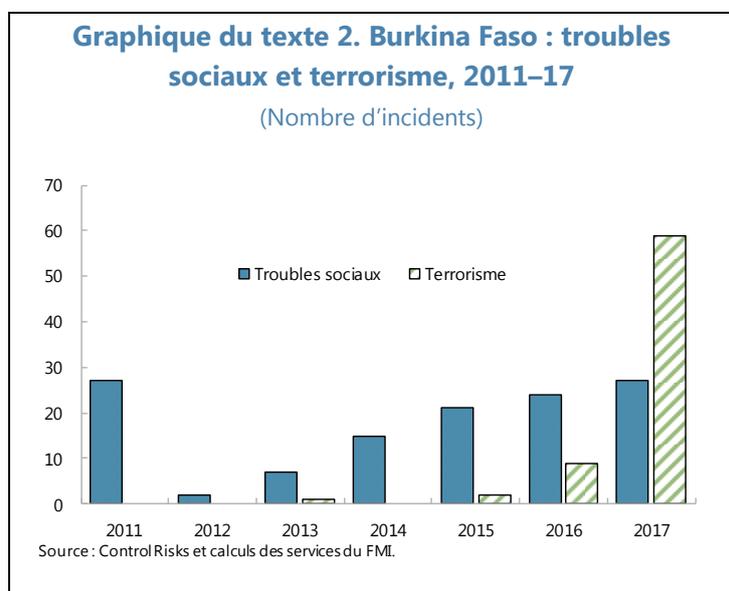
1. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu confronté à des problèmes de développement considérables, qui se sont intensifiés récemment en raison de la situation sécuritaire.

En dépit des progrès accomplis ces dernières années, l'indice de développement humain du Burkina Faso reste parmi les plus faibles à l'échelle mondiale (graphique 1 du texte) ; environ 44 % de la population vit avec moins de 1,90 dollar (ajusté selon les parités de pouvoir d'achat) par jour. Les conditions socio-économiques médiocres, notamment le faible niveau de l'éducation et des soins de santé, ainsi que les risques croissants de terrorisme et de troubles sociaux compliquent les efforts déployés par le gouvernement pour placer l'économie sur une trajectoire de croissance plus élevée et sortir davantage de citoyens de la pauvreté.



2. Les risques liés aux répercussions du terrorisme régional ont augmenté et pèsent sur les résultats macroéconomiques.

Le nombre d'incidents terroristes a fortement augmenté en 2017, avec notamment une attaque à Ouagadougou en août qui a fait de nombreuses victimes (graphique du texte 2, Annexe I). Face à la détérioration de la situation sécuritaire, la loi de finances 2017 a accru les dépenses militaires et de sécurité de 21 % par rapport à 2016, pour les porter à 1,6 % du PIB, et une nouvelle hausse de 50 % est prévue pour 2018, principalement en raison de l'augmentation de l'investissement militaire. Les autorités ont aussi réorienté leurs dépenses vers les zones rurales du nord du pays afin de renforcer les forces de sécurité, les collectivités locales, les infrastructures et les services sociaux, notamment dans le contexte du Plan d'urgence pour le Sahel (PUS) 2017–2020.



3. Le nombre d'incidents liés à l'agitation sociale a augmenté aussi.

Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2017 et ont orienté à la hausse les salaires et les transferts. Ces grèves sont motivées par les inégalités de salaires et de prestations qui existent au sein des ministères et entre ces derniers, et ont souvent conduit à des accords salariaux propres à chaque ministère, qui ont à leur tour causé de nouvelles grèves dans d'autres ministères. La masse salariale publique a été

touchée aussi par la réforme de 2016 (loi 081), qui a répondu à une revendication de longue date, à savoir incorporer les agents contractuels dans la fonction publique et harmoniser la rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels.

4. Plus de deux ans après la transition politique, les autorités se sentent pressées de produire des résultats tangibles grâce à la mise en œuvre de leur Plan national de développement économique et social (PNDES). Le PNDES vise à accélérer la croissance économique et à réduire le taux de pauvreté de 44 % en 2014 à moins de 35 % d'ici 2020¹. Le plan repose sur une augmentation de l'investissement public, notamment pour améliorer l'offre d'électricité et l'infrastructure des transports, mais fait face à divers obstacles, notamment la faiblesse des recettes intérieures, l'augmentation de la masse salariale, les lacunes sur le plan du choix et de l'exécution des investissements, ainsi que l'aide budgétaire limitée.

5. Les résultats du programme ont été généralement satisfaisants dans le cadre de l'accord FEC 2013–2017 qui a expiré en juillet 2017. Les objectifs quantitatifs ont été pour la plupart atteints et les réformes structurelles qui avaient été arrêtées ont été mises en œuvre. Cependant, en partie à cause de la transition politique en 2014–2015, l'accroissement des recettes a été insuffisant et la composition des dépenses s'est détériorée, car les dépenses courantes, en particulier celles consacrées aux traitements et salaires, ont évincé les dépenses d'investissement. Les résultats budgétaires se sont détériorés par la suite en 2017 : l'intensification des problèmes de sécurité et d'autres pressions sur les dépenses ont entraîné une hausse des dépenses publiques, notamment en raison de l'adoption d'une loi et de décrets qui assouplissent temporairement les procédures d'exécution de l'investissement, notamment pour les partenariats public-privé (PPP).

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Améliorer les résultats économiques

6. Selon des données préliminaires, la croissance s'est accélérée pour avoisiner 6 ½ % (environ 3,5 % par habitant) en 2017, contre 5,9 % en 2016. La hausse de la production agricole (en particulier du coton), de l'activité minière et de l'investissement public explique la majeure partie de cette accélération (graphiques 1-3, tableau 1). L'inflation est demeurée modérée : les prix à la consommation n'ont augmenté que de 2 % en glissement annuel en décembre 2017.

7. Selon les projections, le déficit des transactions courantes s'est creusé pour atteindre 8,5 % du PIB en 2017 (tableau 2). Si elle reste supérieure à son niveau de 2016, la production des principaux produits exportés (or et coton) devrait être légèrement inférieure aux prévisions initiales, car les conditions climatiques ont été moins favorables et le démarrage de la production des nouvelles mines a été retardé. Entre-temps, une augmentation des dépenses de sécurité, des salaires dans le secteur public et surtout de l'investissement public ont soutenu la demande d'importations. En tant que membre de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), le Burkina Faso a pleinement accès aux réserves de change qui sont mises en commun par la BCEAO. La position des réserves de la BCEAO a été mise sous pression en 2016, en partie à cause des retards observés dans l'assainissement des finances publiques dans la région. Grâce aux

¹ Voir encadré 1 du rapport-pays du FMI 16/390.

émissions d'eurobonds de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la couverture des réserves s'est stabilisée aux environs de quatre mois d'importations à la fin de 2017.

8. Selon les projections, la croissance du crédit au secteur privé a ralenti quelque peu, à 11 %, en 2017. Le système bancaire reste relativement rentable et bien capitalisé, mais le crédit demeure concentré sur un petit nombre de gros clients et de secteurs économiques. L'accès au financement est particulièrement restreint dans les zones rurales, en particulier pour les femmes, et des exigences considérables sur le plan de l'information, de l'informatique et des garanties limitent l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à un crédit abordable.

9. Selon des données préliminaires, le déficit budgétaire global a augmenté sensiblement en 2017, en raison de la hausse de l'investissement public (tableaux 4a, 4b et 4c). En dépit d'un premier trimestre décevant, les recettes fiscales ont atteint 17 % du PIB en 2017 selon les estimations, soit une hausse d'environ 1 point du PIB par rapport à l'année précédente. Si les recettes se sont bien portées, les dépenses d'investissement ont augmenté sensiblement, en particulier au deuxième semestre de 2017 : l'investissement public financé sur ressources intérieures a presque doublé en valeur nominale, pour atteindre 9,2 % du PIB. En outre, les dépenses courantes ont augmenté plus vite que prévu, avec des hausses de la masse salariale et des transferts courants de 0,2 et de 0,5 point du PIB, respectivement. L'augmentation des transferts courants s'explique en partie par la hausse des transferts aux entreprises publiques, notamment pour le règlement des engagements impayés dans le secteur de l'énergie, ainsi que par la progression des dépenses sociales. En conséquence, le déficit budgétaire sur base engagement a atteint au moins 8,2 % du PIB en 2017 selon les estimations, contre une projection de 5,4 % du PIB au moment de la septième revue de l'accord FEC précédent et un déficit de 3,4 % du PIB en 2016. Compte tenu d'un ajustement de trésorerie considérable, estimé provisoirement à 160 milliards de franc CFA, qui représente les dépenses d'investissement engagées mais pas encore décaissées à la fin de l'année, le déficit base caisse atteint 6 % du PIB. Ce déficit a été financé en partie par des prélèvements sur les dépôts de l'État à la banque centrale. En conséquence, la dette publique totale est restée pratiquement inchangée, à 38,3 % du PIB.

B. Perspectives positives mais exposées à des risques

10. Selon les projections du scénario de base des services du FMI, la croissance du PIB réel se stabilisera à 6 % en 2018 et à moyen terme. Les projections de croissance pour 2018 et 2019 ont été révisées à la baisse par rapport à celles établies lors de la septième revue de l'accord FEC précédent, du fait de la détérioration de la situation sécuritaire et de l'assainissement des finances publiques qui est envisagé. Les variations des projections de la production d'or et de coton, ainsi que de l'environnement extérieur, contribuent aussi à abaisser la trajectoire de croissance à moyen terme. Le déficit des transactions courantes devrait diminuer en 2018, du fait de la hausse de la production d'or et de l'affaiblissement de la demande d'importations résultant de l'assainissement budgétaire, et devrait se stabiliser autour de 7 % du PIB en 2019 et au-delà.

11. Les principaux risques pesant sur les perspectives sont le terrorisme et les troubles sociaux, qui pèseraient sur le secteur minier, le tourisme et les recettes publiques. Parmi les autres risques figurent la volatilité des prix des importations de pétrole, ainsi que des volumes et des prix des exportations d'or et de coton, les aléas pluviométriques et un accès plus difficile au financement

en raison du resserrement des conditions de liquidité régionales. Une exécution rapide des réformes et des projets largement propices à la croissance stimulerait cette dernière à court et à moyen terme.

ENTRETIENS

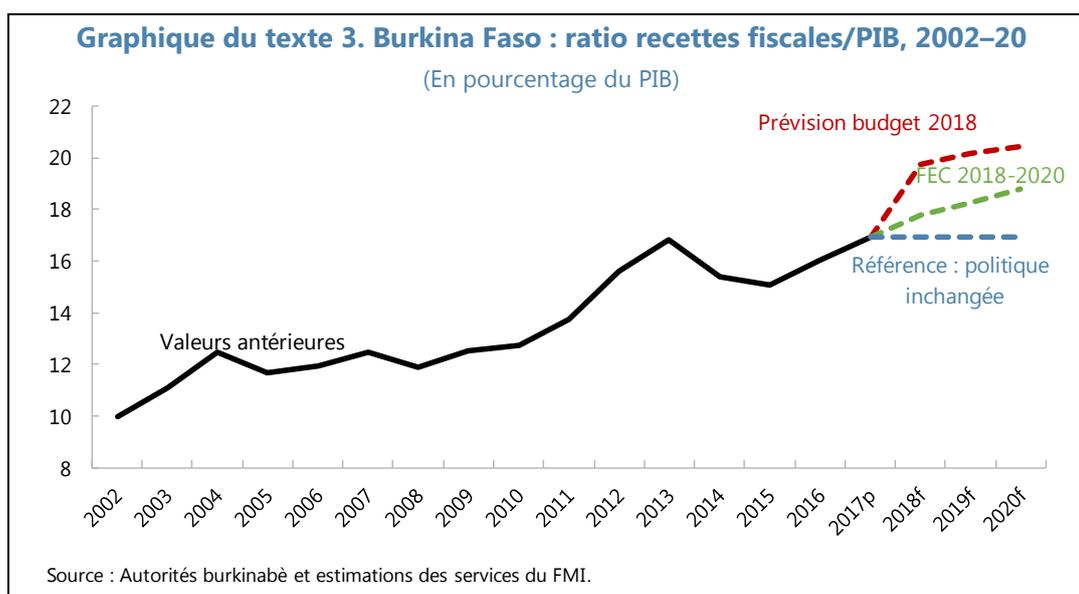
12. Les autorités ont sollicité un accord avec le FMI en vue d'atteindre les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté qui figurent dans le PNDES, de s'attaquer aux besoins prolongés (actuels et futurs) de financement de la balance des paiements et de réduire les obstacles structurels à une croissance durable et inclusive. Les autorités font face à un ensemble d'objectifs complexes sur le plan de la sécurité, de la politique sociale et du développement. Les mesures prévues dans le cadre du programme appuyé par la FEC visent à trouver un équilibre entre ces contraintes concurrentes. En particulier, les objectifs principaux du programme sont les suivants : i) promouvoir un assainissement réaliste des finances publiques pour remplir le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir un déficit budgétaire de 3 % du PIB, d'ici 2019, de manière à préserver la viabilité de la dette et à adhérer aux accords régionaux ; ii) créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et d'investissement prioritaires en accroissant les recettes intérieures et en maîtrisant les dépenses récurrentes, en particulier celles consacrées aux traitements et salaires ; iii) améliorer le choix et l'exécution de l'investissement public ; iv) renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, et v) promouvoir la diversification de l'économie et une croissance inclusive, notamment en développant le secteur financier.

13. Les discussions se sont déroulées dans un contexte caractérisé par la nécessité d'assainir les finances publiques à l'échelle régionale². Un plan d'ajustement budgétaire au Burkina Faso contribuerait à soutenir les arrangements régionaux sur le plan monétaire et du taux de change, et à renforcer les réserves régionales. À l'inverse, la politique monétaire régionale continue d'assurer la stabilité des prix au Burkina Faso.

A. Politique budgétaire bien conçue et crédible

14. Le cadrage budgétaire des autorités contient un engagement important à remplir le critère de convergence de l'UEMOA selon lequel le déficit budgétaire global ne dépassera pas 3 % du PIB en 2019 et au-delà. Néanmoins, la loi de finances 2018 est fortement tributaire de projections ambitieuses en matière de croissance et de recettes, qu'il sera difficile de concrétiser. Il est à noter que les autorités prévoient une hausse du ratio recettes intérieures/PIB de près de 3,3 points en 2018 (graphique du texte 3). En ce qui concerne les dépenses, les projections des postes de dépenses récurrentes, y compris les traitements et salaires, semblent basses. Même avec ces hypothèses, il est prévu que le déficit budgétaire global atteindra 5,4 % du PIB en 2018, car la loi de finances 2018 maintient aussi un niveau élevé de dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

² Voir analyse et examen dans le rapport des services du FMI sur les consultations régionales avec l'UEMOA (rapport-pays du FMI n° 17/99).



15. Étant donné que les recettes effectives ne correspondront peut-être pas aux projections figurant dans la loi de finances 2018, les autorités ont convenu de bloquer, dans le cadre du programme, des engagements de dépenses de 3,3 % du PIB à l'aide d'une liste de postes de dépenses. Compte tenu de l'expérience internationale et des antécédents du Burkina Faso, on peut estimer de manière réaliste que les réformes de l'administration des recettes qui sont prévues par les autorités conduiront à une hausse du ratio recettes fiscales/PIB d'environ 0,8 point en 2018 et d'environ 0,5 point les années suivantes. Pour continuer d'améliorer le ratio recettes/PIB, des mesures supplémentaires devront être prises en ce qui concerne la politique et l'administration fiscales. Les projections des dépenses récurrentes figurant dans la loi de finances 2018 ont été réexaminées aussi à la lumière de la pression exercée sur les dépenses par la sécurité, l'investissement public et la croissance de la masse salariale publique. Dans ces conditions, et pour atteindre un objectif de déficit de 5 % du PIB en 2018, les autorités ont établi une liste de dépenses d'un montant de 264 milliards de francs CFA (environ 3,3 % du PIB) pour lesquelles aucun engagement financier ou juridique ne peut être pris. Un conseil de cabinet a établi cette liste de dépenses différées (mesure préalable). Les dépenses gelées à ce titre resteront inaccessibles jusqu'à ce que les perspectives des recettes puissent être réévaluées dans le contexte de la prochaine revue du programme et de l'examen semestriel de l'exécution du budget par les autorités (MPEF, § 23). Si, pendant la revue, les projections des recettes étaient révisées à la hausse, les autorités envisageraient de débloquer les projets les plus prioritaires de la liste des dépenses différées, mais seulement dans la mesure où elles pourraient observer le plafond de 5 % du PIB qui a été établi pour le déficit budgétaire global (sur la base des engagements). Le cadre budgétaire qui a été arrêté pour le programme appuyé par la FEC est présenté dans la colonne « Programme » du tableau du texte 1.

Tableau du texte 1. Burkina Faso : projections budgétaires, 2016–19

(En pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018		2019
	Prel.	Prog.	Budget	Prog.	Prog.
Total recettes et dons	21.0	21.7	25.5	23.1	23.9
Total recettes	18.4	19.0	22.3	19.7	20.3
Recettes fiscales	16.0	17.0	20.4	17.8	18.3
Recettes non fiscales	2.3	2.1	1.9	1.9	2.0
Dons	2.7	2.7	3.2	3.4	3.7
Projet	1.5	1.6	2.2	2.2	2.8
Programme	1.2	1.0	1.1	1.2	0.9
Dépenses et prêts nets (1)	24.4	29.9	30.8	28.1	27.0
Dépenses courantes	16.7	17.3	16.8	17.4	16.1
Traitements et salaires	8.3	8.5	8.0	8.5	8.3
Biens et services	1.9	1.9	1.9	2.1	1.7
Charges d'intérêt	1.0	1.0	1.3	1.3	1.2
Transferts courants	5.5	6.0	5.6	5.5	4.9
Dépenses d'investissement	7.9	12.6	14.1	10.7	10.8
Financées sur ressources intérieures	5.2	9.2	10.2	6.9	6.3
Financées sur ressources extérieures	2.7	3.3	3.9	3.9	4.5
Solde global (1)	-3.4	-8.2	-5.4	-5.0	-3.0
<i>Pour mémoire:</i>					
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,704	7,302	7,896	7,896	8,540
Real GDP growth (percent)	5.9	6.4	6.0	6.0	6.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

16. Pour concentrer en début de période l'assainissement des finances publiques prévu dans le programme, il s'agit de maîtriser les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures par rapport au budget initial et de limiter les engagements élevés de 2017 à un niveau correspondant aux ressources disponibles. Cette trajectoire intègre l'augmentation nécessaire des dépenses de sécurité face à l'augmentation récente des activités terroristes et protège les dépenses sociales courantes. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures resteraient supérieures à leurs niveaux du passé en 2018. Le programme limite les dépenses globales au moyen d'une condition relative au déficit budgétaire global (sur base engagement) (objectif indicatif). Il inclut aussi des critères de réalisation relatifs au financement intérieur et extérieur, avec une certaine souplesse pour permettre à la cellule de gestion de la dette de déterminer de manière efficiente la composition du financement face aux besoins bruts de financement sans précédent qui sont prévus pour 2018 (tableau du texte 2).

	2014	2015	2016	2017	2018
				Prél.	Proj.
Besoins bruts de financement	3.8	8.9	7.4	11.5	12.7
Déficit primaire (base engagements)	1.1	1.5	2.4	7.2	3.7
Paiements d'intérêts	0.7	0.7	1.0	1.0	1.3
Extérieurs	0.5	0.5	0.7	0.7	0.8
Intérieurs	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
Amortissement	3.2	5.2	5.3	5.6	5.7
Intérieurs	2.6	4.4	4.5	4.7	4.7
Bons (échéance < 1 an)	1.5	3.1	2.9	3.2	3.1
Obligation (échéance > 1 an)	0.8	0.9	1.3	1.3	1.6
Autres	0.4	0.4	0.3	0.2	0.0
Extérieurs	0.6	0.8	0.8	0.9	1.0
dont : FMI	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Ajustement de trésorerie	-1.2	1.4	-1.3	-2.2	2.0
PIB nominal (millions FCFA)	6,120	6,163	6,704	7,302	7,896

Source : Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

17. Les services du FMI ont recommandé aux autorités d'adopter une approche différente pour établir leur budget au cours des années ultérieures d'application du programme. Tout d'abord, les budgets devraient reposer sur des projections et des engagements de dépenses réalistes. Les projections des recettes devraient être évaluées de manière réaliste sur la base des tendances récentes et des mesures prévues. Après prise en compte de l'objectif fixé pour le déficit budgétaire, l'enveloppe totale des dépenses serait déterminée. Cette enveloppe serait ensuite affectée aux différentes catégories de dépenses sur la base d'une évaluation réaliste des besoins de dépenses obligatoires et des priorités des autorités, notamment pour ce qui est de renforcer la sécurité. Par nécessité, cette approche prévoirait moins de ressources pour les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures : il est donc nécessaire de gérer prudemment le budget d'investissement limité.

B. Préserver la viabilité de la dette

18. Les autorités ont l'intention de continuer de recourir principalement à des emprunts concessionnels pour leur financement extérieur, étant donné les limites de leurs capacités de gestion de la dette (MPEF, § 24). Le programme prévoit pour la première année de plafonner les emprunts non concessionnels à 200 milliards de francs CFA (environ 2,5 % du PIB) afin de permettre au pays de contracter des prêts quasiment mais pas totalement concessionnels et des prêts non concessionnels pour des projets hautement prioritaires pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir un financement totalement concessionnel. Il est à noter que les décaissements pour ces projets seraient étalés dans le temps. Comme le souligne l'analyse de viabilité de la dette, l'accumulation globale de la dette publique au Burkina Faso pendant la période couverte par le programme serait limitée par la trajectoire du déficit budgétaire qui est incorporée dans le programme, conformément à la convergence vers l'objectif fixé par l'UEMOA d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2019 et maintenu à ce niveau par la suite.

19. Le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré sur la base d'une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) (Appendice AVD). Si la dette du Burkina Faso est relativement faible par rapport à celle des pays comparables de la région, les risques budgétaires, de capacité et de marché justifient de maintenir la notation de risque modéré. En ce qui concerne les risques budgétaires, en dehors de la possibilité traditionnelle de dérapages budgétaires, le Burkina Faso fait face à un risque croissant de choc sur la dette en raison des passifs conditionnels (présents et futurs) liés aux entreprises publiques et à d'éventuels PPP. Si la gestion de la dette est adéquate à de nombreux égards, la volonté des autorités de diversifier leurs sources de financement en dehors du marché régional et des emprunts traditionnels (dans une large mesure concessionnels), y compris en émettant des obligations Sukuk et une euro-obligation, exigera un renforcement considérable des capacités, notamment pour ce qui est de la fonction d'analyse du middle office et de l'établissement d'une stratégie robuste de la dette à moyen terme. Le risque de marché constitue aussi une source de préoccupation, étant donné la forte dépendance du Burkina Faso à l'égard du marché régional de la dette, combinée avec la structure des échéances à court terme de sa dette régionale. Ensemble, ces facteurs rendent le pays sensible aux risques de taux d'intérêt et de refinancement sur le marché régional de la dette. Dans le cadre d'une revue de l'organisation du ministère des Finances, les autorités explorent la possibilité de mettre en œuvre une recommandation d'assistance technique ultérieure du FMI pour centraliser toutes les tâches de gestion de la dette, sauf celles liées aux créanciers officiels, dans la cellule de gestion de la dette, qui serait organisée en front office, middle office et back office.

C. Créer un espace budgétaire

20. L'augmentation des recettes intérieures et la maîtrise de la masse salariale sont des éléments essentiels de la stratégie qui vise à créer un espace budgétaire pour engager les investissements et les dépenses sociales prioritaires, ainsi que faire face à la hausse des dépenses de sécurité. En outre, des mesures seront prises pour protéger l'espace budgétaire contre l'accumulation de passifs conditionnels envers le secteur de l'énergie.

21. Une stratégie à multiples facettes, comportant des mesures relatives à l'administration et à la politique fiscales, sera mise en œuvre pour accroître les recettes à court et à moyen terme. En partie sur la base d'une assistance technique concernant l'administration fiscale qui a été reçue du FMI en mars 2017, les autorités ont annoncé diverses mesures visant à protéger et à élargir l'assiette de l'impôt et à améliorer l'observance fiscale, y compris l'adoption du nouveau code des impôts en décembre 2017, la mise en application intégrale de la facturation normalisée de la TVA et l'amélioration des systèmes informatiques de manière à permettre le partage des données entre l'administration fiscale et l'administration douanière (tableau du texte 3). La hausse des recettes fiscales de 0,7 point du PIB qui est prévue en 2018 s'explique principalement par : i) l'achèvement de l'effort de recouvrement des arriérés d'impôts (environ 0,3 % du PIB) ; ii) la mise en œuvre intégrale des réformes de l'administration fiscale relatives à la facturation normalisée de la TVA (environ 0,2 % du PIB) qui ont débuté en 2017, et iii) l'impact immédiat de l'application de plusieurs relèvements des accises et des impôts sur les plus-values (environ 0,2 % du PIB) (mesure préalable). Les autres mesures qui figurent au tableau du texte 3 portent principalement sur l'administration fiscale et devraient avoir un effet positif, quoique progressif, sur les recettes fiscales. La mise en œuvre intégrale de ces mesures devrait conduire à une hausse permanente des recettes fiscales d'environ ½ point du PIB par an en 2019 et en 2020, ce qui contribuera à compenser leur réduction due à

l'apurement intégral des arriérés d'impôts. De nouvelles mesures fiscales pourraient être prises en 2018 et à moyen terme, sur la base des recommandations d'une mission d'assistance technique du département des finances publiques qui s'est déroulée en janvier 2018.

Tableau du texte 3. Burkina Faso : mesures portant sur les recettes ayant un impact en 2018–20		
(En pourcentage du PIB)		
Mesures	Impact	Date de début
Impôts		
Recouvrement des arriérés d'impôts	0.3	Octobre 2017
Mise en oeuvre intégrale de la facturation normalisée de la TVA (PME)	0.2	Janvier 2018
Prix des transferts et élargissement de l'assiette de l'impôt des sociétés	0.1	Janvier 2018
Renouvellement de la taxe sur le transfert de propriété	0.1	Janvier 2018
Relèvements des accises	0.1	Janvier 2018
Modifications de l'imposition du secteur informel et taxes synthétiques	0.1	Juin 2018
Douanes		
Procédures pour les véhicules importés soumis à des droits de douane	0.2	Septembre 2017
Améliorer l'efficacité de l'administration des douanes en créant des unités spéci	0.5	Janvier 2018
Achever l'échange automatique de données entre les DGD du Togo et du Burkir	0.3	Avril 2018
Total	1.7	

Sources : Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI

22. Il sera déterminant aussi de maîtriser la masse salariale pour créer un espace budgétaire. Le ratio masse salariale/PIB est orienté à la hausse en raison d'une expansion des fonctionnaires et d'une hausse des rémunérations. Le gouvernement a formulé des propositions aux partenaires sociaux en vue de stabiliser la masse salariale publique au cours des trois prochaines années. La loi de finances 2018 propose aussi de mettre en oeuvre une enveloppe globale de la masse salariale qui établira des plafonds d'embauche par ministère et encouragera la mobilité du personnel vers les départements en sous-effectif. Enfin, le gouvernement vise à maîtriser les effectifs en poursuivant l'enrôlement biométrique des fonctionnaires et en surveillant régulièrement la base de données du fichier de paie (MPEF, § 30). Si l'enrôlement biométrique des fonctionnaires se poursuit, le calendrier des autres mesures proposées n'est pas clair. Les autorités ont sollicité une assistance technique conjointe du FMI et de la Banque mondiale en vue de renforcer leurs capacités de projection de la masse salariale et d'établir des mesures structurelles visant à limiter les hausses de la masse salariale. Cette assistance technique conjointe est prévue à titre provisoire pour mai 2018.

23. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de protéger leur espace budgétaire contre les passifs conditionnels dans le secteur de l'énergie. Les mesures que les autorités prennent sont importantes aussi pour donner au secteur de l'énergie une assise financière solide et viable. Il est essentiel de s'attaquer aux inefficiences du secteur de l'énergie pour débloquer le potentiel de croissance du Burkina Faso.

- Conformément au régime de tarification adopté en 2016, les autorités limitent et budgétisent de manière transparente les subventions à la production d'électricité. Si les prix des carburants augmentaient, la différence serait payée à partir du budget de l'État au moyen de transferts réguliers à la SONABEL, à concurrence d'un plafond au-dessus duquel une révision du tarif de

l'électricité serait enclenchée. En 2017, le plafond inscrit au budget était de 21 milliards de francs CFA.

- Les autorités envisagent de mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants à la pompe afin de réduire les risques budgétaires et les subventions inefficaces et régressives aux carburants. C'est une mesure opportune, car les prix internationaux du pétrole ont commencé à monter. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe en fonction des prix du marché a été adopté en 2013, mais n'a pas été appliqué. Les autorités ont engagé en 2018 une stratégie de communication concernant les coûts budgétaires des subventions aux carburants, leurs effets et les avantages d'un mécanisme d'ajustement automatique (mesure préalable). Les autorités examinent aussi comment atténuer les effets d'un passage de prix à la pompe fixes à des prix flexibles sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société (MPEF, § 44). Entre-temps, afin de limiter les risques budgétaires d'une hausse des prix du pétrole, les autorités sont convenues d'ajuster les prix des carburants à la pompe lorsque la subvention explicite et implicite dépasse 25 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB).
- Les autorités entreprendront un audit externe indépendant de la SONABHY. Cet audit précisera les actifs et passifs de la SONABHY, sa rentabilité globale et la structure de son capital ; il examinera aussi si le cadre comptable est conforme aux meilleures pratiques internationales et s'il enregistre de manière appropriée les flux bruts et nets entre la compagnie et l'administration centrale. Un auditeur externe indépendant sera recruté d'ici avril 2018 (repère structurel), et l'audit devrait être achevé d'ici juin 2018 (MPEF, § 45).
- Les autorités ont continué d'éliminer les engagements croisés dans le secteur de l'énergie. En octobre 2017, l'administration centrale a remboursé le solde de 23 milliards de francs CFA de subventions et factures impayées à la SONABEL. Elle a aussi versé à la SONABHY 37 milliards de francs CFA de subventions aux carburants accumulées sur les années précédentes (MPEF, § 43). Par ailleurs, 35 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) ont été versés à la SONABHY sous la forme d'un crédit d'impôt, que cette dernière peut utiliser dans le règlement de ses obligations fiscales envers le Trésor. Cette opération est actuellement enregistrée au-dessous de la ligne en 2017 et n'a donc aucun impact sur le déficit global en 2017. Les services du FMI ont encouragé les autorités à enregistrer l'élimination de tous les engagements impayés envers la SONABHY au-dessus de la ligne conformément aux directives du Manuel des statistiques de finances publiques (MSFP) 2014.

D. Améliorer le choix et l'exécution des investissements

24. Il est crucial d'améliorer le choix et l'exécution des investissements publics, d'autant que les ressources sont extrêmement limitées. Le taux d'exécution du budget de l'investissement public, en particulier la composante financée sur ressources extérieures, est systématiquement faible, ce qui a compromis la réalisation des objectifs de développement des autorités et a parfois entraîné une perte de financement des bailleurs de fonds. Si un nouveau code de passation des marchés publics a été adopté à la fin de 2016 pour s'attaquer à ces déficiences, il a été contourné par une loi temporaire (42/2017) et deux décrets adoptés en juillet 2017 qui assouplissent temporairement les restrictions aux négociations directes de contrats pour des PPP et des investissements prioritaires, par exemple dans la sécurité, les infrastructures et les secteurs sociaux.

L'accélération des procédures de passation de marché, y compris de source unique, pourrait conduire à des projets de qualité médiocre, à une hausse des coûts et à des risques budgétaires. Les autorités ont laissé expirer le 13 janvier 2018 la loi temporaire pour les PPP (mesure préalable) et les deux décrets relatifs aux investissements prioritaires, et ont limité le nombre de projets autorisés au titre de la loi 42/2017. En collaboration avec la Banque mondiale, les autorités continuent aussi de chercher à simplifier les procédures régulières de passation des marchés publics et à en accroître la transparence, afin d'accroître l'efficacité et de réduire les retards.

25. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique de mars 2017 relative à l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA) (MPEF, § 31). En collaboration avec les ministères dépensiers, le ministère des Finances a créé une liste de projets d'investissements prioritaires. Par ailleurs, conformément aux recommandations de la mission relative à l'évaluation de la gestion de l'investissement public, le gouvernement produira un guide technique qui harmonise la méthodologie à utiliser dans les analyses coûts-avantages pour les grands projets qui coûtent plus de 1 milliard de francs CFA. Ces analyses seront menées pour les 10 plus gros projets d'investissement qui seront inclus dans le budget 2019 (repère structurel).

26. Les autorités ont accepté de mettre un frein à leurs intentions d'accroître l'investissement au moyen de divers instruments hors budget tels que les accords de préfinancement, les crédits-fournisseurs et les partenariats public-privé. Les montants initialement en jeu auraient entraîné des risques budgétaires considérables liés à des passifs conditionnels. Une récente mission d'assistance technique du département des finances publiques sur la gestion des risques liés aux PPP a formulé des recommandations sur les moyens de renforcer le cadre juridique et institutionnel des PPP, ainsi que d'établir une distinction claire entre les véritables PPP, d'une part, et les accords de préfinancement et les crédits-fournisseurs, d'autre part. Sur cette base, les accords ci-après ont été conclus avec les autorités :

- Pour atténuer les risques budgétaires, les autorités ont accepté d'éviter entièrement les accords de préfinancement (critère de réalisation quantitatif avec plafond zéro) et d'enregistrer les projets existants et futurs qui sont financés par des crédits-fournisseurs dans le budget et les statistiques de la dette conformément aux meilleures pratiques internationales (MPEF, § 25).
- Les autorités mènent actuellement deux projets qui sont financés par des crédits-fournisseurs (hôpital et voie de contournement de la ville de Ouagadougou). Si ces projets sont exécutés, les dépenses seront enregistrées dans les comptes budgétaires. Par ailleurs, comme indiqué dans la lettre d'intention, les autorités sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour que les plafonds du programme relatifs au déficit budgétaire de 2018 et 2019 (5 % et 3 % du PIB, respectivement) soient observés.
- Les autorités créeront une base de données sur tous les PPP et crédits-fournisseurs existants et potentiels (repère structurel et MPEF, § 33). Une base de données similaire sera créée aussi pour les garanties souveraines (repère structurel).
- Les autorités ont convenu d'établir un plafond quantitatif annuel de 200 milliards de francs CFA (environ 5 % du PIB) pour le montant total des PPP dans le cadre du programme (objectif indicatif). En outre, avant qu'un projet PPP soit signé, les autorités effectueront une analyse des

risques budgétaires du projet et de ses implications pour la viabilité de la dette publique (MPEF, § 34).

E. Renforcer la gestion des finances publiques

27. Il convient de renforcer la gestion des finances publiques, en s'appuyant sur les initiatives régionales. Des progrès ont été accomplis récemment dans la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives au système de budget-programmes. En fait, le Burkina Faso a été le premier pays de la région à mettre en œuvre un système de budget-programmes en 2017. Cela a permis aux autorités de mieux recenser et suivre les postes de dépenses particuliers qui s'attaquent directement à la pauvreté. Les autorités restent déterminées à consolider les progrès dans ce domaine (MPEF § 36). Cependant, dans d'autres domaines importants de la gestion des finances publiques, tels que la formulation, l'exécution et le suivi du budget, la gestion de trésorerie et la mise en œuvre d'un système intégré d'information relatif à la gestion financière, de nouvelles impulsions aux réformes sont nécessaires.

28. L'adoption d'un compte unique du Trésor à la BCEAO accroîtrait la transparence des procédures de dépenses et de la gestion de trésorerie. La mise en œuvre du compte unique du Trésor a été retardée en raison d'obstacles techniques et de l'incompatibilité des systèmes informatiques de la BCEAO et du modèle proposé par une mission d'assistance technique. Les autorités se sont engagées à établir un nouveau plan de centralisation des opérations du Trésor et, entre-temps, elles continuent de fermer les comptes inactifs auprès de banques commerciales et de la banque centrale (MPEF, § 38).

29. Les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre en place un mécanisme qui garantit le paiement en temps adéquat des remboursements de TVA afin d'améliorer le climat des affaires. Des retards persistent dans le paiement des remboursements de TVA en raison d'une sous-budgétisation systématique de ces remboursements comme poste de dépenses. Les autorités ont maintenant remboursé tous les remboursements de TVA impayés qui avaient été certifiés pour 2016. Cependant, fin septembre 2017, les crédits budgétaires pour les remboursements de TVA avaient été épuisés et le stock prévu de remboursements de TVA certifiés mais impayés fin 2017 avoisinait 60 milliards de francs CFA, contre 40 milliards de francs CFA fin 2016. Afin de préserver l'intégrité du système de la TVA, les autorités se sont engagées à réduire considérablement le stock des remboursements de TVA certifiés mais impayés sur la durée du programme appuyé par la FEC (objectif indicatif et MPEF, § 35)

30. Les autorités continuent de chercher à apurer la dette intérieure « irrégulière » qui est recensée dans le rapport d'audit annuel 2015 (MPEF, § 39). Les factures impayées qui subsistent ont trait à des créances pour lesquelles la documentation est insuffisante. Les autorités mettent en œuvre les recommandations des rapports d'audit annuel visant à éviter une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs. Les autorités ont l'intention aussi de s'attaquer à la question des engagements de la SONAPOST envers le Trésor (MPEF, § 40). Des engagements à hauteur de 1,6 % du PIB ont été recensés dans un audit en 2016, remontant à l'époque où le Trésor détenait des comptes à la banque postale, et un premier remboursement au Trésor, de 0,5 % du PIB, a été effectué en février 2017. Les autorités sont déterminées à régler les engagements croisés qui subsistent entre la SONAPOST et le Trésor, et un plan de règlement échelonné sera en place fin avril 2018 (repère structurel).

F. Promouvoir la diversification, la réduction de la pauvreté et une croissance inclusive

31. Une grande partie de la population du Burkina Faso vit du secteur agricole, notamment du coton. Le secteur du coton devrait continuer de se développer, mais la productivité reste faible. À moyen terme, la valeur ajoutée du secteur doit augmenter, idéalement grâce à des améliorations de la production, mais aussi au développement de nouvelles capacités de traitement pour les fibres de coton avant exportation. En ce qui concerne les autres produits agricoles, les autorités cherchent à améliorer l'accès au crédit, aux infrastructures et à l'eau, ce qui est essentiel pour débloquer le potentiel de croissance et diversifier les exportations.

32. Les autorités cherchent de diverses manières à renforcer le dispositif de sécurité sociale (MPEF, § 55 et 56). Plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer les conditions de vie des enfants. Des adolescents, y compris 2 000 filles, ont bénéficié d'une formation à des métiers (maraîcher-culture, couture, tissage, embouche). Ces actions se poursuivront pendant le reste de la période couverte par le PNDES. Au titre du projet de filet social, 15 000 bénéficiaires (femmes faisant partie de ménages pauvres qui sont enceintes, ou allaitantes, ou ont des enfants de moins de 15 ans, et ménages touchés par l'insécurité alimentaire ou des chocs, ou vulnérables) ont déjà reçu des transferts pour un montant de 3,8 milliards de francs CFA. L'objectif est de porter le nombre de bénéficiaires à 72 000 d'ici la fin du projet. Les autorités continuent aussi de mettre en œuvre le programme, annoncé en 2016, de libre accès aux soins de santé pour tous les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Pour préserver les dépenses sociales pendant toute la période couverte par le programme, un plancher indicatif a été établi pour les dépenses sociales courantes (2,2 % du PIB en 2018).

33. L'inclusion financière est une priorité des autorités, car elle est essentielle pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance tirée par le secteur privé (MPEF, § 51). Seulement 15 % de la population du Burkina Faso possèdent un compte chèque et un bien moins grand nombre utilise leur compte de manière régulière. Par ailleurs, l'accès au crédit est bien plus restrictif pour les PME et d'autres petits emprunteurs, qui citent souvent le manque de financement comme un obstacle fondamental à leurs activités. Les autorités devraient commencer à mettre en œuvre en 2018 leur stratégie nationale de finance inclusive (SNFI). Cette stratégie reflète la stratégie régionale dans son analyse des obstacles à l'accès au crédit, ainsi que la liste de mesures qui s'attaquent aux obstacles à l'inclusion financière. Elle met l'accent sur la banque mobile, la microfinance et la réduction des obstacles administratifs, et représente un premier pas prometteur en vue d'accroître l'inclusion financière. Par ailleurs, les autorités explorent diverses options en vue de créer une banque agricole ainsi qu'une caisse de dépôts et de consignations (selon le modèle français). Les bienfaits de la banque mobile peuvent être élevés lorsqu'elle est bien mise en œuvre. Cependant, les services du FMI ont mis en garde quant aux risques liés aux institutions financières publiques sur le plan des finances publiques et de la gouvernance, surtout si ces établissements sont surveillés ou réglementés différemment des autres établissements. Par ailleurs, les services du FMI ont noté que ces institutions financières publiques ne peuvent pas remplacer des mesures qui cherchent à régler les lacunes connues du système financier, par exemple des déficits d'information qui pourraient être mieux résolus par la création d'un bureau de crédit.

34. Une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes peut stimuler la croissance. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont omniprésentes au Burkina Faso comme dans une bonne partie de l’Afrique subsaharienne. Les femmes sont désavantagées dès lors qu’il s’agit des possibilités de formation, des droits juridiques et de l’autonomisation économique (Annexe II). Selon une analyse portant sur l’Afrique subsaharienne, une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au niveau observé dans les pays asiatiques à croissance rapide peut rehausser d’environ 0,5 point la croissance annuelle du PIB réel par habitant du Burkina Faso³. Le gouvernement a engagé un programme d’autonomisation économique pour les femmes et les jeunes qui vise à financer des micro-projets sur la période 2017–19 (MPEF, § 57).

G. Améliorer le climat des affaires

35. Les autorités sont déterminées à combattre la corruption (MPEF, § 58). Des mesures sont prises pour faire concorder le régime des déclarations des biens des fonctionnaires avec les meilleures pratiques internationales en renforçant le cadre et la mise en œuvre. Une première étape importante consiste à veiller à ce que l’Autorité supérieure de contrôle d’État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) dispose des moyens nécessaires pour enregistrer et analyser les déclarations de biens. Avec l’assistance de la Banque mondiale, l’ASCE-LC passe d’un système insoutenable de déclaration des biens sous forme papier à un système numérisé et en ligne. La numérisation du système permettra d’améliorer l’enregistrement, de réduire les erreurs au niveau de la saisie des données et de faciliter une analyse quantitative plus robuste de la base de données des déclarations de biens. Par ailleurs, les autorités se sont engagées à mettre à la disposition de l’ASCE-LC les ressources financières dont elle a besoin pour mener à bien sa mission.

36. Depuis plusieurs années, les difficultés d’accéder à l’électricité (de manière fiable et à un prix abordable), la lourdeur des procédures relatives au paiement des impôts et les obstacles à l’accès au crédit sont considérés comme des barrières importantes à l’amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. En réaction, les autorités ont donné la priorité à la production d’énergie dans le PNDES et, grâce à l’aide de partenaires au développement internationaux, à des PPP stratégiques et à des accords d’achat d’électricité avec des pays voisins, les autorités prévoient d’accroître rapidement l’offre d’électricité à l’économie. Des efforts similaires sont déployés aussi pour alléger la charge que représente le paiement des impôts, notamment avec la mise en œuvre intégrale de la facturation normalisée de la TVA, ainsi que la numérisation et la simplification du processus de recouvrement des impôts. L’achèvement de la stratégie nationale pluriannuelle de finance inclusive et sa mise en œuvre à compter de 2018 devrait réduire les obstacles à l’obtention de prêts, en particulier pour les femmes, l’agriculture et les PME.

H. Données économiques

37. Les autorités cherchent à améliorer leurs données macroéconomiques et trois jalons importants devraient être atteints d’ici fin 2018 (MPEF, § 59). Premièrement, les travaux devraient enfin être achevés en ce qui concerne la nouvelle année de base des comptes nationaux : il s’agit de remplacer l’année de base 1999, qui est de plus en plus dépassée, par l’année 2015. Deuxièmement, les résultats de l’enquête nationale sur l’emploi et le secteur informel, ainsi que de

³ Voir *Perspectives économiques régionales de l’Afrique subsaharienne 2015*.

l'enquête nationale sur l'orpaillage, seront intégrés dans les comptes nationaux. Troisièmement, les nouvelles données des comptes nationaux, qui incorporent les chiffres révisés de la production d'or et du secteur informel, seront classées selon un nouveau système puisque le Burkina Faso adopte la méthodologie du SCN 2008. Le nouveau système de données chronologiques devrait être disponible d'ici fin 2018 et, selon des indications préliminaires, il pourrait entraîner des révisions à la hausse sensibles des données antérieures relatives à la production d'or et du secteur informel.

I. Renforcement des capacités

38. Une stratégie de renforcement des capacités a été établie en consultation avec les autorités. La stratégie est alignée sur les priorités de développement des autorités qui sont énoncées dans le PNDES et arrêtées dans le programme. Il s'agit principalement d'accroître les recettes intérieures, de limiter les risques conditionnels, de maîtriser les dépenses récurrentes, en particulier celles consacrées aux salaires et traitements, et de renforcer l'efficacité des dépenses, surtout en ce qui concerne l'investissement public.

J. Évaluation des sauvegardes

39. Une évaluation des sauvegardes de la BCEAO est pratiquement complète. L'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales s'effectue selon un cycle de quatre ans : selon l'évaluation de 2018, la BCEAO maintient un environnement solide sur le plan du contrôle interne. Les principales recommandations de la dernière évaluation, qui date de 2013, ont été mises en œuvre. La banque a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS) en 2015 et les critères de sélection des auditeurs externes ont été renforcés. Les états financiers vérifiés pour la période depuis la dernière évaluation ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve et sont publiés en temps opportun.

K. Modalités du programme

40. L'accès demandé au titre du nouvel accord FEC équivaut à 108,36 millions de DTS, soit 90 % de la quote-part. Cela reflète les résultats satisfaisants obtenus par le Burkina Faso dans le cadre de programmes antérieurs, l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements due aux diverses pressions susmentionnées (développement, secteur social et sécurité), et la solidité de l'action entreprise, y compris des mesures préalables. Les décaissements seraient effectués chaque semestre à compter de mars 2018 (tableau 5). Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui sont proposés sont énoncés au tableau 1 du MPEF. Les mesures préalables et les repères structurels qui reposent sur les recommandations de l'assistance technique offerte par le FMI figurent au tableau 2 du MPEF. Les résultats obtenus dans le cadre du programme seront examinés tous les six mois sur la base des critères quantitatifs continus et des critères quantitatifs pour fin juin et fin décembre, à compter de juin 2018.

41. Le programme est totalement financé (tableau 6), l'accès demandé aux ressources du FMI représentant 87 milliards de francs CFA de ce financement. Le besoin de financement extérieur subsistant sera satisfait par une aide budgétaire de partenaires au développement et des prêts projets d'autres institutions financières internationales et de bailleurs de fonds bilatéraux, ainsi que par des emprunts non concessionnels limités. Si l'aide projets (dons et prêts) devrait rester robuste

sur la période couverte par le programme, l'aide budgétaire directe (prêts et dons) devrait rester orientée à la baisse.

42. La volonté des autorités d'appliquer un programme appuyé par le FMI, ainsi que la conception des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels, atténuent les risques entourant le programme. Des recettes intérieures inférieures aux prévisions, une aide extérieure insuffisante, l'incapacité de maîtriser la masse salariale sur fond de tensions sociales et l'accumulation de passifs conditionnels dans le secteur de l'énergie constituent les principaux risques pour les finances publiques. Parmi les autres risques entourant le scénario de référence figurent une détérioration de la situation sécuritaire, des conditions climatiques défavorables (par exemple, sécheresse ou inondation) et une détérioration des termes de l'échange. Dans ce cas, pour maintenir le programme en bonne voie, il serait nécessaire d'ajuster la politique macroéconomique de manière dynamique, en consultation avec les services du FMI.

43. La capacité du Burkina Faso de rembourser le FMI ne serait pas sensiblement affectée par les décaissements proposés dans le cadre du nouvel accord FEC (tableau 7). Les antécédents de longue date du Burkina Faso en matière d'emprunt et de remboursement au FMI témoignent de sa capacité et de sa volonté de rembourser tout prêt accordé par le FMI. Par ailleurs, les réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité des exportations et la position extérieure, ainsi que les réserves mises en commun de la BCEAO auxquelles le Burkina Faso a accès sans limite, rendent encore plus sûrs les prêts accordés par le FMI au pays.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu confronté à des problèmes de développement considérables, qui se sont intensifiés récemment en raison de la situation sécuritaire et de troubles sociaux. En dépit des progrès accomplis ces dernières années, les indicateurs de développement humain du Burkina Faso restent parmi les plus bas du monde, et la pauvreté demeure élevée. Les autorités cherchent à améliorer la situation sécuritaire et à répondre aux attentes élevées de la population tout en disposant de ressources et de capacités largement insuffisantes.

45. Les perspectives économiques sont globalement favorables, mais sont exposées à plusieurs risques. La croissance s'est accélérée et les recettes se sont redressées après les bas niveaux observés pendant la transition politique de 2014–15. La croissance du PIB devrait se stabiliser à 6 % en 2018 et à moyen terme. La menace de nouvelles attaques terroristes, qui pèseraient sur le secteur des mines et le tourisme, et de troubles sociaux, qui influeraient sur l'orientation de la politique budgétaire sous la forme de nouvelles concessions en matière de masse salariale publique, et l'opposition des intérêts établis à un accroissement des recettes intérieures constituent les risques principaux.

46. Dans ces conditions, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement qui donne la priorité à une augmentation de l'investissement, aux dépenses sociales et aux besoins de sécurité afin de réaliser une croissance plus rapide, durable et inclusive. Il convient de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires en accroissant les recettes et en maîtrisant les dépenses courantes, en

particulier celles consacrées aux salaires, tout en recourant à des financements concessionnels plutôt qu'à des financements non concessionnels et intérieurs. Il s'agit aussi d'améliorer le choix et l'exécution des projets afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

47. Un nouvel accord au titre de la FEC du FMI appuierait l'engagement pris par les autorités de respecter les normes de l'UEMOA. Cela s'applique en particulier à la volonté de respecter d'ici 2019 le plafond de 3 % du PIB fixé pour le déficit budgétaire global, mais aussi aux efforts déployés pour accroître les recettes intérieures et modérer la masse salariale publique. Le cadre budgétaire arrêté par les autorités et les services du FMI présente une trajectoire crédible, avec un effort concentré en début de période, pour remplir d'ici 2019 le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire. Il dépend crucialement de la détermination des autorités à mettre en application la liste de dépenses différées de 264 milliards de francs CFA dans le budget 2018 et à veiller à ce que les deux projets prioritaires financés par des crédits-fournisseurs (hôpital et voie de contournement de la ville de Ouagadougou) soient exécutés dans les limites fixées pour le déficit budgétaire dans le programme.

48. La politique budgétaire aura pour objectif principal de créer l'espace nécessaire pour les investissements en infrastructure, ainsi que les dépenses sociales et de sécurité. Les autorités cherchent à accroître les recettes en améliorant l'administration de l'impôt et en adoptant de nouvelles mesures fiscales. Il s'agit d'adopter un nouveau code des impôts, de mettre en œuvre intégralement la facturation normalisée de la TVA et d'améliorer les systèmes informatiques afin de permettre le partage des données entre les administrations de l'impôt et des douanes. Des mesures fiscales supplémentaires devraient être envisagées sur la base de l'assistance technique reçue du département des finances publiques en janvier 2018. Il convient de maîtriser la masse salariale. Les autorités sont aussi encouragées à protéger le budget contre l'accumulation de passifs conditionnels dans le secteur de l'énergie en appliquant le régime de tarification de l'électricité adopté avec l'aide de la Banque mondiale et en établissant un calendrier pour la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants.

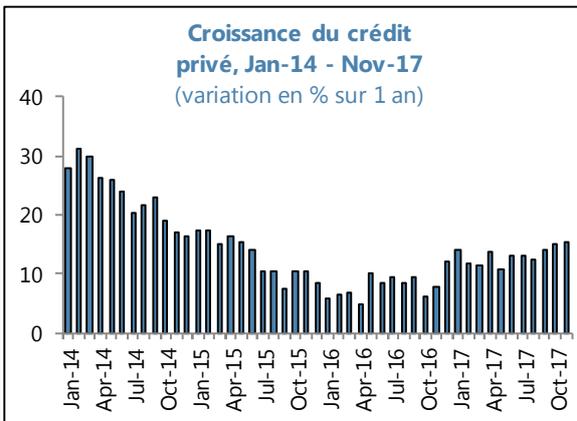
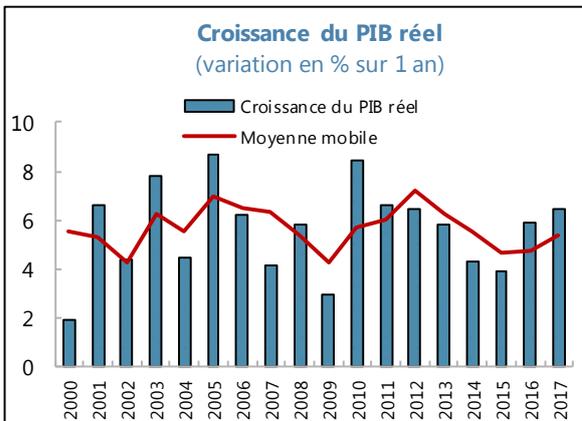
49. Les autorités prendront aussi des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'investissement en établissant un ordre de priorité et en procédant à des analyses coûts-avantages des projets, y compris des PPP. Il convient de renforcer le cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion de l'investissement public et aux PPP. La décision des autorités de s'abstenir de recourir à des accords de préfinancement est opportune étant donné les risques que des arrangements de ce type comportent. L'inclusion des crédits-fournisseurs dans le budget et le stock de la dette est saluée aussi : elle est nécessaire pour veiller à ce que le budget reflète exactement la position budgétaire réelle de l'État. Les autorités devraient mener les PPP avec précaution et analyser avec attention leurs implications pour les risques budgétaires, les passifs conditionnels et la viabilité de la dette.

50. Comme le Burkina Faso prouve depuis longtemps qu'il peut obtenir des résultats satisfaisants dans le cadre de programmes conclus avec le FMI, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un accord FEC avec un accès équivalent à 108,36 millions de DTS (90 % de la quote-part). La lettre d'intention et le MPEF énoncent des mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant le programme sont gérables.

Graphique 1. Burkina Faso : Évolution économique récente

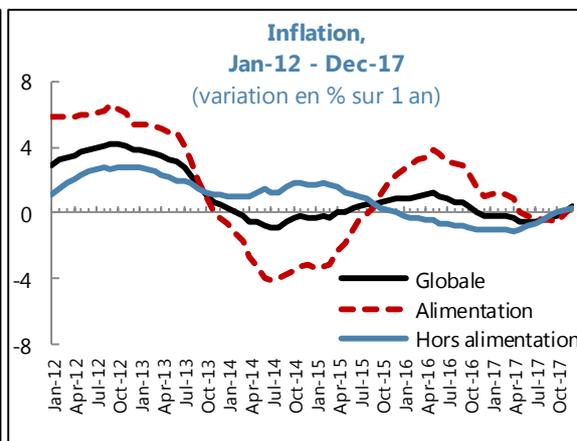
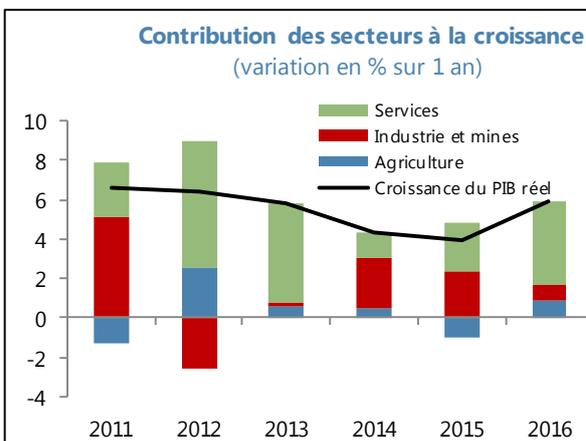
La croissance atteint 6 % en moyenne actuellement.

La croissance du crédit reste relativement modérée.



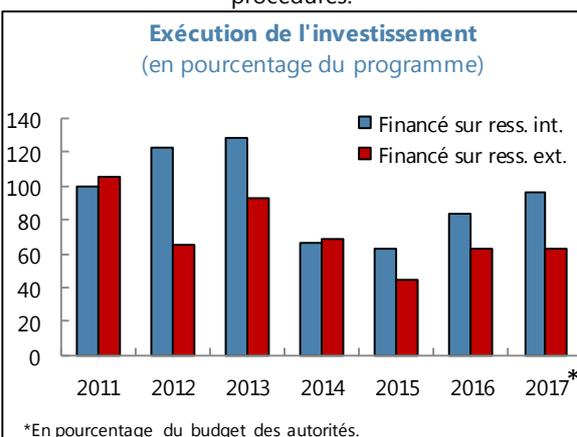
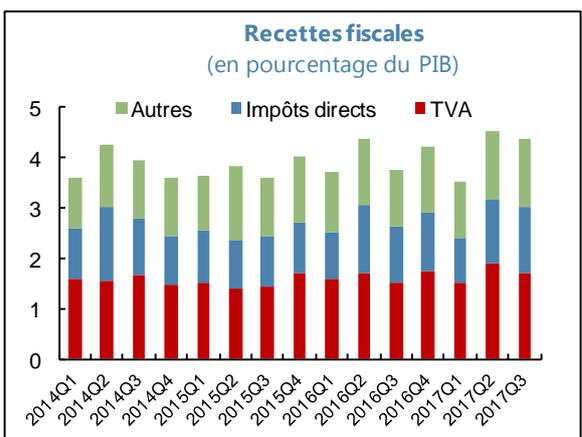
Les services ont largement contribué à la croissance en 2016.

L'inflation est restée modérée en 2017.



Les recettes fiscales ont continué à augmenter en 2017.

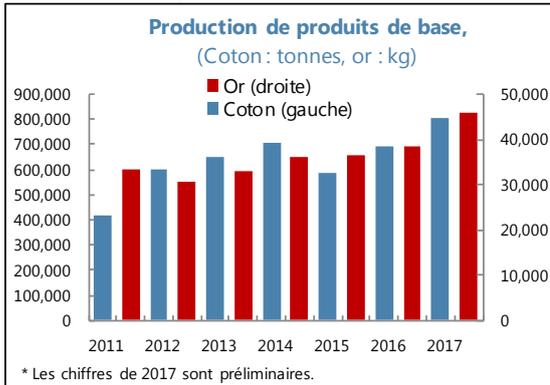
...et l'exécution des investissements publics a progressé, grâce à l'assouplissement temporaire des procédures.



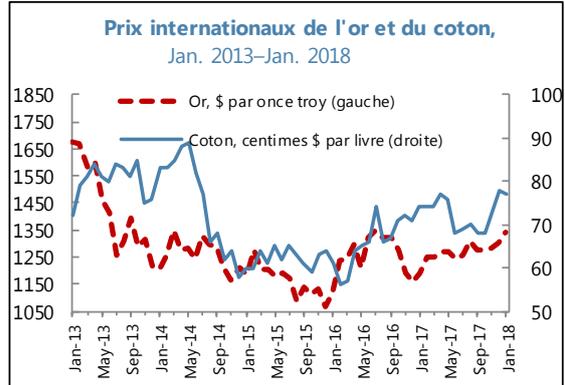
Source : Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : Évolution réelle et externe

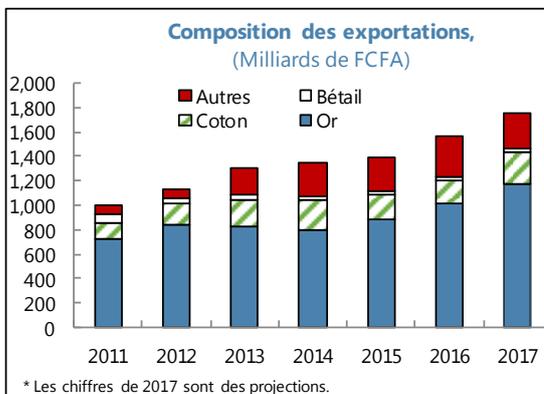
La production de coton a augmenté grâce à des pluies abondantes



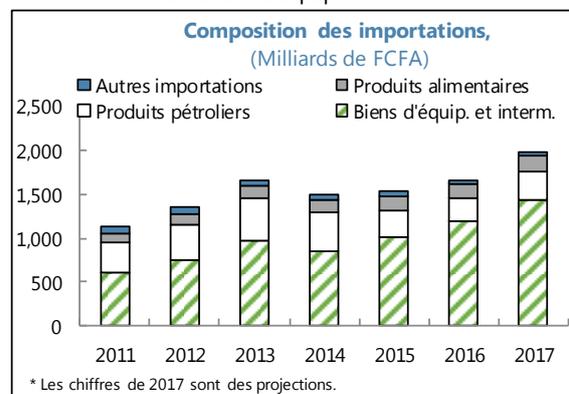
...tandis que la hausse des prix du coton et de l'or a dopé les exportations.



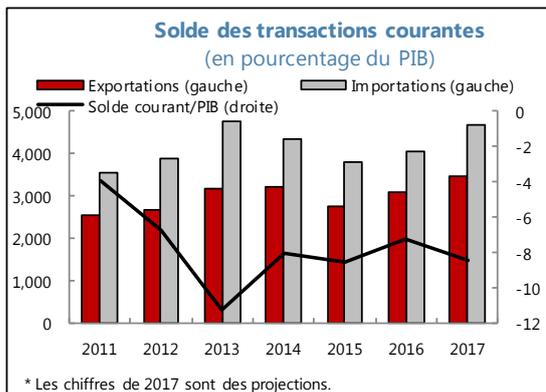
Les perspectives des exportations de coton et d'or ont continué de s'améliorer



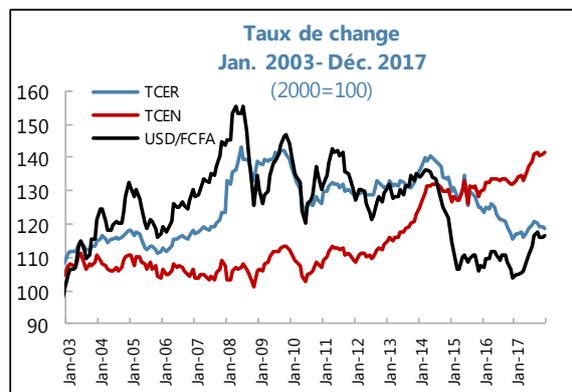
...tandis que l'investissement dans les mines et l'investissement public ont accru les importations de biens d'équipement



...selon les projections, le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2017.



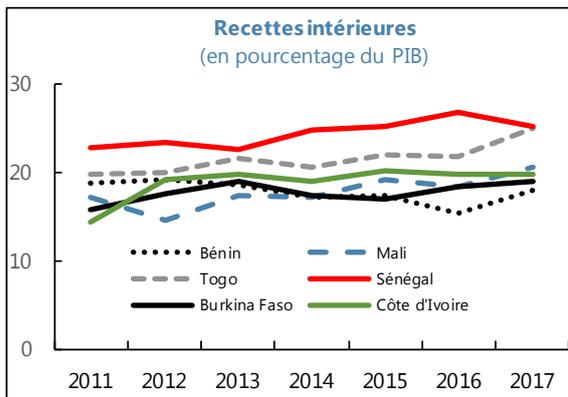
Le taux de change réel s'est déprécié, en raison des variations du taux USD/FCFA.



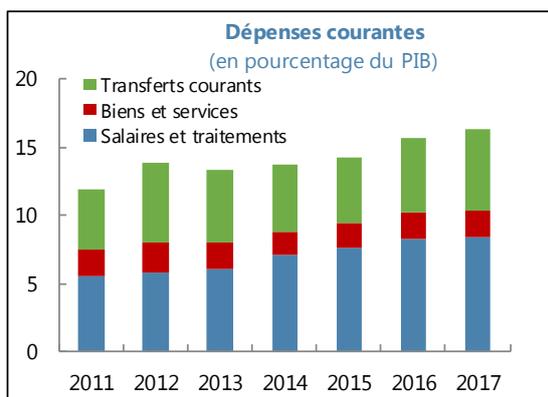
Sources : Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Burkina Faso : Évolution budgétaire

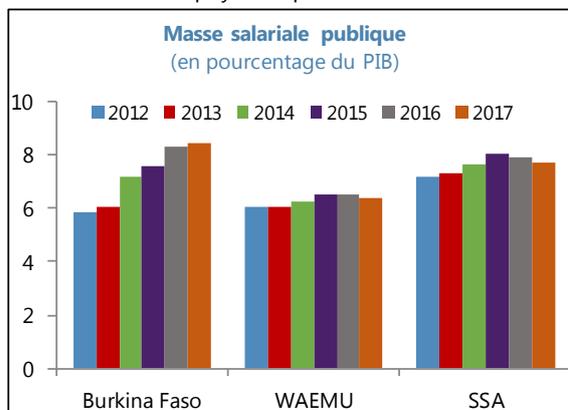
Les recettes intérieures sont restées orientées à la hausse en 2017.



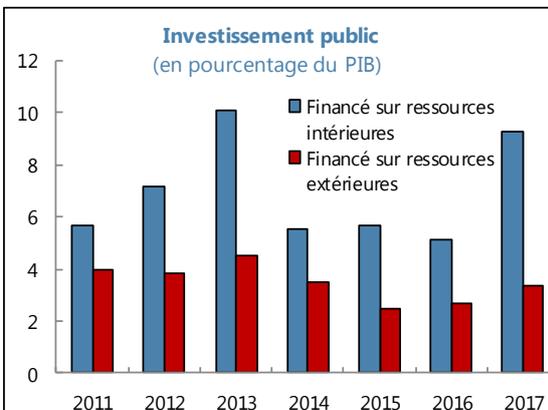
Les dépenses courantes ont augmenté aussi.



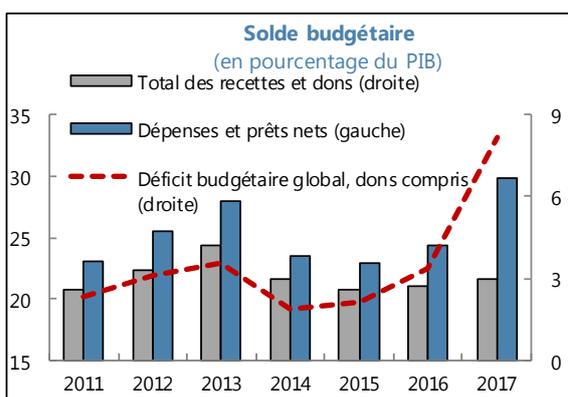
La masse salariale est plus élevée que dans les pays comparables.



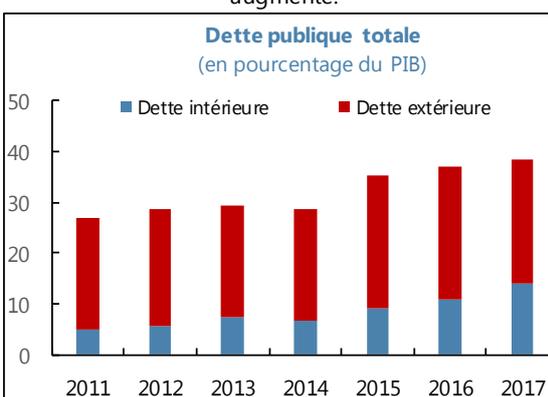
Selon les estimations, l'investissement a nettement augmenté en 2017.



Selon les estimations, le déficit budgétaire s'est creusé notablement...



...la dette publique est restée à son niveau actuel, car la part de la dette intérieure a augmenté.



Sources : Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Act.	Est.	Prel.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB et prix								
PIB à prix constants	4.3	3.9	5.9	6.4	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-0.6	-3.1	2.7	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.3	0.9	-0.2	0.4	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	-0.1	1.3	-1.6	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	32.9	16.7	2.0	21.2	13.3	13.5
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	4.4	-1.3	-4.5	12.4	8.5	3.5
Crédit aux Secteur privé	16.3	8.4	12.0	11.1	8.0	12.2
Monnaie au sens large (M3)	9.3	19.3	11.8	15.6	12.7	14.2
Crédit au secteur privé/PIB	25.7	27.7	28.5	29.0	29.0	30.1
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	3.6	2.7	12.2	11.9	-0.3	4.1	5.0	5.9
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	-9.3	3.3	7.9	19.5	1.2	0.1	6.2	6.2
Termes de l'échange	-5.4	13.2	8.7	0.4	-0.6	-0.7	-1.3	-1.5
Solde des transactions courantes/PIB	-8.1	-8.5	-7.2	-8.4	-8.0	-7.0	-7.1	-6.9
Taux de change effectif réel	4.1	-6.3	-4.8
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Finances de l'administration centrale								
Recettes courantes	17.4	17.0	18.4	19.0	19.7	20.3	20.8	20.9
dont: recettes fiscales	15.4	15.1	16.0	17.0	17.8	18.3	18.8	19.2
Total dépenses et prêts nets	23.4	22.9	24.4	29.9	28.1	27.0	27.2	27.4
dont: dépenses courantes	14.5	15.0	16.7	17.3	17.4	16.1	15.8	15.9
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-1.9	-2.2	-3.4	-8.2	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	30.4	35.8	38.3	38.3	41.0	41.3	41.8	41.6
Dette publique extérieure	23.5	26.5	27.4	24.2	24.6	24.3	23.9	23.5
Pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,120	6,163	6,704	7,302	7,896	8,540	9,232	9,986
PIB nominal par habitant (\$)	705	576	614	652	702	742	781	820
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI								
1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.								

Tableau 2. Burkina Faso : Balance des paiements, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Est.	Prel.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>								
Solde des transactions courantes	-493	-525	-486	-614	-632	-595	-653	-687
Balance commerciale	-129	-141	-91	-227	-257	-187	-221	-241
Exportations de biens	1,362	1,400	1,571	1,758	1,752	1,825	1,916	2,029
<i>dont: coton</i>	237	213	198	260	295	326	360	378
<i>dont: or</i>	800	878	1,011	1,179	1,116	1,113	1,111	1,160
Importations de biens	-1,491	-1,540	-1,662	-1,985	-2,009	-2,012	-2,137	-2,270
<i>dont: pétrole</i>	-451	-299	-258	-319	-326	-343	-360	-374
<i>dont: produits alimentaires</i>	-135	-150	-159	-170	-181	-193	-205	-219
<i>dont: investissements publics</i>	436	363	400	695	653	713	808	888
Services (net)	-423	-459	-476	-507	-531	-557	-583	-611
Revenu (net)	-178	-197	-137	-135	-135	-134	-135	-136
Transferts courants	236	272	218	256	291	284	286	300
<i>dont: transferts officiels, net</i>	112	140	85	88	120	109	108	119
Compte de capital	200	154	165	169	220	289	248	270
Dons projet	158	105	99	120	172	240	240	265
Compte financier	-123	438	557	304	407	347	330	388
Investissements directs	142	129	180	254	240	187	204	223
Investissements de portefeuille	-86	3	8	15	12	13	14	15
Autres investissements	-178	306	370	35	156	148	113	151
Investissements à long terme	-188	303	361	34	152	127	103	149
Prêts-projets	58	46	82	124	134	144	146	173
Prêts programmes	24	76	63	0	56	6	-5	41
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-31	-33	-39	-50	-57	-54	-59	-66
Autres, privés	-240	214	255	-40	19	31	21	1
Investissements à court terme	10	3	9	1	4	21	10	2
Erreurs et omissions	0	2	1	0	0	0	0	0
Solde global	-416	68	238	-141	-5	41	-75	-29
Financement	416	-68	-238	141	5	-41	75	29
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	468	226	73	203	6	-16	-13	-38
Financement net du FMI	-2	7	7	-10	10	10	14	-17
Décaissements	4	19	19	4	29	29	29	0
Remboursement (hors commission)	-5	-12	-12	-13	-19	-19	-15	-17
Variation nette des avoirs extérieurs nets des banques commerciales	-53	-294	-310	-62	-1	-25	87	67
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Pour mémoire:								
Balance commerciale (biens)	-2.1	-2.3	-1.4	-3.1	-3.3	-2.2	-2.4	-2.4
Balance commerciale (biens et services)	-9.0	-9.7	-8.5	-10.1	-10.0	-8.7	-8.7	-8.5
Exportations de biens	22.3	22.7	23.4	24.1	22.2	21.4	20.8	20.3
Importations de biens	-24.4	-25.0	-24.8	-27.2	-25.4	-23.6	-23.1	-22.7
Solde des transactions courantes (= déficit)	-8.1	-8.5	-7.2	-8.4	-8.0	-7.0	-7.1	-6.9
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	6,120	6,163	6,704	7,302	7,896	8,540	9,232	9,986
Entrées d'IDE	2.3	2.1	2.7	3.5	3.0	2.2	2.2	2.2
Réserves de la BCEAO:								
<i>Million de USD</i>	13,222	12,415	10,387	12,713	12,698	13,963	15,318	16,949
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année prochaine)</i>	4.7	5.0	4.0	4.1	3.8	3.9	4.0	4.3
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	46.7	43.6	34.5	35.1	31.5	31.4	31.7	32.2

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI

Tableau 3. Burkina Faso : Situation monétaire, 2014–19

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Act.	Act.	Act.	Prel.	Staff Proj.	Staff Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>						
Avoirs extérieurs nets	95	163	400	259	254	295
BCEAO 1/	-428	-654	-727	-929	-935	-919
Actifs	45	41	32	34	39	44
Passifs	473	695	758	963	974	964
Banques commerciales	523	817	1,127	1,188	1,190	1,215
Avoirs intérieurs nets	1,936	2,263	2,310	2,865	3,268	3,728
Crédit intérieur	1,827	1,981	1,994	2,497	2,945	3,366
Crédit net Bancaire à l'État	50	24	-80	243	501	622
BCEAO	-12	-8	-142	-31	-15	-11
Banques commerciales	62	32	61	274	516	633
Crédit aux autres secteurs	1,777	1,957	2,075	2,254	2,443	2,744
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	1,573	1,705	1,909	2,121	2,291	2,571
Autres postes (net)	-389	-595	-713	-1,029	-1,029	-1,029
Actions et autres titres de participation	280	313	396	457	457	457
Monnaie au sens large	2,031	2,426	2,711	3,124	3,523	4,023
Monnaie liquide	1,966	2,344	2,620	3,028	3,412	3,898
Monnaie non liquide	65	82	91	97	110	126
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>						
Pour mémoire:						
Avoirs extérieurs nets	-81.4	71.5	146.1	-35.2	-1.8	16.1
Avoirs intérieurs nets 2/	32.9	16.7	2.0	21.2	13.3	13.5
Crédit net à l'État 2/	4.4	-1.3	-4.5	12.4	8.5	3.5
Crédit aux Secteurs Privé	16.3	8.4	12.0	11.1	8.0	12.2
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	25.7	27.7	28.5	29.0	29.0	30.1
Masse monétaire	9.3	19.3	11.8	15.6	12.7	14.2
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	3.1	2.6	2.6	2.4	2.3	2.2
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.						
1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales.						
2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.						
3/ Moyenne de fin de période.						

Tableau 4a. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2015–21
(en milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017			2018		2019	2020	2021
	Act.	Act.	7 th Rev.	Budget supp.	Prel.	Budget	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.
Total recettes et dons	1,278	1,411	1,765	1,795	1,584	2,012	1,822	2,043	2,229	2,435
Total recettes	1,048	1,231	1,413	1,441	1,389	1,757	1,553	1,730	1,916	2,091
Recettes fiscales	929	1,075	1,290	1,315	1,238	1,608	1,404	1,561	1,733	1,915
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	17	26	43	43	43	45	45	51	50	58
Recettes non fiscales	119	155	123	126	151	149	149	169	183	176
dont: redevances or	38	45	44	44	44	46	46	46	44	46
Dons	230	180	352	354	194	255	269	314	313	344
Projet	105	99	261	261	120	172	172	240	240	265
Programme	125	81	91	93	74	83	97	74	73	78
Dépenses et prêts nets 1/	1,412	1,636	2,188	2,294	2,180	2,435	2,217	2,303	2,509	2,738
Dépenses courantes	923	1,119	1,230	1,206	1,264	1,328	1,372	1,378	1,461	1,586
Traitements et salaires	469	554	598	573	618	631	669	710	743	802
Biens et services	109	128	145	154	139	152	167	145	147	159
Charges d'intérêt	44	65	68	68	69	100	100	106	120	137
Intérieurs	28	49	45	45	49	67	67	82	94	107
Extérieurs	16	17	23	23	20	34	34	24	27	30
Transferts courants	301	371	419	412	438	445	436	417	451	487
Dépenses d'investissement	501	526	962	1,091	919	1,111	848	925	1,049	1,152
Financées sur ressources intérieures	349	346	574	703	675	805	542	540	662	714
Financées sur ressources extérieures	152	181	388	388	244	306	306	384	387	438
Prêts nets	-13	-9	-4	-4	-3	-3	-3	0	0	0
Solde global 1/	-134	-226	-423	-498	-596	-423	-395	-260	-281	-304
Ajustement base caisse	-89	87	0	0	160	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-223	-139	-423	-498	-436	-423	-395	-260	-281	-304
Financement	221	138	420	498	440	423	395	260	281	304
Financement extérieur	89	106	129	116	74	104	133	96	82	148
Tirages	122	145	173	155	124	162	190	150	141	214
Prêts projets	46	82	127	127	124	134	134	144	146	173
Prêts programme	76	63	47	29	0	27	56	6	-5	41
Amortissement (hors FMI)	-33	-39	-44	-39	-50	-57	-57	-54	-59	-66
Financement intérieur	132	50,8	290	382	370	319	263	163	199	156
Financement bancaire	85	-41	104	384	327	321	258	120	144	79
Banque centrale	-4	-99	94	-10	115	3	16	4	7	-21
dont: Financement net du FMI	7	7		-10	-10	3	10	10	14	-17
Décaissements	19	19		4	4	29	29	29	29	0
Remboursement	-12	-12		-14	-13	-26	-19	-19	-15	-17
Banques commerciales	89	58	10	394	213	318	242	117	138	99
Financement non bancaire	47	92	186	-2	42	-2	4	43	54	77
Erreurs et omissions	2	1			-4					
Écart de financement	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:										
Recettes minières	167	194	208		209		204	215	223	245
Solde global, hors recettes minières	-389	-333	-632		-645		-600	-475	-504	-549

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 4b. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2015–21

(En pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017			2018		2019	2020	2021
	Act.	Act.	7 th Rev.	Budget suppl.	Prel.	Budget	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.
Total recettes et dons	20.7	21.0	22.6	24.6	21.7	25.5	23.1	23.9	24.1	24.4
Total recettes	17.0	18.4	18.1	19.7	19.0	22.3	19.7	20.3	20.8	20.9
Recettes fiscales	15.1	16.0	16.5	18.0	17.0	20.4	17.8	18.3	18.8	19.2
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6
Recettes non fiscales	1.9	2.3	1.6	1.7	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0	1.8
dont: redevances or	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Dons	3.7	2.7	4.5	4.9	2.7	3.2	3.4	3.7	3.4	3.4
Projet	1.7	1.5	3.4	3.6	1.6	2.2	2.2	2.8	2.6	2.7
Programme	2.0	1.2	1.2	1.3	1.0	1.1	1.2	0.9	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets 1/	22.9	24.4	28.1	31.4	29.9	30.8	28.1	27.0	27.2	27.4
Dépenses courantes	15.0	16.7	15.8	16.5	17.3	16.8	17.4	16.1	15.8	15.9
Traitements et salaires	7.6	8.3	7.7	7.8	8.5	8.0	8.5	8.3	8.0	8.0
Biens et services	1.8	1.9	1.9	2.1	1.9	1.9	2.1	1.7	1.6	1.6
Charges d'intérêt	0.7	1.0	0.9	0.9	1.0	1.3	1.3	1.2	1.3	1.4
Intérieurs	0.5	0.7	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1
Extérieurs	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Transferts courants	4.9	5.5	5.4	5.6	6.0	5.6	5.5	4.9	4.9	4.9
Dépenses d'investissement	8.1	7.9	12.3	14.9	12.6	14.1	10.7	10.8	11.4	11.5
Financées sur ressources intérieures	5.7	5.2	7.4	9.6	9.2	10.2	6.9	6.3	7.2	7.2
Financées sur ressources extérieures	2.5	2.7	5.0	5.3	3.3	3.9	3.9	4.5	4.2	4.4
Prêts nets	-0.2	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-2.2	-3.4	-5.4	-6.8	-8.2	-5.4	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	-1.4	1.3	0.0	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.6	-2.1	-5.4	-6.8	-6.0	-5.4	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	3.6	2.1	5.4	6.5	6.0		5.0	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur	1.4	1.6	1.7	1.5	1.0		1.7	1.1	0.9	1.5
Tirages	2.0	2.2	2.2	2.0	1.7		2.4	1.8	1.5	2.1
Prêts projets	0.8	1.2	1.6	1.7	1.7		1.7	1.7	1.6	1.7
Prêts programme	1.2	0.9	0.6	0.4	0.0		0.7	0.1	-0.1	0.4
Amortissement (hors FMI)	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.7		-0.7	-0.6	-0.6	-0.7
Financement intérieur	2.1	0.8	3.7	5.0	5.1		3.3	1.9	2.2	1.6
Financement bancaire	1.4	-0.6	1.3	5.0	4.5		3.3	1.4	1.6	0.8
Banque centrale	-0.1	-1.5	1.2	-0.1	1.6		0.2	0.0	0.1	-0.2
dont: Financement net du FMI	0.1	0.1			-0.1		0.1	0.1	0.1	-0.2
Décaissements	0.3	0.3			0.0		0.4	0.3	0.3	0.0
Remboursement	-0.2	-0.2			-0.2		-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Banques commerciales	1.4	0.9	0.1	5.2	2.9		3.1	1.4	1.5	1.0
Financement non bancaire	0.8	1.4	2.4	0.0	0.6		0.1	0.5	0.6	0.8
Erreurs et omissions	0.0	0.0								
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Recettes minières	2.7	2.9	2.7		2.9		2.6	2.5	2.4	2.5
Solde global, hors recettes minières	-6.3	-5.0	-8.1		-8.8		-7.6	-5.6	-5.5	-5.5
PIB nominal (milliards FCFA)	6,163	6,704	7,797	7,302	7,302	7,896	7,896	8,540	9,232	9,986

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

Tableau 4c. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018
(en milliards de francs CFA)

	Mars			Juin			Septembre			Décembre		
	milliards FCFA	Taux d'exéc.	A-e-A									
Total recettes et dons	378	21	23	870	48	21	1,320	72	20	1,822	100	15
Total recettes	346	22	21	769	49	15	1,155	74	13	1,553	100	12
Recettes fiscales	321	23	24	696	50	18	1042	74	15	1,404	100	13
dont : impôt sur sociétés d'extr. or												
Recettes non fiscales	24	16	-7	73	49	-8	113	76	-2	149	100	-1
Dons	33	12	35	102	38	96	165	61	121	269	100	38
Projet	33	19	36	64	37	57	103	60	62	172	100	43
Programme	0	0	0	38	39	234	63	64	446	97	100	31
Dépenses et prêts nets 1/	405	18	18	1,067	48	10	1632	74	11	2,217	100	2
Dépenses courantes	273	20	11	676	49	8	1016	74	10	1,372	100	9
Traitements et salaires	157	23	9	320	48	9	494	74	10	669	100	8
Biens et services	30	18	33	88	53	36	129	78	34	167	100	20
Charges d'intérêt	11	11	153	44	43	60	56	56	63	100	100	44
Intérieurs	10		156	31		201	39		209	67		232
Extérieurs	2		140	13		-25	18		-19	34		-32
Transferts courants	75	17	2	224	51	-6	336	77	-1	436	100	0
Dépenses d'investissement	132	16	34	393	46	12	619	73	12	848	100	-8
Financées sur ressources intérieures	72	13	27	245	45	-11	403	74	-7	542	100	-20
Financées sur ressources extérieures	61	20	43	149	49	94	215	70	81	306	100	25
Prêts nets	0			-2						-3		
Solde global 1/	-27			-197			-313			-395		
Ajustement base caisse	0			0			0			0		
Solde global (base caisse)	-27			-197			-313			-395		
Financement	40			197			313			395		
Financement extérieur	20			40			80			133		
Tirages	28			64			112			190		
Prêts projets	28			64			92			134		
Prêts programme	0			0			20			56		
Amortissement (hors FMI)	-8			-25			-32			-57		
Financement intérieur	20			157			232			263		
Financement bancaire	6			155			229			258		
Banque centrale	-3			8			5			16		
Banques commerciales	9			147			224			242		
Financement non bancaire	14			2			3			4		
Erreurs et omissions	0			0			0			0		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base enqagements.

Tableau 5. Burkina Faso : Calendrier des décaissements dans le cadre d'un accord FEC triennal, 2018–20

Montant	Date de disponibilité	Conditions for disbursement 1/
18,06 millions DTS	March 15, 2018	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
18,06 millions DTS	December 15, 2018	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la première revue de l'accord
18,06 millions DTS	June 15, 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
18,06 millions DTS	December 15, 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la troisième revue de l'accord
18,06 millions DTS	June 15, 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,06 millions DTS	December 15, 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2020, et achèvement de la cinquième revue de l'accord

Sources : Autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

1/ En plus des conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 6. Burkina Faso : Besoins de financement extérieur, 2015–21

(en milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Prel.	Staff Proj.				
Besoin de financement	-593	-390	-534	-508	-503	-492	-559
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-666	-571	-702	-752	-704	-761	-806
Remboursement au FMI	-12	-12	-13	-19	-19	-15	-17
Flux de capitaux privés	117	233	231	321	274	344	330
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-33	-39	-50	-57	-54	-59	-66
Financement	586	383	545	479	474	463	560
Prêts-projets:	46	82	124	134	144	146	173
dont: Banque mondiale	19	23	34				
BAD	3	9	13				
Banque islamique de développement	4	6	9				
BOAD	6	9	14				
Prêts programmes (sauf FMI):	76	63	0	56	6	-5	41
dont: Banque mondiale	59	63	31				
BAD	17	-	15				
Transferts officiels, net	140	85	88	120	109	108	119
dont: soutien budgétaire							
UE	57	34	53				
Banque mondiale	30	28	26				
Danemark	11	9	8				
Suisse	5	5	5				
France	1	4	-				
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	219	66	212	-3	-26	-26	-38
Dons projet	105	87	120	172	240	240	265
Eurobond	0	0	0	0	0	0	0
Résiduel	-7	-7	11	-29	-29	-29	1
Financement ECF du FMI (passé et futur)	7	7	-10	29	29	29	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2015–32 1/

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		
	Act.	Prel.	Projections																	
Engagements envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)																				
Principal	14.1	14.4	9.0	24.2	23.6	19.0	21.2	18.3	16.0	23.5	25.9	25.3	22.6	18.1	9.0	3.6	0.0	0.0	0.0	
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif																				
En millions de DTS	14.1	14.4	9.1	24.5	24.0	19.4	21.5	18.6	16.4	23.9	26.2	25.7	22.9	18.4	9.4	4.0	0.4	0.4	0.4	
En milliards de FCFA	11.7	11.9	7.4	19.6	19.2	15.5	17.2	15.0	13.2	19.2	21.1	20.7	18.4	14.8	7.6	3.2	0.3	0.3	0.3	
En pourcentage des recettes de l'État	1.1	1.0	0.5	1.3	1.1	0.8	0.8	0.7	0.5	0.7	0.7	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.7	0.6	0.4	1.0	0.9	0.7	0.7	0.6	0.5	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du service de la dette 2/	18.2	17.2	9.0	22.2	20.0	15.2	15.5	12.4	10.1	12.4	11.7	9.9	7.8	5.4	2.4	0.9	0.1	0.1	0.1	
En pourcentage du PIB	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage de la quote-part	11.7	12.0	7.5	20.3	19.9	16.1	17.9	15.5	13.6	19.8	21.8	21.3	19.0	15.3	7.8	3.3	0.3	0.3	0.3	
Encours de crédit du FMI																				
En millions de DTS	146.6	155.2	141.9	171.9	184.4	183.4	162.3	144.0	128.0	104.5	78.6	53.3	30.7	12.6	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	
En milliards de FCFA	121.3	127.9	115.4	137.8	147.5	146.6	130.0	115.8	102.9	84.0	63.2	42.8	24.7	10.2	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des recettes de l'État	11.6	10.4	8.3	8.9	8.5	7.7	6.2	5.1	4.2	3.1	2.2	1.3	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.4	7.0	5.7	6.7	6.8	6.4	5.4	4.5	3.8	3.0	2.1	1.3	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du service de la dette 2/	188.5	184.7	141.1	155.6	154.0	143.9	116.5	95.8	78.9	54.4	35.1	20.6	10.4	3.7	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du PIB	2.0	1.9	1.6	1.7	1.7	1.6	1.3	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage de la quote-part	121.8	128.9	117.8	142.8	153.2	152.4	134.8	119.6	106.3	86.8	65.3	44.2	25.5	10.5	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	8.9	8.6	-4.6	11.6	12.1	16.7	-21.5	-18.6	-16.4	-23.9	-26.2	-25.7	-22.9	-18.4	-9.4	-4.0	-0.4	-0.4	0.6	
Décaissements	23.0	23.0	4.5	36.1	36.1	36.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	
Remboursements et rachats	14.1	14.4	9.1	24.5	24.0	19.4	21.5	18.6	16.4	23.9	26.2	25.7	22.9	18.4	9.4	4.0	0.4	0.4	0.4	
Pour mémoire:																				
PIB nominal (milliards de FCFA)	6.163	6.704	7.302	7.896	8.540	9.232	9.986	10.803	11.608	12.479	13.415	14.430	15.517	16.665	17.936	19.292	20.498	21.820	23.142	
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	1.637	1.837	2.041	2.058	2.156	2.274	2.417	2.567	2.690	2.830	3.030	3.258	3.530	3.797	4.088	4.392	4.692	5.026	5.360	
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1.048	1.231	1.389	1.553	1.730	1.916	2.091	2.285	2.480	2.692	2.923	3.177	3.451	3.712	4.001	4.310	4.570	4.855	5.140	
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	64	69	82	89	96	102	112	121	130	154	180	208	237	275	315	364	422	495	568	
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	827	824	813	802	800	799	801	804	804	804	804	804	804	804	804	804	804	804	804	804

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

2/ Le total du service de la dette extérieure comprend les rachats et les remboursements au FMI.

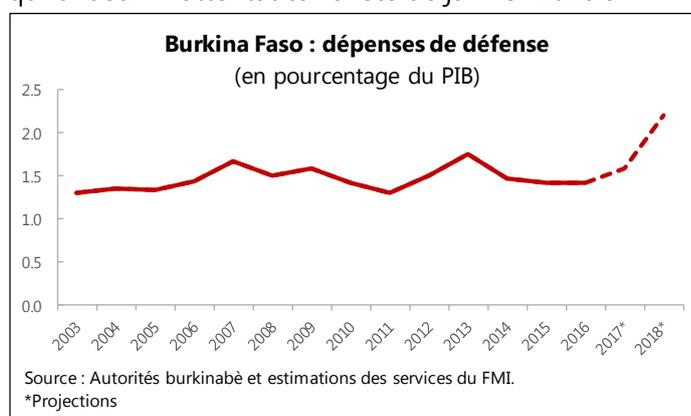
3/ Inclut la dette des entreprises publiques.

Annexe I. Burkina Faso : Problèmes sécuritaires

En 2015, le Burkina Faso a commencé à subir par intermittence des incursions qui visaient des avant-postes de la police et de l'armée près de la frontière avec le Mali. Avant 2016, on pouvait dire que la sécurité était un problème rural et concernait en particulier les régions frontalières avec le Mali et le Niger, la capitale, Ouagadougou, étant quant à elle considérée comme assez sûre. Le contraste entre la situation sécuritaire des grands centres urbains et des zones rurales a contribué à donner l'impression que les activités des jihadistes et des terroristes étaient exclusivement un phénomène de contagion et qu'il n'existait aucune menace locale. En janvier 2016 et en août 2017, deux attentats contre des restaurants du centre de Ouagadougou connus pour leur clientèle d'étrangers et d'expatriés ont eu un grand retentissement et ont amené à réévaluer la situation sécuritaire et les menaces intérieures.

Les dépenses consacrées à la défense sont orientées à la hausse depuis 2012, date qui coïncide avec le début du conflit armé au Mali. Entre 2012 et 2016, les dépenses militaires ont augmenté lentement mais les préoccupations sécuritaires qui ont suivi l'attentat terroriste de janvier 2016 à Ouagadougou ont conduit les autorités à réviser leur budget sécuritaire.

Les investisseurs s'interrogent encore sur le meilleur moyen de réagir à la détérioration de la situation sécuritaire. Les secteurs les plus à risque sont ceux qui mènent des activités dans les zones rurales, à savoir la production minière et agricole, et le tourisme dans les zones urbaines.



La plupart des sites miniers commerciaux se situent au nord de la province dans laquelle les activités des djihadistes ont été les plus intenses. Les exploitants commerciaux se sont déclarés préoccupés par la hausse des coûts sécuritaires et des difficultés de coordination avec les autorités. Les problèmes de sécurité semblent cependant pour l'heure prendre la forme d'infractions économiques, avec l'introduction illégale d'orpailleurs locaux sur des sites miniers par exemple, plutôt que d'actions terroristes. Le coton reste un produit de base dans l'économie et la principale source d'emploi d'une grande partie de la population. À l'heure actuelle, la production cotonnière et agricole, qui provient presque exclusivement de petits producteurs locaux, n'a pas été touchée par la dégradation de la situation sécuritaire.

Ouagadougou est un centre culturel qui accueille tous les ans plusieurs grandes manifestations touristiques, en particulier le premier festival de cinéma de la région et le plus grand salon d'art et d'artisanat du continent. Il est trop tôt pour déterminer avec certitude quelles seront les conséquences sur le tourisme de l'attentat largement médiatisé d'août 2017, mais on peut dire que si le climat sécuritaire et la confiance quant à la sécurité dans la région continuent de se dégrader, ce secteur de l'économie pourrait subir des répercussions négatives importantes.

Annexe II. Burkina Faso : Inégalités entre les sexes

Comme beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso affiche de mauvais résultats dans les classements mondiaux de l'égalité entre les sexes, et se plaçait en 2016 au 123^e rang sur 144 pays selon l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes du Forum économique mondial. Son taux d'activité des femmes est bon, mais il se classe 136^e sur 144 pays en termes de niveau d'instruction des femmes par rapport aux hommes, et 127^e sur 144 pays en termes d'émancipation politique des femmes.

Les femmes ont relativement peu accès à l'éducation. Le taux d'alphabétisation des adultes du Burkina Faso est plus faible que la moyenne des autres pays d'Afrique subsaharienne, et l'est encore davantage chez les femmes. L'écart entre les sexes dans l'accès à l'éducation se creuse avec le niveau d'instruction : alors que l'écart est pratiquement comblé dans l'enseignement primaire, de vastes disparités persistent dans l'enseignement secondaire et supérieur. Cet écart s'explique en partie par des préjugés culturels, les ménages subissant de lourdes contraintes budgétaires décidant de ne scolariser qu'une partie de leurs enfants, voire un seul. Il s'explique également par l'âge au mariage généralement faible des femmes.

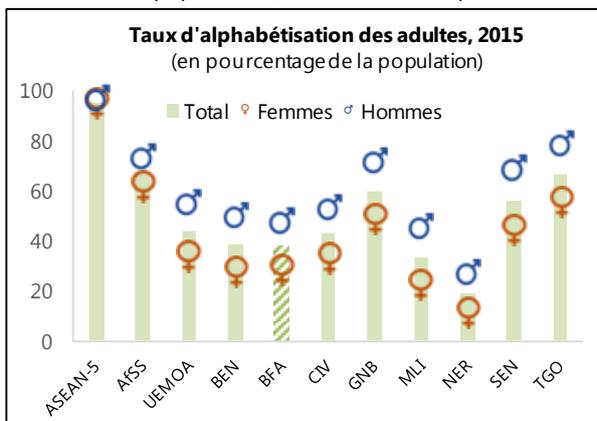
Les perspectives d'emploi des femmes sont elles aussi plus limitées. En moyenne, elles sont généralement plus nombreuses à occuper des emplois peu rémunérés dans le secteur informel, essentiellement dans l'agriculture de subsistance. Dans les villes, où les salaires sont plus élevés, elles ont moins de possibilités d'emploi que les hommes. Ceci s'explique en partie par leur niveau d'instruction plus faible, et également par le fait qu'elles ont plus de mal à accéder aux services juridiques. Les femmes connaissent mal leurs droits et les lois ne sont pas toujours mises en œuvre comme prévu dans un système judiciaire largement dominé par les hommes.

Les femmes se heurtent à des obstacles juridiques importants au Burkina Faso, qui s'ajoutent aux lacunes dans l'application des lois. Aucune législation n'interdit la discrimination dans l'accès au crédit fondée sur le sexe ou l'état matrimonial. Les lois qui protègent les femmes contre la violence sont moins contraignantes que dans des pays et des régions comparables. De même, le système juridique n'impose pas un salaire égal pour un travail égal, et certaines dispositions fiscales favorisent les hommes.

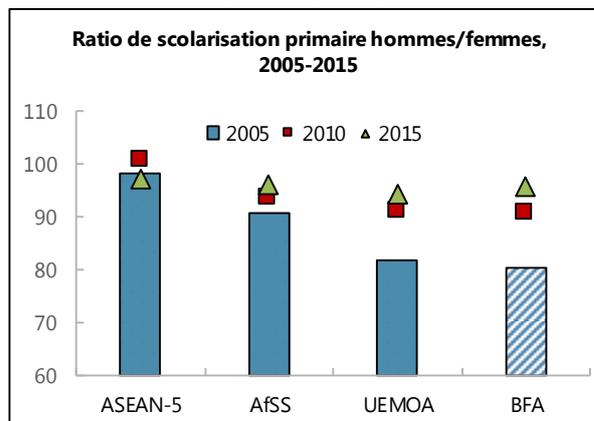
Une réduction des inégalités entre les sexes pourrait accroître la productivité des femmes et stimuler la croissance. Une analyse pour la région de l'UEMOA montre qu'en ramenant le niveau des inégalités entre les sexes dans la région à celui observé dans des pays asiatiques de référence à forte croissance, on pourrait augmenter la croissance du PIB par habitant d'environ ½ point de pourcentage par an. En réduisant l'écart entre les sexes dans la participation à la vie économique, on accroît le vivier de talents sur le marché du travail, ce qui permet d'allouer les ressources de façon plus efficiente. Lorsque les femmes sont plus instruites, elles sont plus susceptibles que les hommes d'investir une grande partie des revenus de leur ménage dans l'éducation de leurs enfants et de leurs petits-enfants. De plus, un meilleur accès à l'éducation réduit les taux de fertilité, et partant la croissance démographique. À l'heure actuelle, la croissance démographique (à 2,9 % par an) et le taux de fertilité (les femmes ont en moyenne 5,4 enfants) du Burkina Faso sont parmi les plus élevés du monde.

Burkina Faso : Inégalités entre les sexes, 2005-15

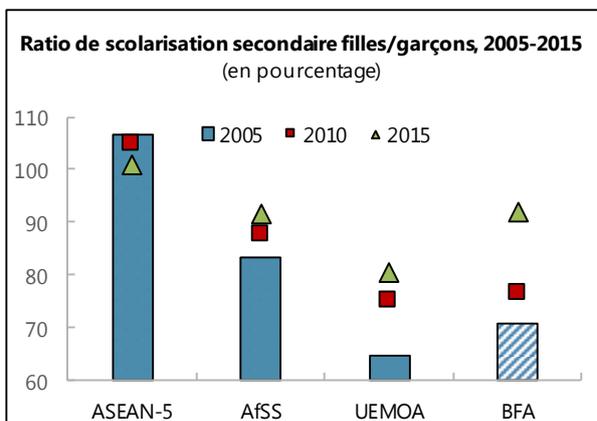
Les écarts de taux d'alphabétisation entre les femmes et les hommes restent élevés par rapport aux autres pays d'AfSS et aux pays de l'ASEAN à croissance rapide...



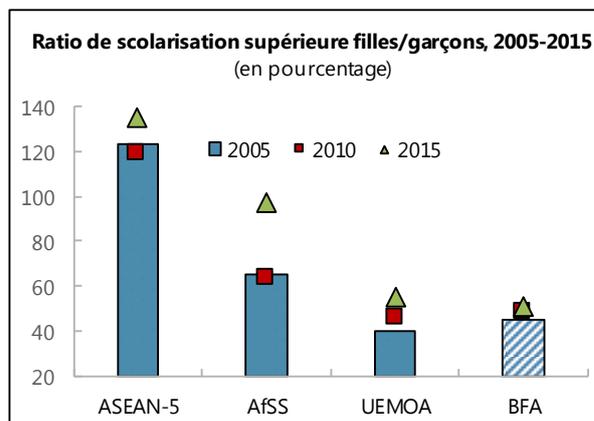
...si l'écart de scolarisation dans l'enseignement primaire est presque comblé, il reste plus élevé que le niveau de référence en Asie...



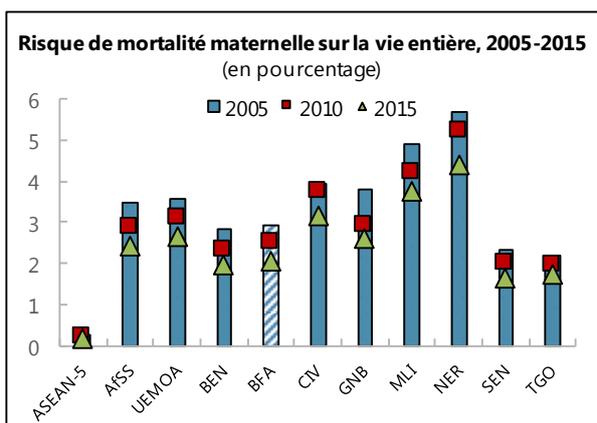
...et, avec seulement 9 filles scolarisées pour 10 garçons, l'écart est bien plus élevé pour l'enseignement secondaire.



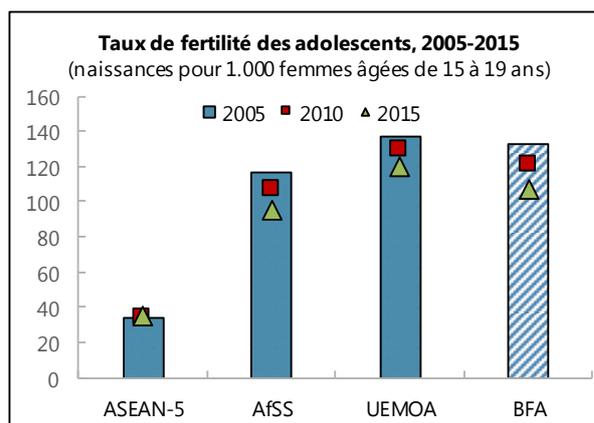
Les hommes ont presque 50 % de chances de plus que les femmes d'être inscrits dans l'enseignement supérieur.



Les indicateurs de santé sont meilleurs que dans les pays africains comparables, mais restent relativement élevés.



Le taux de fertilité des adolescentes a baissé, mais reste relativement élevé.



Sources : Indicateurs du développement dans le monde et estimations des services du FMI.

Lettre d'Intention

N° 2017-----/MINEFID/SG/DGCOOP

La Ministre de l'Économie, des finances et du développement

À : Madame Christine Lagarde,
Directrice générale,
Fonds monétaire international,
700 19th St. NW
Washington, DC 20431

Objet : lettre d'intention relative aux politiques économiques et financières

Madame la Directrice générale,

Le gouvernement du Burkina Faso sollicite un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI), en appui à ses politiques économiques et financières pour la période 2018-20. Le précédent accord a expiré en juillet 2017.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint passe en revue l'évolution économique et budgétaire récente. En outre, il présente les mesures que le gouvernement prévoit de mettre en œuvre dans le contexte du nouvel accord triennal FEC que nous sollicitons pour 2018-20. Le programme a pour but de préserver la stabilité macroéconomique et de consolider les bases d'une croissance accélérée, durable et inclusive, conformément au Plan national de développement économique et social (PNDES) adopté en juillet 2016.

En 2017, le gouvernement s'est heurté à d'importantes difficultés qui ont rendu difficile la mise en œuvre des politiques économiques. Il a dû réagir en urgence à un grave attentat terroriste perpétré à Ouagadougou en août et à la détérioration de la situation sécuritaire le long de la frontière nord, en augmentant et en réorientant les dépenses liées à la sécurité. De surcroît, au début de l'année, les fonctionnaires ont lancé une série de grèves qui ont perturbé le fonctionnement de l'État. En conséquence, le déficit budgétaire global s'est creusé et s'établirait à 8,2 % du PIB en 2017, contre 3,4 % en 2016.

Malgré cette conjoncture défavorable, le gouvernement reste déterminé à maîtriser le déficit budgétaire global à un niveau maximal de 5 % du PIB en 2018, en vue de plafonner le déficit budgétaire global à 3 % du PIB à partir de 2019, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'UEMOA.

A cet effet et pour tenir compte de difficultés éventuelles en matière de recouvrement des recettes fiscales, le gouvernement a arrêté une liste de « postes de dépenses », totalisant 264 milliards FCFA, dont l'exécution a été gelée à titre conservatoire. Nous entendons en effet différer l'engagement, le décaissement et l'exécution des dépenses qui figurent sur cette liste. S'il ressort de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du budget en août 2018 que les résultats sur le plan des recettes intérieures dépassent les objectifs du programme, le gouvernement envisagera de débloquer les projets

prioritaires de la liste des dépenses différées, mais seulement dans la mesure où les projections révisées de recettes et de dépenses pour l'ensemble de l'année permettraient de continuer de respecter l'objectif de déficit global de 5 % du PIB en 2018, et après consultation du FMI. La liste des dépenses différées a été établie de concert avec les ministères concernés et validée en conseil de cabinet.

Compte tenu de ces contraintes de ressources, le gouvernement redoublera d'efforts pour donner la priorité aux projets de plus haute qualité. Il s'engage également à ne pas avoir recours à des accords de préfinancement pour l'exécution des projets d'investissement, y compris à des garanties publiques aux prêts des banques commerciales consentis aux fournisseurs et contractants. Il s'engage par ailleurs à comptabiliser les crédits fournisseurs dans le budget en les consignnant au-dessus de la ligne comme dépenses d'investissement et en-dessous de la ligne comme financement intérieur. Le gouvernement mène actuellement deux de ces projets (un hôpital et une voie de contournement de la ville de Ouagadougou). Ces projets pourraient être financés par des ressources supplémentaires notamment celles qui proviendraient des efforts de recouvrements des restes à recouvrer et de la rationalisation des exonérations fiscales. Dans la mesure où leur exécution débute en 2018, et au cas où ces ressources supplémentaires ne seront pas effectives, le gouvernement veillera à ce que ces projets n'entraînent pas un dépassement du plafond de 5 % du PIB fixé pour le déficit budgétaire global. Par ailleurs, le gouvernement s'efforcera de recourir de façon raisonnable aux partenariats public-privé, principalement dans des secteurs où les risques peuvent être partagés comme celui de l'énergie.

La loi n°042-2017/AN du 03 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation pour les projets de PPP est arrivée à expiration le 13 janvier 2018. Dès lors, les procédures normales sont redevenues de pleine application. En outre, nous poursuivons avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers nos efforts visant à simplifier nos procédures de passation des marchés publics et à en renforcer la transparence.

S'agissant des prix des carburants, le gouvernement a lancé depuis décembre 2017 une stratégie de communication destinée à sensibiliser le public sur la nécessité de refléter l'évolution des cours internationaux sur les prix à la pompe grâce à un mécanisme d'ajustement automatique des prix. En vue de la mise en place d'un tel mécanisme, nous étudierons d'ici septembre 2018 comment atténuer l'impact de ce changement de politique sur les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Toutefois, le Gouvernement pourrait être amené à ajuster les prix à la pompe lorsque le montant des subventions explicites et implicites sur les carburants dépasserait 25 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) en 2018.

En dépit des difficultés budgétaires, le gouvernement a sanctuarisé les dépenses sociales courantes pour les protéger face au nécessaire rééquilibrage budgétaire.

Au vu des résultats satisfaisants que le Burkina Faso a enregistrés dans la mise en œuvre de ses programmes et de la solidité du programme économique et financier décrit dans le MPEF ci-joint, et compte tenu de nos besoins en matière de balance des paiements, nous demandons au Conseil d'administration du FMI d'approuver un nouvel accord au titre de la FEC d'un montant de 108,36 millions de DTS (90 % de la quote-part), et d'en débloquent la première tranche de 18,06 millions de DTS.

Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toute mesure supplémentaire nécessaire à cet effet. Il consultera le FMI avant de les adopter, conformément aux politiques du FMI en la matière.

Le gouvernement communiquera par ailleurs au FMI toute information relative à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le protocole d'accord technique ci-joint ou à la demande du FMI.

Comme par le passé, les autorités burkinabè autorisent le FMI à publier la présente lettre, ses pièces jointes, et le rapport correspondant des services du FMI, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma très haute considération.

Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori

Pièces jointes :

- Mémoire de politique économique et financière.
- Protocole d'accord technique.

PIECE JOINTE I. MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. INTRODUCTION

1. Le Plan national de développement économique et social (PNDES), de développement au Burkina Faso pour la période 2016-2020, a continué d'être mis en œuvre en 2017. Son objectif global est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Après plus d'une année de mise en œuvre du PNDES, l'activité économique en 2017 a poursuivi sa reprise entamée en 2016 en dépit d'une situation sécuritaire sous-régionale et nationale dégradée notamment par les attaques terroristes perpétrées au cours de l'année et la persistance des tensions sociales.

2. Le présent Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) examine les développements récents de l'activité économique, et présente le programme macroéconomique et structurel pour lequel le Burkina Faso sollicite l'assistance du FMI dans le cadre d'un nouvel accord soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans. Les principaux objectifs du nouveau programme sont de préserver la stabilité macroéconomique à moyen terme à travers une politique budgétaire crédible et de consolider les fondements d'une croissance soutenue et inclusive, en cohérence avec les objectifs déclinés dans la stratégie de développement du pays.

II. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

3. Selon les estimations, la croissance économique a continué à s'accélérer pour atteindre 6,4 % en 2017, contre 5,9 % en 2016 en raison des plus-values importantes enregistrées dans le secteur secondaire, notamment dans les activités minières et les BTP. Les prix à la consommation ont progressé de 2 % en 2017, après avoir diminué de 1,6 % en 2016. L'inflation devrait rester modérée et inférieure à l'objectif fixé par l'UEMOA.

4. Sur le plan budgétaire, les données préliminaires indiquent que les recettes ont atteint 1.389 milliards FCFA en 2017, contre 1.231 milliards FCFA en 2016. Les recettes fiscales se sont élevées à 1.238 milliards FCFA grâce aux bons résultats de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que des impôts sur les bénéfices des sociétés (IS) et sur le revenu des personnes physiques. Toutefois, le décaissement des dons budgétaires des donateurs se sont établis à 74 milliards FCFA, contre 81 milliards FCFA l'année précédente. Le total des dépenses et prêts nets était de 2.180 milliards FCFA en 2017, contre 1.636 milliards FCFA en 2016, du fait d'une augmentation de la masse salariale, des transferts et en particulier des dépenses d'investissement public. L'augmentation de la masse salariale est due en partie à la mise en œuvre de la Loi n°081 qui a régularisé et aligné les salaires et avantages de diverses catégories de travailleurs du secteur public, alors que l'augmentation des transferts courants fait suite aux mesures sociales prises par le gouvernement en vue d'améliorer les conditions de vie, notamment la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants âgés de 5 ans et moins, ainsi qu'à l'apurement des arriérés envers la SONABEL et la SONABHY. L'augmentation des dépenses d'investissement, notamment celles financées sur ressources intérieures, est due en grande partie aux mesures mises en place en juillet 2017 afin de simplifier les procédures de passation des marchés publics. Globalement, le déficit budgétaire (sur la base des

engagements) a atteint 596 milliards FCFA en 2017, contre 226 milliards FCFA en 2016, et a été financé essentiellement par l'émission de bons de trésor et des titres sur le marché régional.

5. Compte tenu du faible niveau d'exécution des projets au cours du premier semestre de 2017, qui s'explique par l'effet cumulé des lourdes procédures de passation des marchés publics, des nombreuses grèves dans le secteur public et de la montée de l'insécurité dans la région du Sahel, le gouvernement a mis en place le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) et a pris des mesures pour accélérer la mise en œuvre des projets connexes et des partenariats public-privé (PPP). À cet effet, deux décrets allégeant pendant six (6) mois les conditions de recours aux procédures de l'entente directe pour la passation des marchés publics et de délégation de service public ont été adoptés, dont l'un dans le cadre de la mise en œuvre du PUS-BF (décret n°2017-616/PRES/PM/MINEFID du 14 juillet 2017) et l'autre dans le cadre du programme de développement et de mise en œuvre des projets (décret n°2017-617/PRES/PM/MINEFID du 14 juillet 2017). Dans le même sens, une loi portant allègement des procédures de contractualisation pour les PPP a été votée par l'Assemblée Nationale en juillet 2017 (loi n°042-2017/AN du 03 juillet 2017). Les deux décrets et la loi sont arrivés à expiration le 13 janvier 2018.

6. Des avancées importantes ont été enregistrées en ce qui concerne les investissements en infrastructures dans le domaine de l'énergie : (i) l'achèvement de la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli, en phase d'exploitation; (ii), le programme d'installation d'équipements solaires sur les bâtiments publics (écoles et hôpitaux), réalisé à près de 75 %; (iii) la poursuite de l'exécution du projet d'interconnexion électrique de 225 kV entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso), et (iv) l'achèvement de l'électrification de 40 localités par l'Agence Burkinabè d'électrification rurale (ABER).

7. En matière d'éducation et de formation, les efforts du gouvernement ont permis d'atteindre les résultats ci-après : (i) 90 nouvelles salles de cours réalisées; (ii) 142 écoles sous paillotes ont été normalisées; (iii) 5 collèges construits; (iv) l'achèvement et l'équipement d'un amphithéâtre de 700 places à l'Institut des Sciences de l'Université Ouaga I; (v) l'achèvement et l'équipement de plusieurs bâtiments R+2 dans les universités de Koudougou, Dédougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma pour servir de salle de cours et de laboratoires.

8. Dans le domaine de la santé, les investissements réalisés concernent entre autres : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins de santé au profit des femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans qui a permis de prendre en charge plus de 8 millions de femmes enceintes et enfants, (ii) la prise en charge gratuite des urgences, pour un coût avoisinant 1,6 milliard FCFA ; (iii) la transformation effective de 24 CSPS en Centres médicaux, (iv) la construction et l'équipement de 59 nouveaux CSPS , (v) la transformation effective du CHR de Ouahigouya en CHU et (vii) la mise en place effective de la pharmacie hospitalière au CHU Blaise Compaoré et à l'hôpital de district de Bogodogo.

9. En matière de sécurité, les investissements ci-après peuvent être cités : (i) le recrutement et la formation de 1.515 nouveaux agents de police, de 750 nouveaux élèves sous-officiers, de 100 élèves sapeurs-pompiers ; (ii) la dotation des forces de défense et de sécurité en moyens importants de lutte contre l'insécurité, particulièrement contre le terrorisme.

III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES

10. L'activité économique devrait rester stable en 2018 avec une conjoncture internationale favorable et un environnement social interne propice à la mise en œuvre du PNDES en dépit du contexte sécuritaire que le Gouvernement s'efforce de maîtriser. Ainsi, le taux de croissance atteindrait au minimum 6 %. L'accélération de la croissance serait due à la bonne tenue de la production agricole sous l'effet de l'intensification de l'irrigation, du renforcement de l'aide aux producteurs, de l'expansion des agropoles et du maintien d'un prix incitateur pour les producteurs. En outre, les perspectives de croissance à moyen terme seraient soutenues par la dynamique des industries extractives, avec l'entrée en production des mines d'or de Houde et de SEMAFO BOUNGOU, combinée à une hausse des cours de l'or. La dynamique devrait se maintenir dans les télécommunications, les transports et les services financiers, avec la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, la tenue de manifestations à caractère international et l'amélioration de l'inclusion financière.

11. L'inflation devrait rester modérée et inférieure au critère de l'UEMOA de 3 % par an. La hausse de la production agricole devrait freiner la progression des prix à la consommation, tandis qu'une augmentation des prix mondiaux du pétrole pourrait faire monter les prix intérieurs de l'énergie.

12. Ces perspectives économiques restent sujettes à des risques, liés en particulier à l'insécurité, à la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques, à la persistance des tensions sociales, à la faible mobilisation des ressources internes, à l'absorption difficile des ressources externes et à la volatilité des cours des matières premières.

13. Ce contexte commande la prise de mesures d'atténuation afin de minimiser les effets de ces risques sur les perspectives de croissance. Les principales mesures y afférentes sont entre autres : (i) la poursuite des actions de renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; (ii) la modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (iii) la poursuite des efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses courantes afin de dégager des ressources pour les projets d'investissement porteurs de croissance ; (iv) l'amélioration de l'efficacité et de l'exécution des investissements publics et (v) le renforcement du dialogue social, gage d'un climat propice à la réalisation d'une croissance soutenue à moyen et long termes.

IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2018–20

A. Objectifs du nouveau programme appuyé par la FEC

14. Le nouveau programme appuyé par la FEC a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique au moyen d'une politique budgétaire crédible et de consolider les fondements d'une croissance soutenue et inclusive, en cohérence avec les objectifs déclinés dans la stratégie de développement du pays (PNDES). La politique budgétaire est ancrée sur la consolidation du déficit budgétaire global à 3 % du PIB au maximum en 2019, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. En même temps, le Gouvernement s'emploie à réaliser les objectifs du PNDES dans les meilleurs délais. Le Gouvernement est conscient des défis qui l'interpellent dans la réalisation de ces ambitions eu égard à l'insuffisance de ses ressources. Pour relever ces défis, le Gouvernement envisage de : (i) créer un espace budgétaire pour accroître les investissements publics dans les

secteurs prioritaires, (ii) améliorer l'efficacité et l'exécution des investissements publics, (iii) renforcer la gestion des finances publiques, (iv) améliorer la performance du secteur de l'énergie, (v) renforcer la diversification économique et promouvoir l'inclusion financière, (vi) réduire la pauvreté et les inégalités, (vii) lutter contre la corruption et (viii) améliorer les statistiques macroéconomiques.

B. Stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire crédible

Loi de finances initiale 2018

15. L'Assemblée Nationale a adopté la loi de finances initiale 2018. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra les actions prioritaires entamées depuis 2016 pour la mise en œuvre du PNDES en vue de transformer la structure de l'économie, de relancer la production locale, de protéger et soutenir les groupes vulnérables à travers le programme de filets sociaux ainsi que le programme d'autonomisation économique et social des jeunes et des femmes. Par ailleurs, au regard du contexte régional et national marqué par le regain du terrorisme, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité (en termes d'équipements et de capacités humaines). Une attention particulière sera accordée à la mobilisation plus accrue des ressources internes en vue de créer un espace budgétaire suffisant pour financer les dépenses d'investissements publics.

16. Les recettes et dons se situent à 2.012 milliards FCFA. En 2018, les recettes devraient atteindre 1.757 milliards FCFA, en hausse de 26,5 % par rapport à 2017, du fait de la mise en œuvre de réformes par les administrations concernées. Elles atteindraient ainsi 22,3 % du PIB, en hausse de 2,6 points par rapport à 2017.

17. Ces prévisions de recouvrement distinguent, d'une part, les recettes générées par les actions et réformes de modernisation des administrations et les effets de la croissance économique (projection tendance historique) qui s'élèvent à 1654 milliards FCFA et, d'autre part, les mesures fortes envisagées pour générer des recettes additionnelles (107 milliards FCFA) au titre du budget 2018.

18. Les mesures en cours qui permettront d'augmenter les recettes en 2018 sont notamment les suivantes :

- poursuivre l'apurement des RAR assainis par la mise en œuvre d'une stratégie de recouvrement forcé (avis à tiers détenteur, saisies mobilières ou immobilières, fermetures administratives) ;
- poursuivre l'informatisation des services fiscaux (télé procédure, digitalisation, ...) afin d'accroître la productivité des services opérationnels et de combattre la fraude fiscale ;
- poursuivre l'opérationnalisation de la facture normalisée à travers les formations et les sorties terrains pour le contrôle de son application ;
- mettre en œuvre les mesures contenues dans le Code général des impôts ; poursuivre la consolidation de la segmentation des entreprises pour améliorer la gestion du portefeuille des contribuables des grandes et moyennes entreprises ;
- Poursuivre les réformes de modernisation de l'Administration des Douanes ;

- connecter tous les commissionnaires en douane agréés à SYDONIA World, et examiner chaque année toutes les licences accordées aux commissionnaires en vue de mettre à niveau la profession ;
- étendre la plateforme SYLVIE aux administrations publiques (laboratoire national de santé publique, services vétérinaires et phytosanitaires) ;

19. Le Gouvernement mettra en œuvre les principales réformes ci-après :

Mesures administratives

- le contrôle de l'utilisation de la facture normalisée par tous les contribuables afin de réduire la fausse facturation et sécuriser la collecte de la TVA;
- le recensement des contribuables à l'aide d'outils modernes de gestion (informatiques) qui permettront leur géo localisation pour l'année 2018,
- la mise en œuvre des télé-procédures qui permettront aux contribuables de déclarer leurs impôts et taxes en ligne et de payer à l'aide de moyens électroniques (promotion des moyens modernes de paiement) dès le 1er janvier 2018;
- l'informatisation de la chaîne du contrôle fiscal pour faciliter la sélection des dossiers selon l'analyse risques, ce qui permettra de vérifier en perspective plus de 1000 dossiers par an, avec un taux de rentabilité beaucoup plus élevé;
- le renforcement du suivi des défaillances et de l'action en recouvrement ;
- la géolocalisation des marchandises en transit ;
- l'usage des scanners installés dans les principaux bureaux de dédouanement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Mesures de politique fiscale

- le renforcement de la surveillance des terrains publics et privés en vue de constituer une base de données d'information foncières afin d'accroître le rendement de l'impôt foncier ;
- la création de nouvelles directions (direction de la coopération douanière, direction régionale des douanes du centre sud) et l'éclatement du Bureau des douanes de Bobo Gare (Bobo Inter) en trois bureaux (routes, chemins de fer, hydrocarbures) ;
- dans le cadre de l'adoption du Code général des impôts, , les mesures suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018:
 - un taux unique de 45 % sur les tabacs en lieu et place des taux de 30 % et 40 %, respectivement pour les produits classés « bas de gamme » et « standard » et les produits classés « de luxe »;
 - une augmentation du droit forfaitaire sur l'enregistrement des marchés financés sur ressources extérieures. Les montants varieront désormais de 25 000 FCFA à 1 000 000 FCFA en fonction du montant du marché soumis à l'enregistrement contre le montant forfaitaire de 10.000 FCFA précédemment en vigueur;

- des règles contre la manipulation des prix de transfert conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- une taxe sur les emballages et sachets plastiques non biodégradables pour accompagner la mise en œuvre de la loi n°017-2014/AN du 20/05/2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables. Le produit de la taxe est destiné en grande partie à alimenter le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE);
- la suppression de la réduction d'impôt pour réinvestissement de bénéfices pour une plus grande maîtrise des exonérations fiscales en la matière;
- la modification du dispositif de la taxe sur les plus-values de cession de titres miniers afin de prendre en compte les cessions indirectes de titres miniers pour contrer les montages destinés à éviter la taxe sur les plus-values de cession de titres miniers;
- la réduction du champ des exonérations par la suppression de l'exonération de TVA sur les téléphones fixes et mobiles;
- l'imposition en partie des actes judiciaires, jadis totalement exonérés notamment, les actes relatifs à l'état civil des personnes et leur régime matrimonial, à l'application de la réglementation de sécurité sociale, aux commandements, saisies et ventes ayant pour objet le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires au profit des comptables publics, aux inscriptions et opérations électorales, à l'exécution des lois portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, aux actes effectués à la requête du ministère public et qui n'incombent pas à une partie civile (en matière pénale) et exclusivement à la protection des pupilles de la Nation;
- l'augmentation du minimum de perception en matière d'enregistrement de 4000 FCFA à 6 000 FCFA;
- la reconduction de la mesure spéciale de facilitation des opérations de mutation de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à usage d'habitation appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé dont la valeur ne dépasse pas 10 000 000 FCFA. Pour les mutations d'immeubles respectant cette dernière condition, il sera toujours perçu les forfaits respectifs de 300 000 FCFA et 500 000 FCFA pour les terrains nus et les terrains bâtis situés à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Ces coûts sont réduits d'un tiers pour les terrains sis dans les communes abritant les chefs-lieux de région autres que Ouagadougou et Bobo Dioulasso et de moitié pour ceux situés dans les autres communes ;

20. Le Gouvernement compte également prendre les mesures suivantes :

- la relecture des textes sur la fiscalité du secteur informel et des impôts synthétiques;
- le renforcement du champ 44 par l'ajout de trois niveaux de contrôle supplémentaires : la nomenclature, la valeur et l'origine ;
- l'activation des modules de gestion des exonérations et des magasins et aires de dédouanement sous douane de SYLVIE / SYDONIA World d'ici décembre 2018 ;

- l'externalisation de l'évaluation des véhicules d'occasion de moins de dix ans et des engins de travaux publics confiée à CCVA ;
- la sélection des experts agréés pour l'expertise des véhicules de plus de dix ans d'âge importés au Burkina Faso ;
- l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux des pays voisins (Togo) ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude à travers l'utilisation de nouvel outil d'analyse du risque (SYGICOD) ;
- l'informatisation des magasins sous douane en collaboration avec la chambre de commerce ;
- l'intensification de la lutte contre l'importation frauduleuse de cycles motorisés.

Les dons projets et programmes se situent à 255 milliards FCFA, en retrait de 1,35 % du PIB par rapport à 2017.

21. En matière de dépenses, le montant global inscrit au budget est de 2 435 milliards FCFA, dont 805 milliards FCFA au titre des investissements financés sur ressources intérieures, contre 2 180 milliards FCFA en 2017. Cette hausse de 11,7 % des dépenses totales résulte d'une augmentation des investissements financés sur ressources intérieures de 19,3 % du PIB en 2018, conjuguée à une hausse des dépenses courantes de 5,1 %, pour un total de 1.328 milliards de FCFA en 2018, contre 1.264 milliards FCFA en 2017. Selon des estimations, les dépenses totales représentent 30,8 % du PIB en hausse de 0,9 point par rapport à 2017.

22. Le déficit global serait de 5 % du PIB, en baisse de 3,2 points par rapport à 2017. Le déficit de 2018 se justifie par la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des investissements publics sur la période conformément au PNDES, tout en préservant les capacités du Burkina Faso de remplir le critère régional de déficit budgétaire de 3 % du PIB à l'horizon 2019.

V. CADRE BUDGETAIRE DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC

23. Le Gouvernement est déterminé à maintenir le déficit global à un niveau ne dépassant pas 5 % du PIB en 2018 en vue de respecter son engagement de l'UEMOA d'un déficit budgétaire global inférieur à 3 % du PIB en 2019 et au-delà. Par mesures de prudence quant à la possibilité de non réalisation entière de ses hypothèses de recettes traduites dans la loi de finances 2018 initiale, le Gouvernement a approuvé une liste de dépenses, pour un total de 264 milliards FCFA, dont l'exécution ne commencera pas avant l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du budget. Le Ministre chargé des Finances, après approbation en Conseil de cabinet, a procédé à un gel à titre conservatoire de l'exécution de tous les postes de dépenses figurant sur cette liste. Si l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du budget fait état de ressources supérieures à l'objectif du programme, le Gouvernement envisagera de débloquent les projets les plus prioritaires de la liste des dépenses différées, en consultation avec les services du FMI.

A. Politique de la dette

24. Le gouvernement poursuivra une politique prudente en matière d'endettement pour maintenir un risque modéré de surendettement extérieur. À ce titre, il entend privilégier les dons et

les financements concessionnels, tout en continuant de recourir au marché financier régional. Le gouvernement est conscient aussi de la nécessité de surveiller et de limiter l'accumulation de passifs conditionnels.

25. Il envisage également d'utiliser de manière raisonnable les PPP pour mettre en œuvre les investissements. Dans ce contexte, le Gouvernement s'engage à ne pas conclure d'accords de préfinancement et à enregistrer les accords de crédits-fournisseurs dans le budget et les statistiques de la dette conformément aux meilleures pratiques décrites dans le récent rapport d'assistance technique du FMI sur la gestion des risques budgétaires de PPP. Le gouvernement mène actuellement deux projets financés par des crédits-fournisseurs (un hôpital et une voie de contournement de la ville de Ouagadougou). Ces projets pourraient être financés par les ressources supplémentaires notamment celles qui proviendraient des efforts de recouvrements des RAR et de la rationalisation des exonérations fiscales. Dans la mesure où leur exécution débute en 2018, et au cas où ces ressources supplémentaires ne seront pas effectives, le gouvernement veillera à ce que ces projets n'entraînent pas un dépassement du plafond de 5 % du PIB fixé pour le déficit budgétaire global.

26. Dans un contexte de contraction des ressources concessionnelles, le recours à des financements non concessionnels sera réservé à des projets essentiels qui ont un rendement économique solide et garanti. Le programme inclut un plafond de financement non concessionnel de 200 milliards FCFA en 2018.

27. Pour 2018, le déficit sera couvert par des émissions de titres publics sur le marché financier régional et une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. D'autres sources de financement, telles que des émissions internationales ou un sukuk, pourraient être explorés dans le contexte de futures revues du programme.

B. Créer un espace budgétaire pour l'investissement public prioritaire

28. Pour réaliser ses ambitieux objectifs budgétaires à moyen terme, le gouvernement continuera de renforcer ses réformes budgétaires, tant du côté des recettes que du côté des dépenses. Il est important aussi de limiter les subventions, en particulier au secteur de l'énergie, pour créer et préserver un espace budgétaire.

Mobilisation des recettes

29. Les ambitions de mobilisation des recettes se fondent sur : (i) la mise en œuvre des Plans stratégiques élaborés par la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes ; (ii) l'implémentation du Code Général des Impôts (CGI) ; (iii) le renforcement des réformes de la politique et de l'administration fiscales ; (iv) la modernisation de la gestion des régies. Des mesures spécifiques en cours et envisagées en 2018 sont reprises plus haut. Pour concevoir les mesures fiscales, nous mettrons à profit les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI tenue en janvier 2018 sur la politique fiscale.

Maitrise de la masse salariale 2018-2020

30. Le gouvernement travaille à maîtriser la masse salariale afin d'accroître l'espace budgétaire pour les dépenses d'investissement. En effet, au regard du poids croissant des charges de personnel

sur le budget de l'Etat, il est impératif d'entreprendre des mesures fortes pour limiter son rythme de progression. Aussi, s'agira-t-il de :

- ✓ négocier une trêve avec les partenaires sociaux pour les trois (03) prochaines années à l'effet de stabiliser et de réduire le rythme d'accroissement du niveau de la masse salariale ;
- ✓ rationaliser l'incidence des intégrations statutaires par la mise en place d'une enveloppe globale qui servira dorénavant de base à la détermination des effectifs plafonds à recruter par ministère en fonction de la capacité d'accueil des structures de formation professionnelle et en lien avec les priorités du PNDES afin de réduire le poids de la fonction publique sur les finances publiques;
- ✓ poursuivre les opérations d'assainissement du fichier de paie (contrôle automatisé des sorties temporaires et définitives, prise d'acte de nomination comportant l'identité et le matricule des responsables sortants) ;
- ✓ poursuivre la déconcentration des traitements de salaire aux fins d'améliorer la qualité du contrôle des effectifs et de l'assainissement des éléments de rémunération ;
- ✓ pérenniser l'enrôlement biométrique aux fins de prévenir les doubles mandatements par les multiples immatriculations.

En outre, nous avons sollicité une assistance technique à la Banque Mondiale sur la réforme de la fonction publique

C. Améliorer l'efficience et l'exécution de l'investissement

31. Le Gouvernement est engagé dans plusieurs réformes visant à améliorer la sélection, l'évaluation et l'exécution des investissements publics conformément aux recommandations du rapport PIMA d'avril 2017 et à d'autres missions précédentes. Le Ministère des Finances a créé une liste prioritaire de projets d'investissement qui permettront une meilleure hiérarchisation des plans d'investissement compte tenu des contraintes budgétaires existantes. Le gouvernement continuera d'améliorer la transparence du processus de passation des marchés publics, avec notamment une plateforme en ligne pour la publication des demandes et soumission des offres. En outre, le Gouvernement préparera un guide technique pour normaliser la méthodologie pour réaliser des analyses coûts-bénéfices et de risques pour les grands projets d'investissement et réalisera des analyses coûts-bénéfices de tous les projets dont la valeur du contrat atteint ou dépasse un milliard de FCFA et dont les objectifs poursuivis sont en phase avec le PNDES. Ces analyses seront utilisées de manière plus systématique pour les projets d'investissement dont le contrat sera signé durant les budgets 2018 et 2019.

32. La gestion des implications budgétaires et des risques relatifs aux PPP sera renforcée. Le cadre légal et réglementaire sera amélioré et prendra en compte les directives de l'UEMOA sur les PPP. Un processus de « gateway » donnant la responsabilité et l'autorité au ministre des finances de valider les projets sera institué conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2017 sur les risques liés aux PPP. Cette validation pourra avoir lieu aux moments clés du processus PPP, notamment avant d'inclure les projets au PIP et de nouveau avant la signature définitive du contrat. En outre, le Gouvernement présentera dans le DPBEP 2019-2021, les PPP qu'il prévoit de signer à brève échéance ainsi que les PPP déjà signés et leur implication budgétaire. Dans la LFI 2019, les PPP feront l'objet d'autorisations d'engagement conformément à la loi N° 073-2015/CNT du 6 novembre 2015.

33. Le Ministère des Finances développera et mettra régulièrement à jour une base de données recensant les PPP, suivant les recommandations de la mission d'assistance technique. La création de cette base de données constitue un repère structurel au programme et comprendra des informations sur le type de contrat, le coût total, les paiements réalisés et le calendrier des paiements restants, de l'amortissement et des intérêts.

34. Nous veillerons à ce que chaque PPP que nous signerons soit compatible avec la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette à moyen terme. En conséquence, nous partagerons avec les services du FMI les résultats des analyses de risques budgétaires des PPP à conclure ainsi qu'une analyse de leurs incidences sur la viabilité de la dette publique du Burkina Faso.

D. Renforcer la gestion des finances publiques

35. Pour garantir l'efficacité du système de TVA, le gouvernement s'est engagé à éliminer les longs retards qui affectent le traitement et le paiement des remboursements de TVA. A cette fin, nous avons convenu d'éliminer, pendant la période du programme FEC, le stock de remboursements certifiés et non payés de plus de 30 jours. Pour suivre l'évolution de cet indicateur, le gouvernement produira un tableau des délais de traitement des remboursements de TVA par type de contribuable selon le risque et la date de la demande de crédit avec une mise à jour trimestrielle.

36. Le Gouvernement continuera de renforcer ses systèmes et ses procédures de gestion des finances publiques. Il entend poursuivre la mise en œuvre du système de budget-programmes entré en application effective en 2017. Au cours des prochaines années, il s'agira de consolider le processus à travers la prise en charge des insuffisances constatées et le renforcement continu des capacités des entités chargées de la programmation et de l'exécution.

37. Le Gouvernement continuera de veiller sur la transparence de la procédure budgétaire. Le Gouvernement publiera les rapports d'exécution budgétaire qui seront également disponible sur le site web du ministère des Finances dans un délai de 15 jours après leur adoption par le conseil des ministres. Nous publierons également les projets de loi de finances ainsi que la loi de règlement.

38. La gestion des flux de trésorerie sera modernisée et optimisée avec la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT). Le gouvernement s'engage à élaborer et à adopter un dispositif de compte unique du Trésor, avec l'aide de la BCEAO. Les comptes ouverts au nom des comptables publics, hors comptes des projets restés inactifs auprès de la BCEAO ont été fermés à fin décembre 2017. Pour ceux ouverts auprès des banques commerciales, le gouvernement s'engage à les fermer d'ici fin avril 2018. La BCEAO prévoit également de fermer les comptes restés inactifs pendant une période minimale de cinq ans.

39. Le gouvernement continuera les efforts pour apurer la dette intérieure irrégulière. En janvier 2017, le gouvernement a approuvé un schéma d'apurement de la dette intérieure irrégulière à fin décembre 2017. Le processus a été initié en février 2017 et en mars 2017 une lettre circulaire a invité les départements ministériels à prendre en charge les paiements irréguliers de la dette intérieure après approbation du conseil des ministres sur la base d'un certain nombre de pièces minimales suivantes : (i) une facture ; (ii) un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), (iii) un protocole d'accord et (iv) une attestation de service fait.

40. Le remboursement des avoirs du Trésor détenus actuellement par la SONAPOST est en cours. Un rapport d'audit récent établi par la BCEAO a recensé des engagements de SONAPOST envers le Trésor d'un montant de 108,4 milliards FCFA et a fait des propositions d'amélioration de la gouvernance. Le paiement de la première tranche de 34,2 milliards FCFA a été effectué en février 2017. Une convention de remboursement du solde sera convenue entre le Ministère en charge des finances et le Ministère de l'économie numérique et des postes d'ici avril 2018.

41. Le gouvernement compte veiller à l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et de consignations créée par la loi N°023/AN du 9 mai 2017 en la dotant d'un capital suffisant et en veillant à ce que sa structure institutionnelle, réglementaire et de gouvernance soit conforme aux meilleures pratiques internationales. Après l'élaboration du business plan qui est en cours, la prochaine étape consistera à la réalisation des études actuarielles.

E. Améliorer les résultats du secteur de l'énergie

42. La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'Etat, la SONABEL et la SONABHY a permis d'apurer la dette croisée entre les trois entités. Ainsi, la SONABEL veille au respect de ses engagements courants vis-à-vis de la SONABHY depuis 2016. Néanmoins, en ce qui concerne les encours de créances antérieurs étalés sur dix ans de la SONABEL, ils sont en négociation pour une titrisation auprès des institutions financières afin de rétablir en partie la trésorerie de la SONABHY.

43. S'agissant des arriérés de subvention dus à la SONABHY s'élevant à un montant de 72,4 milliards FCFA, l'Etat a procédé d'abord au règlement d'un montant de 36,5 milliards FCFA le 10 octobre 2017 et le solde a été apuré le 20 octobre 2017. Concernant le règlement des arriérés de paiement dus à la SONABEL et relatif aux factures échues de l'Etat et de ses démembrements ainsi que des arriérés de subvention d'équilibre, les autorités burkinabè ont soldé la totalité de ces arriérés qui s'élevaient à 15,7 milliards FCFA.

Mécanisme d'ajustement des prix à la pompe

44. Les subventions aux hydrocarbures qui sont financées par l'Etat continuent de grever les finances publiques et évincent des investissements publics et des dépenses sociales prioritaires qui sont indispensables. Le blocage des prix à la pompe a coûté à l'État 23 milliards FCFA pendant le premier semestre de 2017 et cette facture pourrait s'alourdir davantage au regard de l'évolution actuelle des prix internationaux du pétrole. En vue de réduire ces subventions, le gouvernement mènera une mission dans les pays voisins pour voir comment appliquer efficacement un mécanisme d'ajustement automatique des prix. Ensuite, une étude sera effectuée pour comprendre les effets des divers mécanismes d'ajustement des prix sur les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société et examiner quelles mesures peuvent être prises pour atténuer les effets sur ces populations. Aussi, le gouvernement mènera-t-il des actions de sensibilisation à l'endroit de la population, au moyen d'un plan de communication, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme plus flexible des prix à la pompe. Dans le cas où les subventions à la consommation de carburants dépasseraient 25 milliards FCFA, le gouvernement serait amené à prendre des mesures tarifaires pour limiter leur impact sur le budget.

45. En outre un audit indépendant approfondi des activités et de la situation financière de la SONABHY, y compris les pratiques comptables et les états financiers, sera effectué. Cet audit servira de base à des recommandations visant à améliorer la performance de l'entreprise d'approvisionnement en carburant, à améliorer ses pratiques comptables et à clarifier sa situation

financière vis-à-vis du gouvernement. Le rapport d'audit sera partagé avec les partenaires concernés. L'auditeur externe indépendant sera recruté d'ici à fin avril 2018, dans le but de terminer l'audit d'ici à fin juin 2018.

F. Réformes structurelles pour promouvoir la diversification et l'inclusion financière

Secteur coton et autres secteurs agricoles

46. Le réapprovisionnement du fonds de lissage et l'opérationnalisation du fonds intrants coton ont contribué à consolider la santé financière du secteur coton. De plus, le gouvernement, en coordination avec les producteurs de coton et les sociétés cotonnières, entend poursuivre l'appui stratégique pour accroître la productivité et la qualité du coton et également favoriser la diversification. Une étude est en cours pour proposer des mesures alternatives devant permettre à la filière d'être résiliente face aux chocs exogènes notamment par une amélioration des outils de gestion de la filière et aussi explorer des moyens stratégiques d'accroître la valeur ajoutée du coton notamment la transformation locale de la fibre. Les résultats de cette étude stratégique qui sont attendus avant la fin mars 2018 permettront de consolider les acquis de la filière et de renforcer les outils de gestion tels que le fonds de lissage et le fonds intrant coton.

47. Concernant les autres secteurs agricoles, l'objectif des autorités burkinabé est de développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché. Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris de grandes actions portant entre autres sur (i) la mise en place d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau des centres de promotion rurale (CPR) et du centre agricole polyvalent (CAP-Matroukou), (ii) la réalisation d'unités de fabrication de matériels et d'équipements agricoles et (iii) la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles tels que l'assurance agricole, l'entreposage agricole et le warrantage. Par ailleurs, un dossier de demande d'agrément pour la création d'une banque agricole a été introduit auprès de la commission bancaire. En outre, de grandes réformes sont entreprises notamment l'adoption en cours par le Conseil des Ministres d'un projet de loi portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique en vue d'améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole.

Secteur minier

48. Le secteur minier du Burkina Faso repose essentiellement sur l'or et le zinc, les perspectives de l'exploitation du manganèse étant toujours incertaines. Cependant, les problèmes de sécurité persistants dans la partie nord du pays où sont situées la plupart des grandes mines est une menace sérieuse pour l'exploitation et l'exploration aurifères. Dans l'optique d'assurer la sécurité des investissements miniers, le gouvernement entend renforcer les capacités opérationnelles et les ressources de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM).

49. En ce qui concerne les opérations minières non industrielles, les résultats de l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage ont révélé qu'en 2016, l'exploitation artisanale de l'or a occupé 140 196 travailleurs sur un total de 448 sites de production artisanale d'or fonctionnels. La production de l'orpaillage annuelle a été estimée de façon préliminaire à 9,5 tonnes d'or en 2016. En vue de réduire les conflits d'intérêts récurrents entre les producteurs artisanaux et les mines industrielles, le gouvernement compte rendre opérationnelle l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) qui sera chargée de coordonner, de réglementer et de superviser les activités des orpailleurs.

50. Avec l'achèvement de cette enquête, le Gouvernement s'est engagé à compléter le processus d'estimation de la production aurifère artisanale historique en s'appuyant sur les résultats de 2016, à partir desquels il intégrera les niveaux de production révisés dans les comptes nationaux (repère structurel). Cela se produira en même temps que les changements de l'année de base pour les statistiques des comptes nationaux d'ici à fin 2018.

Inclusion financière

51. L'inclusion financière est l'une des grandes priorités du gouvernement. L'un des objectifs du PNDES est de porter le taux de bancarisation élargi à 35 % d'ici 2020. Dans cette perspective, le gouvernement a entrepris d'élaborer une Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) selon l'approche *Making access possible to financial services (MAP)*. Cette approche est basée sur une analyse exhaustive de la demande, de l'offre et du contexte réglementaire pour identifier les principaux facteurs pouvant soit empêcher, soit favoriser une meilleure inclusion financière au service de l'économie nationale.

52. Au titre de l'élaboration de la Stratégie, une enquête FinScope auprès de 5076 ménages répartis sur l'ensemble du pays a permis d'établir la situation de la demande en produits et services financiers au Burkina Faso. L'enquête sur l'offre en produits et services financiers est en cours de réalisation et les résultats sont attendus d'ici fin novembre 2018.

53. En perspectives, il est prévu l'élaboration de la SNFI qui devrait être disponible début 2018 et la mise en œuvre effective du plan d'actions devrait débuter dès janvier 2018. Elle tiendra compte de la stratégie régionale d'inclusion financière établie par la BCEAO. Le gouvernement s'est engagé à trouver le financement nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière, en collaboration avec ses partenaires, une fois qu'elle aura été adoptée et diffusée publiquement.

G. Réduction de la pauvreté

54. Dans le cadre de la réduction des inégalités sociales, plusieurs actions ont été menées dans l'optique d'améliorer d'une part, les conditions de vie de l'enfant et d'autre part, des mécanismes de solidarité et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires ont été diligentés. Des adolescents dont 1922 filles ont bénéficié d'une formation à des métiers (maraîcher-culture, couture, tissage, embouche) au titre de la promotion socioéconomique des familles en difficulté. En perspectives, les mêmes actions se poursuivront pour le reste de la période du PNDES.

55. Au titre du Projet Filet Sociaux, 15 000 bénéficiaires (femmes des ménages pauvres, enceintes, allaitantes ou avec les enfants de moins de 15 ans ainsi que les ménages affectés ou vulnérables aux chocs et à l'insécurité alimentaire) ont déjà reçu des transferts dont le montant s'élève à 3,84 milliards FCFA. Au Centre-Ouest, il a été identifié 15 000 bénéficiaires dont le paiement digital en cours s'élève à 100 millions FCFA. A la fin du projet, le nombre total de bénéficiaires cibles serait de 72 000.

56. Pour le compte de la composante 3 du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) « Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations », 10 000 ménages vulnérables sont ciblés pour bénéficier de cash transfert dans la région du Sahel en 2017. L'apurement des listes des bénéficiaires est en cours afin de procéder à un transfert avant la fin de l'année 2017 à raison de 30 000 F CFA par ménage et par trimestre. En termes de perspectives, environ 251 000 ménages vulnérables devront bénéficier de cash transfert sur le reste de la période

de mise en œuvre du PADEL (2018-2020). En 2018, le cash transfert sera étendu aux ménages vulnérables de six (6) nouvelles régions et les six dernières seront couvertes en 2019.

57. Par ailleurs, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle se poursuit à travers la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique. Huit (08) textes d'application ont été élaborés pour la procédure de création de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU). Dans le cadre de l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, le Gouvernement a financé des micro-projets, réalisé des formations en entrepreneuriat et poursuivi la mise en œuvre du programme HIMO. S'agissant de la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés et des jeunes formés aux métiers, le Gouvernement a entrepris le financement de projets innovants à fort potentiel de croissance à travers le Programme «Burkina Start Up ». Ce programme est financé par le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) à hauteur de dix milliards de FCFA et sa durée est de cinq (5) ans (2017-2021). Il est attendu de ce programme, la création de dix mille (10,000) emplois directs, de cent (100) startups par an soit cinq cent (500) startups au bout des cinq ans.

H. Lutte contre la corruption (ASCE-LC)

58. Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Pour gagner ce challenge, le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption a été renforcé par l'adoption de la loi n° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Des mesures seront également prises afin d'arrimer le régime des déclarations des biens aux meilleures pratiques internationales, notamment par le renforcement de son cadre et de sa mise en œuvre. A ce titre, il sera procédé à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et à la mise en place d'une base de données consultable (déclaration en ligne, consultation en ligne pour les fonctionnaires désignés par la loi) (nouveau repère structurel.). Nous sommes également déterminés à renforcer le respect des obligations en imposant des sanctions proportionnelles ou dissuasives en cas de non déclaration ou de fausse déclaration. Dans l'objectif de sensibiliser le public par rapport à cette loi, une stratégie de vulgarisation de la loi de concert avec la société civile, en l'occurrence le REN-LAC est en cours d'élaboration. Par ailleurs, les membres du conseil d'orientation chargé d'émettre un avis sur la gestion du Contrôleur général d'Etat et d'orienter l'action de l'ASCE-LC ont été identifiés après une enquête de moralité et seront bientôt nommés. Une restructuration du système de contrôle est en cours en raison du passage au budget programme, de l'application des orientations de l'UEMOA en matière de contrôle et d'audit internes ainsi que de la volonté d'impulser une nouvelle philosophie basée sur l'anticipation, la prévention, le résultat et la performance. Enfin, le Gouvernement s'engage à mettre à la disposition de l'ASCE/LC les ressources financières nécessaires pour mener à bien son mandat.

I. Amélioration des données macroéconomique et suivi

59. Le gouvernement poursuivra ses travaux afin de mettre à jour l'année de base des comptes nationaux. Les données de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel sont disponibles et seront intégrées dans les comptes de la nouvelle année de base selon le SCN2008. Il en est de même pour les données de l'enquête sur l'orpaillage. Les travaux en cours visent à incorporer les données collectées et les études réalisées en vue de la synthèse des comptes nationaux de la nouvelle année de base selon le SCN2008. Les premiers résultats sont attendus pour

le premier trimestre 2018 en attendant la consolidation et les comptes de l'année 2016 d'ici la fin de l'année 2018.

VI. MODALITES DU PROGRAMME

60. Le nouveau programme appuyé par la FEC portera pour les prochaine trois année avec des revues semestrielles, et les deux premières revues auront lieu respectivement le 15 décembre 2018 et le 15 juin 2019 ou après. Les résultats du programme seront évalués sur la base des tableaux 1 et 2 conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de réalisation quantitatifs et les exigences en matière de communication de données aux services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2008 (milliards FCFA)

	2018*		
	Juin	Sept.**	Déc.
	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation quantitatifs			
Plafond du financement intérieur net de l'État 1/	200	263	263
Plafond du montant de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 1/ 2/	200	200	200
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 3/	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 3/	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 3/	0	0	0
Objectifs indicatifs			
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 3/	0	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 1/	236	316	395
Plancher des recettes de l'État 1/	692	1,087	1,553
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 1/	88	132	176
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 1/	55	55	55
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 1/	200	200	200
Pour mémoire			
Plafond du montant de la dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État 1/	550	550	550

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

* Les objectifs indicatifs pour mars 2018 ne sont pas inclus à cause de leur proche proximité avec l'approuvement du programme FEC.

** Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

1/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2018.

2/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

3/ À observer de manière continue.

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC		
Repère	Objectif	Date d'achèvement
Mesures préalables		
La mesure dérogatoire à la loi PPP s'achève en janvier 2018	Renforcer la sélection de projets.	Mesure préalable
Mettre en œuvre les mesures de mobilisation de recettes: - instituer une taxe sur les plus values de cession des titres de sociétés; - instituer une taxe sur les emballages et sachets plastiques non biodégradables; - relever le taux de la taxe sur les tabacs (Appliquer un taux unique de 45% sur les tabacs en lieu et place des taux de 30% et 40%); - relever le droit forfaitaire sur l'enregistrement des marchés financés sur ressources extérieures	Renforcer la gestion des finances publiques.	Mesure préalable
Mettre en œuvre le plan de communication sur le régime de tarification souple des carburants à travers des actions de sensibilisation de proximité deux acteurs et une publication par voie de presse.	Réduire les rigidités dans l'économie, accroître la marge de manoeuvre budgétaire et réduire les coûts budgétaires liés aux subventions des carburants.	Mesure préalable
Procéder à un blocage du montant des investissements à hauteur de 264 milliards à la mise en place du budget	Améliorer la gestion des finances publiques.	Mesure préalable
Gestion des finances publiques		
Approbation par le Ministère des Finances, Sonapost et le Ministère de l'Économie Numérique d'un plan de remboursement par SONAPOST des avoirs du Trésor détenus sur les comptes postaux (MINEFID, SONAPOST).	Améliorer la gestion de trésorerie.	Avril-2018
Créer et mettre à jour semestriellement une base de données de toutes les garanties officielles de l'État, contenant notamment des informations sur le bénéficiaire, le contrat sous-jacent, la date de signature, la date d'expiration et les éventuelles implications budgétaires.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018
Créer et mettre à jour semestriellement une base de données de tous les projets signés ou projetés comme PPP, préfinancement ou formules de crédit fournisseur. La base données doit inclure des informations sur le type de contrat, le coût total, les paiements réalisés et le calendrier des paiements restants, de l'amortissement et des intérêts.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018
Prendre un texte fixant les limites ou seuils de contractualisation des administrations publiques en matière de PPP	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018
Annexer à la loi de finances 2019 une note des analyses de risques et coûts-avantages pour les 10 plus grands projets d'investissement, y compris les PPP.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Déc-2018
Elaborer et adopter un dispositif de fonctionnement compte unique du trésor	Améliorer la gestion de trésorerie.	Déc-2018
Réaliser une étude sur le régime de tarification souple des carburants et l'efficacité des mesures visant à atténuer les effets des prix flexibles du carburant sur les plus pauvres et les plus vulnérables	Améliorer la qualité des dépenses publiques	Sept-2018

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC (conclus)		
Repère	Objectif	Date d'achèvement
Politique des dépenses		
Recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations, de la position financière et des pratiques comptables de la SONABHY.	Réduire les risques budgétaires et les coûts budgétaires liés aux subventions des carburants.	Avril-2018
Améliorer les statistiques et prévisions macroéconomiques		
Achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec la nouvelle année de base et publier les séries révisées.	Accroître l'exactitude des statistiques nationales.	Déc-2018
Intégrer les résultats de l'étude sur l'orpaillage dans le système de comptabilité nationale et réviser l'année de base.	Accroître l'exactitude des statistiques nationales.	Déc-2018
Améliorer la Gouvernance		
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la Loi et mettre en place une base de données consultable (déclaration en ligne, consultation en ligne)	Battre la corruption	Déc-2018

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin juin 2018 et fin décembre 2018 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à

l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

5. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

6. Concessionnalité de la dette. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

7. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

8. Les critères de réalisation quantitatifs pour 2018 sont les suivants :

- (i) Un plafond du financement intérieur net de l'État;
- (ii) Un plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État;
- (iii) Un plafond des arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure;
- (iv) Un plafond des prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services; et
- (v) Un plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics.

A. Financement intérieur net de l'État

9. On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des

¹ La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

10. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre l'aide extérieure au programme effective et son montant projeté, si l'aide extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'aide extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1. Projections de l'aide extérieure au programme (cumulée, en milliards de FCFA)		
	Fin juin 2018	Fin décembre 2018
Dons et prêts programme (dont : dons programme)	80 (44)	153 (97)

11. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

12. L'État s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations

du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits-fournisseurs normaux à court terme ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Délais de communication des informations

13. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

14. On entend par arriérés extérieurs les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

15. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

16. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

17. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus);
- (iii) le total des recettes de l'État;
- (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (v) les remboursements de la TVA ;
- (vi) les partenariats public-privé.

A. Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs par l'État

18. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations intérieures pendant la durée du programme. Aux fins de cet objectif indicatif, le terme «obligation intérieure» désigne une obligation remboursée en francs CFA, mais exclut les engagements de l'État envers les collectivités locales et toute autre entité publique ou sous contrôle de l'État jouissant d'un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE), sauf la banque centrale. Sauf dans les cas où les modalités de la transaction stipulent une période plus longue, les paiements sont considérés comme des arriérés selon la définition ci-après :

- (i) Des dettes impayées plus de 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre les parties (créancier/débiteur).
- (ii) Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- (iii) Des paiements de biens et services reçus plus de 90 jours après le traitement des pièces transmises par les fournisseurs.

B. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

19. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts de l'État.

Ajustement

20. Le plafond du déficit budgétaire global, sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre les dons extérieurs au programme effectifs et leur montant projeté, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où les dons extérieurs au programme effectifs seraient plus élevés que le montant projeté.

C. Recettes de l'État

Définition

21. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

D. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

Définition

22. Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales

E. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

Définition

23. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

F. Partenariats public-privé

Définition

24. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits-fournisseurs sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

25. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 1. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<i>Finances publiques</i>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur la cohérence de la position nette de l'État dans les statistiques monétaires et les données du TOFE sur le financement intérieur net du secteur bancaire.	MINEFID/BCEAO	Trimestrielle	8 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles.	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines

Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions impayées	MINEFID	Mensuelle	4 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre.	SONABHY/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers.	SONABEL/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables.	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines

Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGD	Mensuelle	6 semaines
« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	DGCOOP/ MINEFID		4 semaines
<i><u>Bilan consolidé des institutions monétaires</u></i>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

<u>Balance des paiements</u>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	INSD/MINEFID	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<u>Secteur réel</u>			
Comptes nationaux provisoires et révision éventuelle	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines



BURKINA FASO

28 février 2018

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Dominique Desruelle
(FMI) et **Paloma**
Anos-Casero (IDA)

Rédigé conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été rédigée conjointement par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre d'une demande de programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Elle repose sur des données relatives à la dette à la fin 2016. La note de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) a évolué depuis la dernière AVD, effectuée en novembre 2016, et le Burkina Faso reste dans la catégorie des politiques et institutions moyennement solides. Le niveau de la dette publique et de la dette extérieure a augmenté ces dernières années, en raison de déficits budgétaires qui se creusent. Toutefois, le risque de surendettement du Burkina Faso reste globalement modéré, car l'assainissement des finances publiques prévu pour atteindre d'ici 2019 le critère de convergence de déficit budgétaire fixé par l'UEMOA (3 % du PIB) et la vigueur des secteurs de l'or et du coton contribuent à maintenir la dette sur une trajectoire durable.

CONTEXTE ET HYPOTHÈSES DE L'AVD

1. Le niveau de la dette publique et de la dette extérieure du Burkina Faso a augmenté ces dernières années en raison du déficit budgétaire qui se creuse année après année (tableau du

texte 1). Fin 2016, l'encours nominal de la dette publique s'élevait à 38,3 % du PIB¹. Comme constaté dans les AVD précédentes, la dette intérieure constitue une part croissante de la dette, car le marché régional est généralement enclin à financer le déficit budgétaire à des taux compétitifs. La dette extérieure représentait 72 % du total de l'endettement à la fin 2016, en baisse par rapport aux 77 % enregistrés fin 2014.

	2014	2015	2016	2016%
Dette publique	30.4	35.8	38.3	100.0
Dette extérieure	23.5	26.5	27.4	71.6
Dette intérieure	6.9	9.3	10.9	28.4
<i>Pour mémoire :</i>				
Solde budgétaire globi	-1.9	-2.2	-3.4	
Croissance du PIB	4.3	3.9	5.9	

Sources : autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

2. Bien que la note de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) du Burkina Faso se soit légèrement améliorée depuis la dernière AVD, elle reste dans la catégorie des politiques et institutions « moyennement solides » (tableau du texte 2)². Avant 2014, le Burkina Faso avait toujours été évalué comme un pays disposant de solides institutions et politiques publiques, mais les dérives récentes ont ramené la note CPIA à 3,63.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2013-2015	Note AVC 2016*	Moyenne 2014-2016	Note AVD actuelle*	
Note CPIA Burkina Faso	3.77	3.77	3.77	3.65	3.61	3.63	3.68	Moyenne	3.63	Moyenne	
Note CPIA du Burkina Faso	Évaluation CPIA		VA de la dette extérieure/			VA de la dette extérieure en pourcentage des					
			PIB	Exportations	Recettes	Exportations	Recettes				
	Médiocre		30	100	200	15	18				
	AVD 2016 et actuelle		Moyenne	40	150	250	20	20			
		Bonne	50	200	300	25	22				

* L'AVD utilise la note CPIA pour classer les pays en trois catégories selon la qualité de leurs politiques et institutions. Les pays qui ont une note CPIA inférieure ou égale à 3,25 sont considérés comme ayant des politiques et institutions de qualité médiocre. Ceux dont la note CPIA est supérieure à 3,25 et inférieure à 3,75 ont des politiques et institutions de qualité moyenne. Les pays qui ont une note CPIA supérieure ou égale à 3,75 ont de bonnes politiques et institutions.

Source : Banque mondiale.

¹ Les autorités négocient depuis peu des partenariats public-privé (PPP), dont certains présentent des éléments qui pourraient constituer de la dette, en fonction des accords de financement qui seront décidés. Les services du FMI collaborent étroitement avec les autorités pour évaluer les effets potentiels de ces projets sur les finances publiques et sur la dette, ainsi que pour déterminer s'ils doivent être comptabilisés dans l'encours de la dette. À notre connaissance, les deux principales entreprises publiques ne recourent pas à l'emprunt extérieur. Le nouveau programme appuyé par la FEC envisage un audit financier de la SONABHY, la compagnie pétrolière nationale.

² Dans le cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, le Burkina Faso est considéré comme un pays moyennement performant : il obtient une note de 3,63 dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour la période 2014-16.

3. Le tableau 3 du texte et l'encadré 1 résument les principales différences des hypothèses macroéconomiques entre la précédente AVD complète et cette AVD. Les principaux changements tiennent aux déficits budgétaires généralement supérieurs pour 2017 et 2018, ce qui s'explique en grande partie par une hausse soutenue des dépenses courantes et par la volonté des autorités de développer les investissements publics financés sur ressources intérieures afin de stimuler la croissance économique. Les déficits devraient se réduire ensuite, une fois que le Burkina Faso respectera le critère de convergence fixée par l'UEMOA, conformément aux engagements pris par les autorités dans le nouveau programme appuyé par la FEC. Les prévisions des cours de l'or restent inférieures aux estimations faites pour l'AVD précédente, mais elles gardent une trajectoire haussière grâce à l'expansion du secteur national de l'or, qui reste robuste. Les perspectives en ce qui concerne l'autre grand produit d'exportation du Burkina Faso, le coton, bénéficient d'une légère augmentation des prix futurs et des bonnes perspectives d'amélioration de la production et de la qualité ; ce dernier point devrait entraîner une hausse du prix international à la tonne des exportations de coton.

		2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030
Or (USD/once)	↓ AVD actuelle (PEM)	1,248	1,257	1,344	1,378	1,418	1,513	1,513
	Dec-2016 DSA	1,282	1,357	1,374	1,391	1,404	1,404	1,404
Coton (centimes/livre)	↑ AVD actuelle (PEM)	74	84	92	85	83	83	83
	Dec-2016 DSA	74	79	78	78	78	78	78
Exportations de bien (% du PIB)	↓ AVD actuelle (PEM)	23.4	24.1	22.2	21.4	20.8	18.7	18.9
	Dec-2016 DSA	21.3	23.1	23.0	22.5	22.2	21.6	20.8
Croissance du PIB réel (sur 1 an)	↓ AVD actuelle (PEM)	5.9	6.4	6.0	6.0	6.0	5.4	5.4
	Dec-2016 DSA	5.4	6.1	6.3	6.5	6.5	6.2	6
Solde courant (% du PIB)	↓ AVD actuelle (PEM)	-7.2	-8.4	-8.0	-7.0	-7.1	-6.9	-7.0
	Dec-2016 DSA	-7.6	-6.7	-6.5	-6.8	-7	-5.4	-4.8
Solde budgétaire global (% du PIB)	↓ AVD actuelle (PEM)	-3.4	-8.2	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
	Dec-2016 DSA	-2.5	-3.6	-3.5	-3.5	-3.5	-4.5	-4.5

Sources : Estimations des services du FMI et projections des Perspectives de l'économie mondiale.

Encadré 1. Burkina Faso : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD

Les cours de l'or et du coton sont restés relativement stables et à des niveaux rentables pour les exportateurs burkinabè. Les projections des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) relatives au cours de l'or ont été légèrement revues à la baisse depuis l'AVD précédente, mais elles restent bien supérieures au plancher observé fin 2015. Les projections des PEM relatives au cours du coton ont été revues à la hausse depuis l'AVD précédente, et les perspectives suivent une trajectoire haussière, étant donné que l'amélioration de la qualité constatée récemment devrait se traduire à terme par une hausse des prix.

La production d'or devrait ralentir en 2018 et 2019, puis croître constamment à moyen terme, à mesure que les nouvelles mines terminent leur phase de développement et commencent à exporter, et la demande de nouveaux permis de prospection reste forte. La mise en exploitation de nouvelles mines d'or et la révision à la hausse des estimations des réserves d'or déterminent les perspectives du secteur. Les révisions envisagées par l'institut national de la statistique (INSD) en ce qui concerne la production d'or « artisanale » pourrait améliorer significativement les exportations et le solde des transactions courantes.

Les hypothèses relatives à la croissance du PIB sont légèrement inférieures aux prévisions de référence de la dernière AVD, en raison principalement du retard pris dans des réformes structurelles porteuses de croissance et de l'assainissement annoncé des finances publiques.

Le déficit budgétaire global (dons compris) a fortement augmenté en 2017 en raison de la hausse des dépenses récurrentes et d'un accroissement sensible de l'investissement public financé sur ressources intérieures. Dans le contexte du nouveau programme 2018–20 appuyé par la FEC, les autorités ont réaffirmé leur volonté de respecter les critères de convergence de l'UEMOA, en particulier en matière de déficit budgétaire et de dette. Les autorités entendent également améliorer la mobilisation des recettes intérieures, maîtriser les dépenses courantes et modérer l'investissement public, notamment en améliorant la sélection et l'exécution des investissements, dans le but de ramener le déficit budgétaire à l'objectif de 3 % du PIB d'ici 2019. Il est supposé dans l'AVD que les autorités pourront atteindre cet objectif d'ici 2019 et qu'elles maintiendront ensuite le déficit à ce niveau.

La dette intérieure devrait continuer de croître régulièrement sur l'ensemble de la période de prévision, compte tenu des importants besoins de financement de l'État à moyen terme et des mesures prises par les autorités pour développer le marché financier intérieur, et plus particulièrement le marché régional de la dette. Il est supposé que le reste du déficit (environ un tiers) sera financé par des emprunts extérieurs, mais à des conditions moins généreuses, du fait d'un certain nombre d'emprunts non concessionnels et d'une hypothèse prudente en ce qui concerne la disponibilité de financements concessionnels à terme.

Selon des estimations, le déficit des transactions courantes a atteint un pic en 2017, à près de 8,5 % du PIB, car les dépenses publiques d'investissement ont alimenté la demande d'importations, mais il devrait s'établir aux alentours de 7 % du PIB une fois que les nouvelles mines d'or commenceront à exporter et que les investissements publics seront ramenés à un niveau tenable. Les facteurs qui influent sur le solde courant sont les suivants : la volatilité des principales exportations (or et coton) et importations (pétrole, carburants et machines), les révisions statistiques à la hausse des chiffres de la balance des paiements pour tenir compte de la production artisanale d'or (et de son exportation), et la dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel.

4. La présente AVD part de l'hypothèse d'une utilisation toujours limitée de financements non concessionnels sur la période de prévision couverte. Le tableau du texte 4 donne la liste des projets pour lesquels les autorités sollicitent des emprunts extérieurs en 2017. Les montants effectifs des nouveaux emprunts contractés, en particulier des emprunts non concessionnels, seront bien en deçà des montants visés, en raison de l'insuffisance des capacités budgétaires et d'exécution. L'AVD inclut les emprunts déjà contractés et ceux qui sont projetés, sur la base des décaissements. Les autorités ont indiqué souhaiter épuiser toutes les possibilités de financement concessionnel avant d'envisager des solutions plus onéreuses aux conditions du marché. Toutefois, étant donné que les besoins de financement devraient être supérieurs aux emprunts concessionnels disponibles, la présente AVD part de l'hypothèse que, pendant la période envisagée, les autorités continueront de recourir modérément à des emprunts non concessionnels. Conformément à cette hypothèse, et à celle d'une baisse à terme du ratio financements concessionnels/PIB, la partie des nouveaux emprunts assurée par des dons devrait progressivement diminuer tout au long de la période de prévision.

5. Il sera essentiel de renforcer les capacités de gestion de la dette pour assurer que l'intensification prévue de l'investissement reste dans les limites de la viabilité de la dette à moyen terme. Il importe de renforcer considérablement les capacités dont dispose la direction de la dette publique pour surveiller l'accumulation d'endettement extérieur et intérieur, ainsi que les passifs conditionnels liés aux éventuels partenariats public-privé. Le FMI et la Banque mondiale se sont associés au ministère des Finances pour évaluer la façon dont la direction de la dette publique traite une variété de procédures et méthodes d'emprunt, en vue d'élaborer un plan de réforme détaillé et d'établir une stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Le marché des financements gagne en complexité, alors que les besoins de financement continuent de croître. Des mesures supplémentaires de renforcement des capacités permettraient donc au ministère de se préparer à l'augmentation de la charge de travail et de la complexité.

Tableau du texte 4. Emprunts concessionnels et non concessionnels prévus en 2017

Projections	Secteur	Bailleur de fonds	Montant (milliards de FCFA) :			Observations
			Total	Concessionnel	Non concessionnel	
Projet de développement hydro-agricole - Dangoumana	Hydro-agricole	BIsD	34	12	22	
Projet de développement intégré de la région centre-ouest et de la Boucle du Mouhoun (PDRI CO-BM)	Développement rural	BIsD	47	16	31	
Programme pour le développement durable du pastoralisme dans le Sahel - Fonds pour la vie et la subsistance	Élevage	BIsD	28	16	12	Signé le 11 mai
Centrale électrique de Ouaga Est (50 MW)	Énergie	BIsD	60		60	À signer le 14 octobre
Construction et équipement de campus universitaires	Enseignement	BIsD	63		54	
		BADEA		10		
Construction et bitumage de la route nationale N°23 (Ouahigouya-Djibo)	Transports	BADEA	47	10		Signé le 21 avril
		Arabie Saoudite		37		
Amélioration de la route entre Gounguin, Fada et la frontière avec le Niger	Transports	Japon; UE ; UEMOA	128	48		
		BAD			80	
Création d'une banque de développement agricole	Finance / Agriculture	BAD	18		18	
Projet à l'appui du développement du secteur des noix de cajou (REDD+)	Industrie	BAD	2	2		Signé le 24 mars
Projet Irrigation au Sahel	Agriculture	IDA	14	14		
Financement supplémentaire pour le projet PASEL (production et distribution d'électricité)	Énergie	IDA	44	44		Signé le 25 juin
Projet élevage	Agriculture	IDA	33	33		Signé le 27 juillet
Financement supplémentaire pour des programmes sociaux	Pauvreté	IDA	3	3		Signé le 25 janvier
eBurkina	Informatique	IDA	11	11		Signé le 3 mars
Modernisation des secteurs du transport et du commerce (PAMOSE-FC)	Transports	IDA	11	11		Signé le 3 mars
Projet régional des infrastructures de communication en Afrique de l'Ouest	Informatique	IDA	11	11		
Aide aux collectivités locales	Administrations publiques	IDA	33	33		Signé le 22 septembre
Acquisition de 300 ambulances	Santé	EDCF/Corée	12	12		
Projet de développement durable de la ville de Ouagadougou - PDDO 2	Aménagements urbains	AFD	52	52		Signé le 5 avril
Projet Back Bone (infrastructure informatique)	Informatique	Banque de Chine	70		70	
Total			722	376	346	
	<i>dont signés :</i>		228	216	12	

RESULTATS DE L'AVD

A. Dette extérieure

6. **Par rapport à l'AVD précédente, en dépit de la hausse notable du déficit budgétaire en 2017, qui s'est établi à plus de 8 % du PIB, les résultats de la présente analyse indiquent une légère amélioration des perspectives de viabilité de la dette à long terme.** Ces perspectives dépendent essentiellement de la trajectoire révisée des déficits budgétaires, qui inclut des déficits s'établissant temporairement à des niveaux élevés en 2017 et 2018, mais qui seront ensuite inférieurs aux niveaux estimés dans la précédente AVD, car il est désormais supposé qu'à compter de 2019, ils seront limités par le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire (3 % du PIB). La conjoncture extérieure demeure bonne, avec des projections relativement favorables pour les exportations de produits de base du Burkina Faso (dont l'or et le coton), et l'assainissement des finances publiques prévu à moyen terme devrait contenir l'accumulation de dette. Le profil d'endettement de référence présente une trajectoire quelque peu haussière, mais qui reste largement en deçà des seuils recommandés pendant la période de prévision. On observe un dépassement du seuil du ratio valeur actuelle de la dette publique extérieure/PIB au cours des derniers exercices, ce qui souligne l'importance de la prudence budgétaire et de la poursuite des mesures visant à améliorer le potentiel d'exportation de l'économie (graphique 1).

B. Résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique totale

7. **L'AVD actuelle part de l'hypothèse d'une hausse soutenue des financements sur ressources intérieures, compte tenu des besoins de financement du Burkina Faso et de la volonté des autorités de développer le marché financier intérieur.** La liquidité bancaire dans la région s'est améliorée grâce à l'abaissement par la BCEAO des réserves obligatoires, en mars 2017, et aux émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal en juin. Ces dernières années, le Burkina Faso a pu assurer ses besoins de financement auprès du marché régional à des taux abordables, mais à terme, la prudence s'impose pour plusieurs raisons, notamment le refinancement de la forte dette intérieure et les besoins de financement du pays, qui pourraient devenir source de risque pour la gestion de la dette (tableau du texte 5).

8. **Un risque provient du fait qu'il n'est pas certain que le marché régional soit enclin à absorber davantage de dette émise par le Burkina Faso, car la liquidité du marché est directement affectée par les décisions de politique monétaire de la BCEAO et par les programmes d'emprunt des autres membres de l'UEMOA (en particulier les grands pays).** En

**Tableau du texte 5. Burkina Faso :
Besoins bruts de financement, 2014–18**
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017		2018	
				Prél.	Proj.		
Besoins bruts de financement	3.8	8.9	7.4	11.5	12.7		
Déficit primaire (base engagements)	1.1	1.5	2.4	7.2	3.7		
Paievements d'intérêts	0.7	0.7	1.0	1.0	1.3		
Extérieurs	0.5	0.5	0.7	0.7	0.8		
Intérieurs	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4		
Amortissement	3.2	5.2	5.3	5.6	5.7		
Intérieurs	2.6	4.4	4.5	4.7	4.7		
Bons (échéance < 1 an)	1.5	3.1	2.9	3.2	3.1		
Obligation (échéance > 1 an)	0.8	0.9	1.3	1.3	1.6		
Autres	0.4	0.4	0.3	0.2	0.0		
Extérieurs	0.6	0.8	0.8	0.9	1.0		
dont : FMI	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2		
Ajustement de trésorerie	-1.2	1.4	-1.3	-2.2	2.0		
PIB nominal (millions FCFA)	6,120	6,163	6,704	7,302	7,896		

Source : Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

outre, une hausse des taux d'intérêt sur les marchés régionaux et d'éventuels emprunts directs des autorités auprès d'établissements financiers nationaux pourraient évincer la croissance du crédit au secteur privé, qui est déjà faible. De telles conditions pourraient aggraver les risques de refinancement. L'analyse de la dette publique totale illustre la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes intérieures et de maintenir le solde primaire à un niveau viable, afin d'éviter un emballement de l'accumulation de dette (graphique 2). Le ratio dette publique totale/PIB augmente lentement et devrait, d'après les estimations, atteindre un maximum de 44,2 % du PIB en 2037.

CONCLUSION

9. Les résultats de l'AVD indiquent que le risque de surendettement du Burkina Faso demeure « modéré », sous l'hypothèse que le pays mène à moyen terme l'assainissement des finances publiques prévu et respecte les critères de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire. Le scénario de référence ne présente aucun dépassement des seuils de surendettement des différents indicateurs, mais un des tests de résistance fait apparaître un dépassement du seuil du ratio valeur actuelle de la dette publique extérieure/PIB. Le niveau élevé des besoins de refinancement de la dette intérieure est également source de vulnérabilité. Ces éléments et les autres risques pesant sur la viabilité de la dette expliquent que le risque de surendettement demeure dans la catégorie « modéré ».

10. En ce qui concerne les risques budgétaires, en dehors de la possibilité traditionnelle de dérapages budgétaires, le Burkina Faso fait face à un risque croissant de choc sur la dette en raison des passifs conditionnels (présents et futurs) liés aux entreprises publiques et à d'éventuels PPP. Le programme appuyé par la FEC propose comme repère structurel la création d'une base de données sur les garanties souveraines et les PPP, qui constituera une première étape importante pour accroître les capacités d'analyse des risques propres à ces types de projets. Si la gestion de la dette est adéquate à de nombreux égards, la volonté des autorités de diversifier leurs sources de financement en dehors du marché régional et des emprunts traditionnels (dans une large mesure concessionnels), y compris en émettant des obligations Sukuk et des euro-obligations, exigera un renforcement considérable des capacités, notamment pour ce qui est de la fonction d'analyse du *middle office* et de l'établissement d'une stratégie robuste de la dette à moyen terme. Le risque de marché constitue aussi une source de préoccupation, étant donné la forte dépendance du Burkina Faso à l'égard du marché régional de la dette, combinée avec la structure des échéances à court terme de sa dette régionale. Ensemble, ces facteurs rendent le pays sensible aux risques de taux d'intérêt et de refinancement sur le marché régional de la dette. À l'avenir, les réformes structurelles et les améliorations des capacités de gestion de la dette devraient viser en priorité à renforcer les capacités d'analyse de l'unité chargée de la gestion de la dette, à analyser les avantages et inconvénients des divers instruments de dette ainsi que les risques budgétaires posés par les PPP, et à intégrer cette analyse dans une stratégie robuste de la dette à moyen terme.

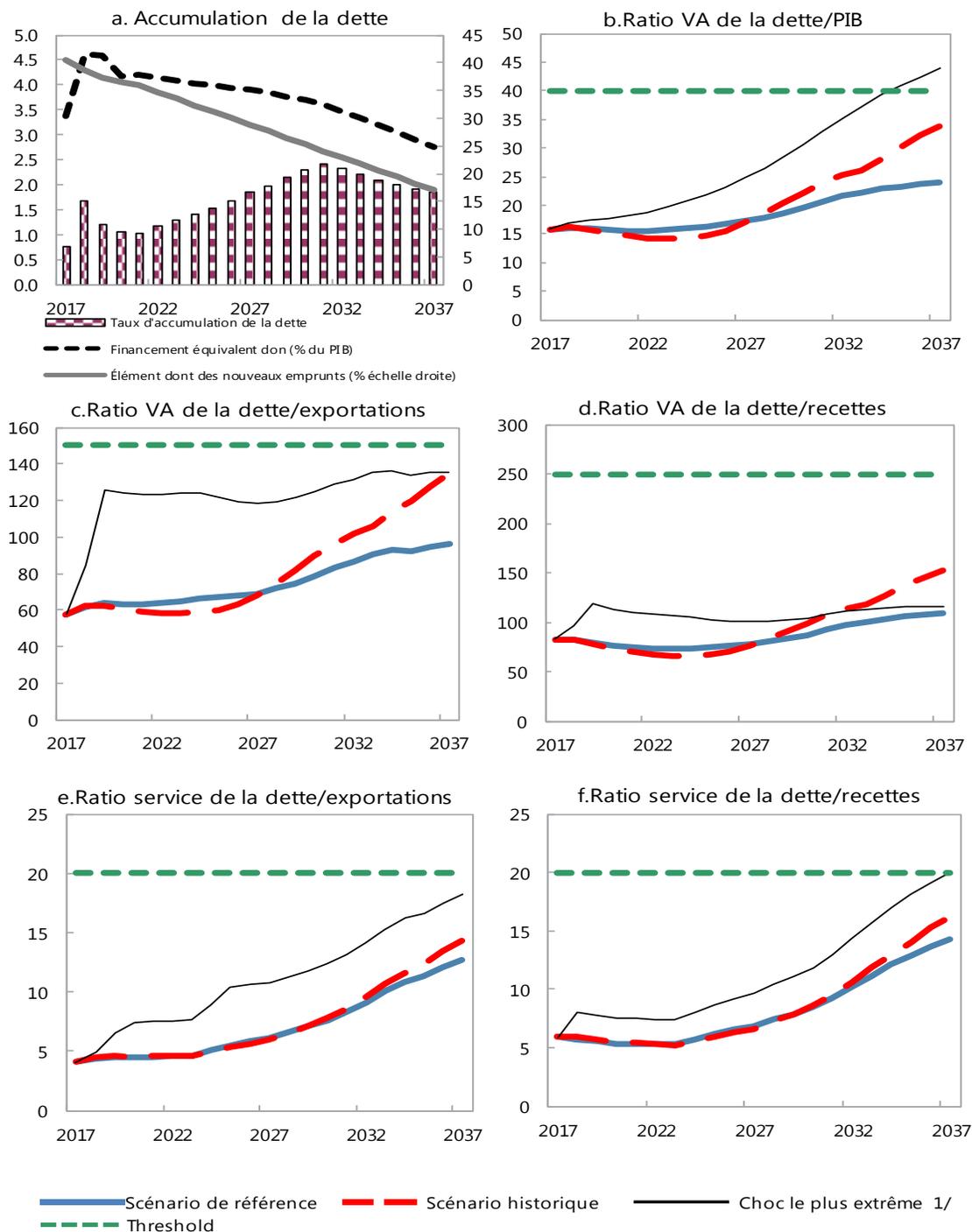
11. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse en raison de facteurs externes (étroitesse de la base des exportations) et internes (entreprises publiques et passifs conditionnels potentiels).

- *Risques externes* : le Burkina Faso est particulièrement exposé aux chocs sur les termes de l'échange, en raison de la volatilité du cours de ses principales exportations de produits de base et du volume de ses importations de carburants. Une baisse des cours de l'or et du pétrole affecterait également la position budgétaire, car la baisse des recettes tirées de l'or et l'augmentation des coûts des importations de la compagnie pétrolière nationale creuseraient le déficit. Le Burkina Faso jouit actuellement d'une bonne réputation et a accès au marché régional de la dette, mais une baisse de confiance des investisseurs ou une évolution marquée de la liquidité et des taux d'intérêt sur le marché régional pourrait remettre en question la possibilité d'émettre de la dette dans les mêmes proportions ou au même coût qu'aujourd'hui. Une dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel pourrait également peser sur les positions extérieure et budgétaire du Burkina Faso et ralentir la croissance économique. L'insécurité pourrait dissuader les investissements intérieurs et étrangers, nuire au tourisme et au commerce, diminuer les recettes publiques et pousser les dépenses de sécurité à la hausse.
- *Risques internes* : des retards dans l'assainissement des finances publiques auraient des conséquences négatives sur la trajectoire de la dette et sur la viabilité de la dette du Burkina Faso. La présente AVD tient compte de la volonté des autorités de respecter les critères de convergence fixés par l'UEMOA, notamment en matière de déficit et de dette. L'hypothèse selon laquelle le Burkina Faso ramènera son déficit à 3 % du PIB d'ici à 2019 et le maintiendra à ce niveau est un facteur majeur pour les résultats de l'AVD. En outre, si les coûts budgétaires relatifs aux engagements conditionnels associés aux PPP devaient se concrétiser, ils pourraient alimenter la dette souveraine. Enfin, la région du Sahel est très exposée aux chocs météorologiques (sécheresse et inondations), qui pourraient influencer sur l'agriculture et la production de coton. La chute de la production agricole entraînerait, outre une perte de revenus pour les agriculteurs, qui constituent encore une grande partie de la population, des répercussions négatives sur le compte des transactions courantes en raison de la hausse des importations de denrées alimentaires et de la baisse des exportations de coton.

Vues des autorités

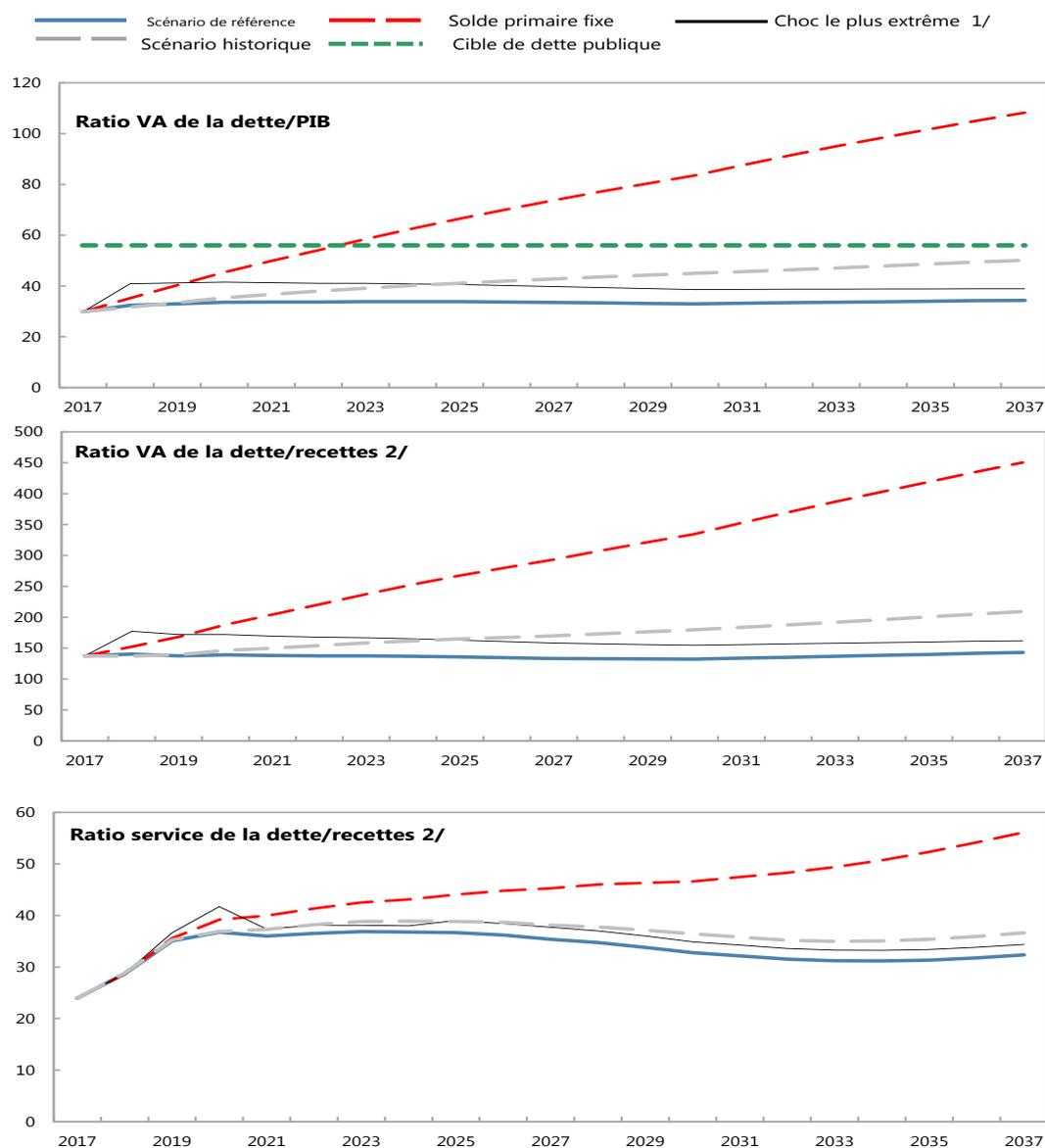
12. Les autorités souscrivent globalement aux résultats de l'AVD. La population espérant des réformes rapides, les autorités estiment nécessaire d'utiliser une partie de l'espace budgétaire pour financer l'investissement public et stimuler une croissance économique durable. Elles réitèrent leur volonté de conserver des niveaux d'endettement prudents et de maintenir l'évaluation du risque de surendettement du pays dans la catégorie « modéré ».

Graphique 1. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État selon divers scénarios, 2017-37¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Conditions ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Exportations; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2017–37¹

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant.
2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart type ^{6/}	Projections						2017-2022		2023-2037		
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2027	2037	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	23.5	26.5	27.4			24.2	24.6	24.3	23.9	23.5	23.3			25.3	33.7	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	23.5	26.5	27.4			24.2	24.6	24.3	23.9	23.5	23.3			25.3	33.7	
Variation de la dette extérieure	2.2	2.9	0.9			-3.1	0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.2			0.7	0.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	4.9	10.9	2.6			3.2	3.9	4.3	4.2	4.2	4.1			3.0	2.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts	7.8	8.4	7.1	6.8	3.4	8.1	8.0	7.7	7.5	7.6	7.5			6.3	5.9	
Déficit de la balance des biens et services	8.9	9.8	8.5			9.6	9.5	9.3	9.1	9.2	9.1			8.0	9.2	
Exportations	26.0	26.5	27.3			27.3	26.0	25.1	25.0	24.7	24.3			24.9	24.9	
Importations	34.9	36.3	35.9			36.9	35.6	34.4	34.0	33.8	33.4			32.9	34.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3.9	-4.4	-3.3	-4.7	0.9	-3.1	-3.0	-2.9	-2.7	-2.6	-2.5			-2.2	-1.7	
<i>dont : officiels</i>	-1.8	-2.3	-1.3			-1.4	-1.3	-1.4	-1.2	-1.3	-1.2			-1.2	-1.0	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.7	3.0	1.8			1.6	1.5	1.3	1.2	1.1	0.9			0.6	-1.7	
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.3	-2.1	-2.7	-2.1	1.5	-3.5	-3.0	-2.3	-2.3	-2.3	-2.4			-2.6	-3.2	
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.6	4.7	-1.8			-1.4	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0			-0.8	-0.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2			0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3			0.5	0.9	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.1	-1.4			-1.6	-1.3	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3			-1.2	-1.5	
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.1	5.5	-0.6			
Résiduel (3-4) 3/	-2.7	-8.0	-1.7			-6.4	-3.5	-4.6	-4.6	-4.6	-4.3			-2.3	-1.9	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	17.7			15.8	16.0	15.9	15.7	15.6	15.5			17.2	23.9	
En pourcentage des exportations	64.7			57.7	61.6	63.5	63.0	63.2	63.9			69.0	95.8	
VA de la dette extérieure CGE	17.7			15.8	16.0	15.9	15.7	15.6	15.5			17.2	23.9	
En pourcentage des exportations	64.7			57.7	61.6	63.5	63.0	63.2	63.9			69.0	95.8	
En pourcentage des recettes publiques	96.3			82.8	81.6	78.6	75.8	74.4	73.5			77.3	108.2	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.1	3.9	3.8			4.1	4.3	4.5	4.4	4.5	4.6			6.1	12.7	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.1	3.9	3.8			4.1	4.3	4.5	4.4	4.5	4.6			6.1	12.7	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	4.6	6.1	5.6			5.9	5.7	5.5	5.3	5.3	5.3			6.9	14.3	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	0.8	0.6			0.7	0.8	1.0	1.0	1.1	1.2			1.4	3.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.6	5.4	6.2			11.2	7.6	8.0	8.0	8.0	7.7			5.6	5.6	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	3.9	5.9	5.4	1.6	6.4	6.0	6.0	6.0	6.0	6.1	6.1	5.4	4.7	5.0	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-0.6	-19.1	2.4	1.8	10.0	2.6	4.3	2.4	2.1	1.6	1.5	2.4	2.0	2.0	2.0	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.0	0.8	1.0	1.0	0.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.2	2.1	3.0	2.4	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	2.0	-14.2	11.8	19.2	27.8	9.1	5.5	4.5	7.7	6.4	6.2	6.6	8.7	6.1	7.3	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-8.9	-12.7	7.2	12.1	18.8	12.2	6.8	4.8	7.2	7.1	6.4	7.4	7.3	7.0	7.3	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	40.4	38.6	37.4	36.4	35.9	34.7	37.2	28.8	17.1	25.3	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.4	17.0	18.4			19.0	19.7	20.3	20.8	20.9	21.2			22.2	22.0	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	82.7	122.5	145.1			0.4	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8			1.2	1.8	
<i>dont : dons</i>	0.5	0.4	0.3			0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6			0.8	1.0	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	82.2	122.1	144.8			0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2			0.4	0.7	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.4	4.6	4.6	4.2	4.2	4.1			3.9	2.8	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			75.9	70.5	75.0	75.3	75.4	73.3			61.0	42.2	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	12.4	10.4	11.3			12.3	13.7	14.8	16.0	17.3	18.6			26.7	52.1	
Croissance du PIB nominal en dollars	3.7	-15.9	8.5			9.2	10.6	8.6	8.2	7.7	7.7	8.7	7.5	6.8	7.1	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.9			2.0	2.2	2.4	2.5	2.7	2.9			4.6	12.4	
(VAt - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			0.8	1.7	1.2	1.1	1.0	1.2	1.2	1.8	1.9	1.9	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.2			0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3			0.3	0.4	
VA de la dette extérieure CGD (% de PIB + les remise)	17.3			15.5	15.8	15.7	15.5	15.3	15.3			17.0	23.7	
VA de la dette extérieure CGD (% des exportations + les remise)	60.2			54.0	57.7	59.5	59.3	59.6	60.5			66.3	93.2	
Service de la dette CGD (% des exportation + les remise)	3.5			3.8	4.0	4.2	4.2	4.3	4.4			5.9	12.3	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2014–2037
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne	s/	Écart type	s/	Estimation					Projections			
	2014	2015	2016					2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-22 Moyenne	2027	2037
Dette du secteur public 1/	30.4	35.8	38.3					38.3	41.0	41.3	41.8	41.6	41.5		41.6	44.2
<i>dont : libellée en devises</i>	23.5	26.5	27.4					24.2	24.6	24.3	23.9	23.5	23.3		25.3	33.7
Variation de la dette du secteur public	1.6	5.4	2.5					0.0	2.7	0.4	0.4	-0.2	-0.1		0.0	0.1
Flux générateurs d'endettement identifiés	3.2	5.1	1.3					3.2	2.1	-0.1	0.0	0.0	0.0		0.1	0.2
Déficit primaire	1.2	1.5	2.4	3.0		1.4		7.3	4.0	1.8	1.7	1.7	1.6	3.0	1.5	1.5
Recettes et dons	21.6	20.7	21.0					21.7	23.1	23.9	24.1	24.4	24.5		25.1	24.0
<i>dont : dons</i>	4.2	3.7	2.7					2.7	3.4	3.7	3.4	3.4	3.3		2.9	2.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.8	22.2	23.5					28.9	27.1	25.7	25.9	26.0	26.1		26.7	25.5
Dynamique automatique de la dette	2.0	3.6	-1.1					-4.0	-1.9	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6		-1.4	-1.2
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.8	-0.5	-1.6					-2.1	-1.9	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7		-0.9	-0.6
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.4	0.6	0.4					0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7		1.2	1.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.2	-1.1	-2.0					-2.3	-2.2	-2.3	-2.3	-2.4	-2.4		-2.1	-2.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.8	4.1	0.4					-2.0	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-1.6	0.3	1.2					-3.2	0.6	0.5	0.5	-0.1	-0.1		-0.1	-0.1
Autres indicateurs de viabilité																
VA de la dette du secteur public	28.6					29.8	32.4	32.9	33.6	33.7	33.7		33.5	34.3
<i>dont : libellée en devises</i>	17.7					15.8	16.0	15.9	15.7	15.6	15.5		17.2	23.9
<i>dont : extérieure</i>	17.7					15.8	16.0	15.9	15.7	15.6	15.5		17.2	23.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	3.6	4.3	8.1					12.5	10.6	10.2	10.6	10.4	10.6		10.4	9.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	135.8					137.6	140.4	137.7	139.3	138.2	137.5		133.4	143.0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	155.7					156.9	164.7	162.7	162.1	160.9	159.2		150.7	155.9
<i>dont : extérieure 3/</i>	96.3					82.8	81.6	78.6	75.8	74.4	73.5		77.3	108.2
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	11.4	13.5	26.9					24.0	28.7	35.1	36.7	36.0	36.5		35.4	32.4
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	14.1	16.4	30.8					27.3	33.6	41.4	42.7	41.9	42.3		40.0	35.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-0.4	-3.9	-0.1					7.2	1.3	1.4	1.3	1.8	1.8		1.5	1.4
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	3.9	5.9	5.4		1.6		6.4	6.0	6.0	6.0	6.0	6.1	6.1	5.4	4.7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.0	0.8	1.0	1.0		0.1		1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.2	2.1	3.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	7.4	10.0	5.6	4.4		4.4		4.3	3.7	4.3	4.3	4.4	4.4	4.2	4.4	4.4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	13.9	18.2	1.8	1.6		8.8		-7.7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.6	-3.1	2.7	2.7		3.9		2.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.0	2.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	-13.4	1.6	11.7	0.0		5.9		31.3	-0.8	0.8	6.6	6.7	6.4	8.5	5.9	4.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)		40.4	38.6	37.4	36.4	35.9	34.7	37.2	28.8	17.1

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Dette brute du gouvernement central

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37
(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	16	16	16	16	16	17	24
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	16	16	16	15	15	14	17	34
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037	16	17	17	18	18	19	25	44
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	16	16	17	16	16	16	18	25
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	16	19	24	23	23	23	22	26
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	16	18	20	20	20	20	22	30
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	16	17	18	18	17	17	18	24
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	18	20	19	19	19	21	28
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	16	23	22	22	22	22	24	33
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	58	62	63	63	63	64	69	96
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	58	62	63	61	59	58	68	135
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037	58	65	69	71	74	77	99	177
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	58	62	64	63	63	64	69	96
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	58	84	126	124	123	124	118	136
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	58	62	64	63	63	64	69	96
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	58	67	71	70	70	71	74	97
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	58	65	67	66	66	67	71	96
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	58	62	64	63	63	64	69	96
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	83	82	79	76	74	73	77	108
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	83	83	77	73	70	67	76	153
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037	83	86	86	85	87	89	111	199
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	83	84	82	79	77	77	80	113
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	83	97	118	113	110	108	100	116
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	83	93	100	96	94	93	98	137
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	83	88	88	84	83	81	83	110
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	83	93	97	94	92	90	93	127
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	83	115	110	106	104	103	108	152

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37 (suite)
(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	4	4	4	4	5	5	6	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	4	5	5	5	5	6	14
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	4	4	4	4	4	6	15
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	4	4	5	5	6	13
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	5	6	7	8	8	11	18
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	4	4	5	5	6	13
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	4	5	5	5	5	7	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	5	5	5	6	13
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	4	4	4	5	5	6	13
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	6	6	6	5	5	5	7	14
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	6	6	5	5	5	7	16
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	6	5	5	5	5	7	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	7	15
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	6	6	7	7	7	9	16
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	7	7	7	7	9	18
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	6	6	6	6	6	7	15
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	7	6	6	6	8	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	8	8	7	7	7	10	20
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	16	16	16	16	16	16	16	16

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

**Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité pour
les principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37**

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	30	32	33	34	34	34	34	34
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	30	32	33	35	37	38	43	50
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	30	35	40	45	50	54	74	108
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	30	33	33	34	35	35	38	48
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	30	33	35	37	38	38	41	48
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	30	33	35	36	36	36	35	36
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	30	33	35	36	37	37	39	43
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	30	38	38	39	38	38	36	37
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	30	41	41	42	41	41	40	39
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	138	140	138	139	138	138	133	143
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	138	137	140	146	150	154	170	209
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	138	152	168	188	204	221	293	450
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	138	141	139	142	142	143	150	201
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	138	145	147	152	154	156	164	199
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	138	142	148	149	148	147	141	149
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	138	141	146	149	150	151	154	179
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	138	167	160	160	157	155	144	152
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	138	177	172	172	169	168	158	162
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	24	29	35	37	36	37	35	32
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	24	29	35	37	37	38	38	37
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	24	29	36	39	40	41	45	56
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	24	29	35	37	37	37	37	38
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	29	36	38	38	39	38	38
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	29	35	37	37	37	36	33
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	24	29	36	38	38	38	37	36
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	24	30	37	39	38	39	39	41
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	24	29	37	42	37	38	38	34

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Déclaration de MM. Sembene, Administrateur pour le Burkina Faso, et Nguema-Affane, Conseillère principal de l'Administrateur
14 mars 2018

Les autorités burkinabè sont reconnaissantes du soutien continu qui est fourni à la mise en œuvre de leur Plan national de développement économique et social (PNDES).

Dans un contexte difficile, les autorités restent déterminées à mettre en œuvre le PNDES. Depuis le lancement du plan, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, notamment grâce à des investissements importants dans les infrastructures des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'énergie. Cependant, les défis du développement restent considérables et sont exacerbés par un contexte de plus en plus difficile en raison des problèmes de sécurité, y compris les attaques terroristes qui se sont déroulées à Ouagadougou au cours des dernières années. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI, les dépenses militaires et de sécurité ont augmenté de 21 % en 2017, et une nouvelle hausse de 50 % est attendue en 2018, principalement en raison de l'augmentation des investissements militaires sur fond de détérioration de la situation sécuritaire. Étant donné les attaques qui ont frappé la capitale au début du mois, il est probable que le poids des dépenses de sécurité continuera d'augmenter.

Dans ces conditions, les autorités ont mis en place le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS) 2017–2020, notamment en vue de contrer ces risques déstabilisateurs pour la paix, la sécurité, la cohésion sociale et le développement économique. Étant donné que ces menaces pourraient avoir des ramifications nuisibles pour la région et au-delà, les autorités collaborent avec leurs homologues pour atténuer leurs causes et leurs symptômes de manière prompte et décisive. Dans cette entreprise, un soutien soutenu et en temps voulu de la part des partenaires du pays sera le bienvenu.

À l'appui des mesures qui sont mises en œuvre dans le contexte du PNDES et du PUS pour préserver la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance vigoureuse et inclusive, les autorités sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Pour atteindre ces objectifs, le programme d'action et de réforme des autorités au titre du programme appuyé par la FEC cherchera notamment à créer un espace budgétaire pour les investissements dans les secteurs prioritaires, à renforcer la gestion de l'investissement et des finances

publics, ainsi qu'à s'attaquer aux obstacles structurels à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

I. Évolution récente de l'économie et perspectives

La croissance de l'économie burkinabè se poursuit dans un contexte difficile, la politique économique menée par les autorités contribuant à préserver la stabilité macroéconomique. La croissance devrait avoisiner 6,4 % en 2017, portée par la hausse de la demande publique et la vigueur de l'activité dans les secteurs des mines et de la construction. L'inflation reste inférieure au critère de convergence de 3 % de l'UEMOA. Le déficit des transactions courantes s'est creusé : l'augmentation des dépenses publiques a alimenté la demande d'importations tandis que les exportations stagnent. Le crédit au secteur privé a ralenti, mais le système bancaire reste rentable et bien capitalisé.

Les efforts soutenus de mobilisation des recettes intérieures ont abouti à une augmentation des recettes : les recettes fiscales ont atteint 17 % du PIB en 2017. En dépit de ce résultat positif, la position budgétaire s'est détériorée en 2017 en raison d'une augmentation des dépenses. Outre les dépenses de sécurité, cette hausse s'explique par l'augmentation de la masse salariale due à l'incorporation des agents contractuels dans la fonction publique, les transferts au titre du règlement des engagements croisés dans le secteur de l'énergie et les investissements publics. Des ressources considérables ont aussi été affectées à divers programmes de protection sociale, notamment des programmes de formation, de transferts monétaires et d'assurance maladie en faveur principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées. En conséquence, le déficit budgétaire s'est creusé et a été financé principalement par l'émission de bons et titres du Trésor sur le marché régional. Néanmoins, la dette publique totale demeure faible, à 38,3 % du PIB.

Les autorités ont pris des mesures pour renforcer la gestion des finances publiques. En 2017, comme indiqué dans le rapport des services du FMI, le Burkina Faso a été le premier pays de la région à mettre en œuvre un système de budget-programmes. Cependant, le compte unique du Trésor n'a pas pu être mis en place en raison de problèmes techniques inattendus.

Les perspectives économiques du Burkina Faso sont positives. En dépit de l'ajustement budgétaire attendu pendant la période couverte par le programme, la croissance du PIB réel devrait dépasser 6 % à moyen terme, portée par la vigueur de la production agricole et de l'activité dans les industries extractives, ainsi que la hausse des prix de l'or. L'inflation annuelle devrait être maintenue en deçà du critère de convergence fixé par

l'UEMOA. Les autorités reconnaissent que les risques de détérioration sont considérables, en particulier ceux liés au terrorisme et aux tensions sociales. À cet égard, les autorités sont déterminées à continuer de prendre des mesures pour renforcer la sécurité à l'intérieur du pays et aux frontières, ainsi que pour accroître la qualité du dialogue avec les parties prenantes au sein du pays.

II. Programme économique et financier pour 2018–2020

Le programme à moyen terme a pour objectifs principaux de maintenir la stabilité macroéconomique grâce à un assainissement des finances publiques et de renforcer les fondements d'une croissance soutenue et inclusive, conformément aux objectifs du PNDES. À cette fin, les autorités ont l'intention de i) créer un espace budgétaire pour accroître l'investissement public dans les secteurs prioritaires et financer les dépenses de sécurité, ii) améliorer l'efficacité de l'exécution des investissements, iii) renforcer la gestion des finances publiques, iv) améliorer les résultats du secteur de l'énergie, v) continuer de diversifier l'économie et promouvoir l'inclusion financière, vi) réduire la pauvreté et les inégalités, vii) combattre la corruption et viii) améliorer les statistiques macroéconomiques.

L'assainissement des finances publiques constituera la pierre angulaire du programme. En dépit d'un contexte difficile, les autorités restent déterminées à réduire progressivement le déficit budgétaire en vue de remplir le critère de convergence de l'UEMOA en 2019. À cette fin, elles se soucieront particulièrement d'améliorer la mobilisation des ressources internes et de maîtriser les dépenses afin de créer un espace budgétaire suffisant pour financer l'investissement public. Pour atteindre leurs objectifs budgétaires ambitieux à moyen terme, les autorités devront accélérer la mise en œuvre des réformes budgétaires à la fois du côté des recettes et des dépenses, comme indiqué dans le MPEF. Pour créer un espace budgétaire et le préserver, il est important aussi de limiter les subventions, en particulier au secteur de l'énergie.

À titre de précaution, l'exécution de certaines dépenses figurant dans le budget 2018, qui ont été ciblées conjointement avec les ministères concernés, a été retardée et n'aura lieu que si les recettes intérieures sont supérieures aux objectifs fixés dans le programme. Afin de garantir la qualité de l'investissement public, les lois adoptées en juillet 2017 pour simplifier les procédures de passation des marchés publics n'ont pas été renouvelées après leur expiration en janvier dernier. Par ailleurs, l'accent mis sur la protection des dépenses prioritaires sera maintenu dans le contexte du programme appuyé par la FEC.

Les réformes visant à améliorer la gestion de l'investissement public se poursuivent.

Dans ce domaine, la mise en œuvre des réformes budgétaires se conformera aux directives de l'UEMOA et aux recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. En particulier, les autorités chercheront à limiter les incidences et les risques budgétaires liés aux PPP. Le cadre réglementaire sera renforcé, tandis qu'une base de données sur les PPP sera mise en place et mise à jour régulièrement. Les autorités continueront aussi de renforcer les procédures et le système de gestion des finances publiques, notamment en vue d'éliminer les longs retards dans le traitement et le paiement des remboursements de la TVA. Elles exécuteront des réformes dans le secteur de l'énergie pour améliorer la performance des entreprises publiques et réduire les risques budgétaires.

En décembre 2017, une stratégie de communication a été lancée pour mieux faire comprendre au public l'importance d'introduire plus de flexibilité dans l'établissement des prix des carburants afin de limiter les risques budgétaires. Les autorités ont l'intention aussi de tirer les enseignements de l'expérience de certains pays comparables pour ce qui est de l'établissement d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix. Par ailleurs, des études seront entreprises pour explorer comment atténuer l'impact potentiel de ces mécanismes sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Les autorités sont déterminées aussi à maintenir les subventions aux carburants dans les limites du montant figurant au budget pour 2018. Par ailleurs, un audit de la SONABHY sera effectué en vue de renforcer sa gestion et sa rentabilité.

Les autorités géreront la dette de manière prudente afin d'en limiter la vulnérabilité. À cette fin, elles surveilleront et limiteront l'accumulation des passifs conditionnels liés aux entreprises publiques. En outre, afin de réduire les risques budgétaires, elles éviteront des mécanismes de financement qui pourraient peser sur la viabilité des finances publiques et de la dette, notamment les accords de préfinancement, y compris les garanties publiques de prêts de banques commerciales à des fournisseurs et à des entrepreneurs. Par ailleurs, les autorités sont déterminées à limiter l'utilisation des PPP.

Les autorités continueront de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à accroître la résilience et à promouvoir l'inclusion financière et la diversification de l'économie. La modernisation, l'expansion et le financement du secteur de l'agriculture continueront de recevoir une attention particulière. La stratégie d'inclusion financière qui est en préparation vise à faciliter l'accès au crédit dans les zones rurales : elle devrait être disponible en 2018 et tiendra compte de la stratégie régionale d'inclusion financière qui a été établie par la BCEAO. La gouvernance du secteur de l'or sera renforcée, notamment avec la création prévue d'un organisme chargé de coordonner, de réglementer et de superviser les activités des petites exploitations.

III. Conclusion

Le Burkina Faso reste confronté à des défis considérables qui sont exacerbés par de graves problèmes sécuritaires et des revendications sociales vigoureuses. En dépit de cet environnement difficile, les autorités sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la stabilité macroéconomique, tout en faisant avancer leur programme de développement. À l'appui de leur programme économique et financier, les autorités sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la FEC, pour lequel le soutien des administrateurs serait le bienvenu.